

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Dimanche 7 Décembre 2014 - 14 Safar 1436 - N° 803 - Troisième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-GRÈCE

À l'invitation du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika Le président grec en visite d'Etat en Algérie

Le président grec, Karolos Papoulias, a l'aéroport international Houari-Boumediène par le président du Conseil des ministres, Abdelmalek Sellal, et M. Papoulias a été accueilli à son arrivée à des membres du gouvernement.



ALGÉRIE-FRANCE

SOUS LA CONDUITE DES PRÉSIDENTS BOUTEFLIKA ET HOLLANDE DES RELATIONS APAISÉES ET UN AVENIR SEREIN

P.p 3-6-7

LE PR MOSTEFA KHIATI, CHEF DE SERVICE PÉDIATRIE À L'EPH D'EL HARRACH ET PRÉSIDENT DE LA FOREM ET M. FAWZI OUSSEDIK, JURISTE, INVITÉS HIER DU FORUM DE **DK NEWS**

PROTECTION DE L'ENFANT L'Algérie en conformité avec le Droit international



Dans le domaine des droits de l'Homme, l'Algérie a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux en lien avec les droits de l'enfant et de la femme. La convention des droits de l'enfant a été ratifiée

le 19 décembre 1992 et a été suivie par la ratification, le 8 juillet 2003, de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Le protocole facultatif de la CDE portant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la

pornographie mettant en scène des enfants, a été ratifié le 2 septembre 2006. La Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée par l'Algérie le 22 janvier 1996.

Pages 8-9



**Le général de corps d'armée
Gaïd Salah effectue une visite
de travail aux secteurs
opérationnels de la 4^e RM**

**ARRIVÉE
DU 1^{ER} CONTINGENT
DE RESSORTISSANTS
NIGÉRIENS AU
CENTRE D'ACCUEIL
DE TAMANRASSET**



Page 3

SANTÉ

**Enfants et
compléments
alimentaires**

Pages 14-15

CULTURE
7^e ÉDITION
DU FESTIVAL
DE LA CHANSON
SÉTIENNE
**Hommage
à Samir
Staïfi**

Page 17

FOOTBALL

**GHARDAÏA
22 clubs
au championnat
amateur**

Page 25

TIPASA

**Les agresseurs
des visiteurs
de la forêt
de la Corne d'or
neutralisés
par la
Gendarmerie
nationale**

Page 12

Météo



Régions Nord : 17° à Alger

Temps partiellement nuageux avec localement quelques pluies, s'améliorant progressivement en fin de journée sur l'Ouest et le Centre.

Les vents seront faibles à modérés.

La mer sera agitée.

Régions Sud : 26° à Tamanrasset

Temps passagèrement nuageux sur la Saoura et le Nord Sahara.

Ailleurs, temps ensoleillé.

Les vents seront faibles.

SOLIDARITÉ

Mme Mounia Meslem Si Amer à Khenchela



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem Si Amer, effectuera aujourd'hui une visite de travail dans la wilaya de Khenchela. Elle présidera l'ouverture des travaux d'une journée d'étude et d'une

formation sur «L'Intergénérationnel et son rôle dans la cohésion familiale». Elle rendra également visite dans les communes de Babar et Chachar, aux expositions du tapis traditionnel et d'autres produits du terroir de cette région. La ministre inaugurera le Centre psychopédagogique pour enfants inadaptés Mentaux et visitera le foyer pour personnes âgées. Par la même occasion, elle présidera une réunion de travail avec les autorités locales et les représentants du mouvement associatif à caractère social et humanitaire.

AUJOURD'HUI À LA SAFEX

4^e Salon national de l'innovation

Le 4^e Salon national de l'innovation se ouvrira ses portes aujourd'hui au Palais des expositions (SAFEX, Alger) en célébration de la Journée nationale de l'innovation, a indiqué hier l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI). Le Salon vise principalement à faire connaître à de potentiels investisseurs les meilleurs projets a précisé la même source, qui a affirmé que l'Institut n'a cessé d'encourager la rencontre entre les porteurs d'idées et de projets innovants et les industriels et investisseurs.



CE MATIN AU FORUM DE LIBERTÉ

Conférence sur «Le rôle des médias dans une démocratie moderne»

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER

LIBERTÉ

Le Forum du quotidien Liberté reçoit ce matin à 11h au siège du journal à El Achor, M. Aled Eirug, membre du Conseil d'administration du British Council, dans le cadre d'une conférence-débat sur «Le rôle des médias dans une démocratie moderne».

CET APRÈS-MIDI À L'OCO

Point de presse du sélectionneur national

En prévision de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, du 17 janvier au 8 février 2014 en Guinée-équatoriale, le sélectionneur national, M.Christian Gourcuff, animera cet après-midi à 14h une conférence de presse à la salle de conférence de l'OCO Mohamed-Boudiaf (stade du 5 Juillet) d'Alger.

CE MATIN À 10H30 AU FORUM DE DK NEWS

Conférence sur: «Les droits de l'homme et la réconciliation nationale»

Le responsable de la cellule de suivi de l'application de la charte de la réconciliation nationale, Merouane Azzzi, sera l'invité du Forum de DK News pour une conférence-débat ce matin à 10h30. L'hôte du journal abordera le thème «La contribution de la réconciliation nationale à l'épanouissement des droits de l'homme en Algérie».

	Max	Min
Alger	12°	10°
Oran	14°	08°
Annaba	14°	10°
Béjaïa	14°	12°
Tamanrasset	27°	12°

Horaires des prières

Dimanche 14 Safar 1436

Fajr	06:07
Dohr	12:39
Asr	15:13
Maghreb	17:37
Isha	19:01



RESSOURCES EN EAU

Hocine Necib à Tizi-Ouzou

Le ministre des Ressources en Eau, M. Hocine Necib, effectuera aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Le ministre inspectera, entre autres, le projet de réalisation du barrage de Souk N'tleta, dans la région de Tadmaït, et l'état d'avancement des travaux de réalisation du réseau d'AEP de la ville de Bouzguène.



SPORTS

Tahmi à Adrar



Le ministre des Sports, M. Mohammed Tahmi, effectuera aujourd'hui et demain, une visite de travail dans la wilaya d'Adrar au cours de laquelle il visitera divers projets et réalisations dépendant de son département.

DEMAIN AU MUSÉE DU MOUDJAHID

Les manifestations du 11 décembre 1960 en débat



Le musée national du Moudjahid organise demain lundi 8 décembre à partir de 14h, une Conférence historique qui portera sur les manifestations du 11 décembre 1960

MOBILIS

300% de bonus sur le volume Internet



Mobilis célèbre un double événement le 1^{er} anniversaire depuis le lancement de la 3G en Algérie et l'inauguration de la 2^e année en élargissant le nombre de wilayas couverte par Mobilis pour atteindre les 25 et puis les 35 wilayas en fin d'année 2014. Cette célébration a été marquée par des offres promotionnelles inégalées, appliquée du 02 au 22 décembre 2014, pour les clients post-paysés et prépayés. Désormais les clients de Mobilis peuvent tripler leurs volumes internet, quel que soit le forfait souscrit ou le Pass choisi. Ainsi, 300% de bonus Internet 3G est offert par Mobilis, sur toutes les offres DATA. Suite au lancement de la 2^e année de la 3G, Mobilis sera le seul et unique opérateur à couvrir 35 wilayas durant 2015, pour détenir ainsi le plus grand réseau 3G en Algérie !

FORUM DE LA SÛRETÉ NATIONALE

Journée d'étude sur la sécurité routière

Le Forum de la Sûreté nationale, abritera ce matin, à l'Ecole supérieure de Police, Ali-Tounsi (Châteauneuf, Alger) une journée d'étude sur la sécurité routière sous le slogan «Une journée sans accidents».

CE MATIN À L'HÔTEL AURASSI

Journée d'étude sur le rôle du Conseil de la nation dans le système constitutionnel

Le ministère des Relations avec le Parlement organise aujourd'hui à l'hôtel El Aurassi, une journée d'étude sur «le rôle législatif du Conseil de la nation dans le système constitutionnel algérien et les systèmes comparés».

CE MATIN AU SHERATON-ALGER

9^e Sommet nord-africain du pétrole et du gaz

L'ouverture des travaux du 9^e Sommet nord-africain du pétrole et du gaz aura lieu ce matin à l'hôtel Sheraton, Alger. L'événement se veut un lieu de rencontre des principaux acteurs de l'industrie du pétrole et du gaz d'Afrique du Nord.

SOUS LA CONDUITE DES PRÉSIDENTS BOUTEFLIKA ET HOLLANDE

ALGÉRIE-FRANCE

Des relations apaisées et un avenir serein

Boualem Branki

Que de progrès réalisés dans le long chemin de la construction d'une vraie relation d'amitié apaisée, entre l'Algérie et la France, à l'issue de la tenue de la seconde session du comité intergouvernemental de haut niveau. Et que de problèmes, hier insolubles, ont été aplatis aujourd'hui par la volonté des deux chefs d'Etat d'aller vite, bien et loin dans l'édition d'une nouvelle coopération entre les deux pays. Pour une autre manière de cultiver les relations entre les Algériens et les Français, entre les deux communautés, entre le destin de deux entités qui ont un passé commun. Sans toutefois mettre de côté ni oublier l'histoire. C'est dans cette perspective et pour mettre à plat tous les litiges politiques nés de la présence française en Algérie que les deux gouvernements, sous la

conduite de leurs présidents respectifs, ont décidé de faire table rase de ces difficultés pour construire un avenir plus réaliste, plus réalisable, sur la base de l'apurement de certains dossiers sensibles. Il en est ainsi de celui des essais nucléaires français dans le Sud algérien, notamment à Reggane, où l'armée française avait procédé à des essais sur des Algériens, des êtres humains que la colonisation avait pris pour cobayes. A cet effet, et pour répondre à une demande algérienne vieille de plusieurs dizaines d'années, la France a enfin reconnu ce fait «colonial», puisqu'elle a déjà reconnu les effets de ses essais nucléaires sur les populations des atolls de Mururoa, en Polynésie française, mais pas en Algérie dans les années 1961. Aujourd'hui, et grâce à la diplomatie agissante du Président Bouteflika, c'est chose faite, la France a indirectement reconnu les essais nucléaires dans le Sahara. L'abouti-

tissement d'une longue et patiente bataille. Dans le communiqué conjoint rendu public à l'issue des travaux de cette session, il est ainsi annoncé la réunion d'un comité mixte chargé d'examiner ce dossier, dont l'indemnisation des victimes algériennes de ces essais nucléaires. L'Algérie et la France «sont convenues que le groupe de travail mixte pour échanger sur les conditions de présentation des dossiers d'indemnisation par les victimes algériennes des essais nucléaires français au Sahara ou leur ayant droit, se réunira avant la fin du premier trimestre 2015», précise ce texte qui représente une avancée extraordinaire dans l'assainissement de l'ensemble des litiges entre l'Algérie et la France et se rapporte en particulier à la période coloniale. Cela ne pouvait aller, par ailleurs, sans une coopération entre les ministères de la Défense français et des Moudjahidines pour déterminer les lieux où

sont enterrés des Martyrs de la Révolution, ainsi que «la localisation des sépultures de disparus algériens et français de la guerre d'Indépendance».

C'est important, c'est extrêmement positif pour que l'Algérie, encore traumatisée par la violence de l'armée française, 60 ans après le déclenchement de la guerre d'Indépendance, puisse enfin vivre pleinement sa vie de Nation libre, développée, et surtout respectée par l'ancienne puissance coloniale. Pour les nations civilisées, le geste des deux pays est fort, et symbolise les ambitions de leurs jeunes générations d'aller de l'avant, sans pour autant laisser de côté «le devoir de mémoire». Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait, à bon escient d'ailleurs, relevé, avec son homologue français, l'excellence des relations entre les deux pays, et l'impérative nécessité de les améliorer davantage à l'avenir.

Le général de corps d'armée Gaïd Salah effectue une visite de travail aux secteurs opérationnels de la 4^e RM

Le vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, a effectué du 3 au 5 décembre couvrant une visite de travail et d'inspection aux secteurs opérationnels de la 4^e Région militaire, a indiqué samedi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Cette visite s'inscrit «dans le cadre de l'évaluation du plan de préparation au combat des unités et du programme d'instruction annuel des forces, et dans le cadre de la consolidation du contact direct avec la troupe et du suivi sur le terrain des unités déployées aux frontières», a précisé la même source. Le vice-ministre de la Défense nationale «s'est enquis du niveau de disponibilité d'un nombre d'unités déployées dans le territoire de la 4^e région militaire, où il a tenu des rencontres avec les cadres et personnels des unités chargées de la protection et de la sécurisation des frontières, et a saisi également

cette opportunité pour saluer les efforts consentis pour la préservation de l'intégrité territoriale du pays et pour les exhorter de redoubler de vigilance et d'être disponibles en permanence pour l'exécution des missions assignées» a souligné le communiqué. «Après avoir rencontré les cadres, élèves et djounoud de l'Ecole d'application des troupes spéciales de Biskra, le chef d'état-major de l'ANP a clôturé sa visite par une réunion avec les cadres du Commandement de la 4^e région militaire à Ouargla, où il s'est enquis du bilan d'activités de l'année 2014, et a donné les directives et les instructions nécessaires pour améliorer davantage le rendement des unités et leurs conditions de travail pour l'exercice 2015», a ajouté la même source. A l'occasion de cette visite, le général de corps d'armée a procédé à l'inauguration de quelques infrastructures militaires, à l'instar du dépôt régional des carburants, a conclu le communiqué du MDN.



ALGÉRIE- NIGER

Arrivée du premier contingent de ressortissants nigériens au centre d'accueil de Tamanrasset

Le premier contingent composé de 318 ressortissants nigériens devant être rapatriés, est arrivé samedi au centre d'accueil de Tamanrasset, en province d'Alger.

Ces ressortissants nigériens ont été transportés depuis Alger, à bord de neuf autocars, vers le centre d'accueil installé à la sortie de la ville de Tamanrasset, avant leur rapatriement vers leur pays. Le gouvernement algérien, qui a répondu favorablement à la demande du gouvernement nigérien concernant le rapatriement de ses ressortissants, en séjour illégal sur le territoire algérien, avait assuré que toutes les mesures étaient prises pour rapatrier ces ressortissants nigériens, «dans un cadre fraternel et dans tout le respect de leur dignité, jusqu'à leur arrivée à leurs villages et leurs maisons».

Cette caravane de déplacés nigériens a été accueillie à son arrivée à Tamanrasset par le Consul du Niger à Tamanrasset, Mohamed Boubecker, les autorités locales algériennes et des responsables du Croissant-



Rouge algérien (CRA). Le wali de Tamanrasset, Mahmoud Djemâa, a affirmé que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour accueillir les ressortissants nigériens dans de bonnes conditions, avant leur rapatriement vers leur pays d'origine.

Le Consul de la République du Niger a, dans une déclaration à la presse, indiqué que «le centre aménagé pour accueillir les ressortissants nigériens dispose de toutes les commodités et conditions humanitaires né-

cessaires». Le président du comité du CRA de la wilaya de Tamanrasset, Moulay Cheikh, a assuré que les bénévoles du CRA devant encadrer le centre sont prêts à prendre en charge, avec le concours d'autres secteurs concernés, les besoins de ces ressortissants étrangers en matière de prise en charge sanitaire et psychologique.

Dans le souci d'une meilleure prise en charge médicale de ces ressortissants, une équipe médicale composée de quatre médecins et autant

NIGER

Remise de diplômes à 70 secouristes bénévoles du C-RA

Le comité du Croissant-Rouge algérien d'Oran a procédé hier à la remise de diplômes à 70 secouristes bénévoles. La cérémonie a été organisée au niveau du siège du comité du C-RA à Oran, à l'occasion d'une journée portes ouvertes sur les activités de cette organisation de secours volontaires, en présence de membres de la société civile et des responsables de l'action sociale. «Notre action vise, outre la promotion à la participation à des activités de secours, à alléger les souffrances humaines et aider les gens vulnérables», a souligné le président du comité de wilaya d'Oran du C-RA, M. Larbi Benmoussa. Dans une conférence sur le volontariat et l'histoire du C-RA, le même responsable a rappelé que cette organisation est née sous le feu de l'action, en 1956, durant la guerre de Libération nationale. Par la même occasion, il a dressé un bilan succinct des activités du C-RA à Oran durant l'année 2014, marqué notamment par la prise en charge des SDF. **APS**

FRONT DÉMOCRATIQUE LIBRE

Appel au respect de la légitimité politique et à l'édification du pays

Le président du Front démocratique libre (FDL), Rabah Brahmi, a appelé, hier à Mostaganem, au «respect de la légitimité politique et à l'édification du pays».

Animant un meeting au centre culturel islamique, M. Brahmi a exhorté au militantisme pour un «équilibre entre les pouvoirs et (asseoir) un Etat basé sur la justice sociale inspirée de la déclaration du 1er novembre 1954», insistant sur la mobilisation de tout un chacun pour combattre la corruption, le favoritisme et les maux sociaux.

Le président du FDL a également mis l'accent sur la prise en charge des problèmes sociaux, surtout en matière d'habitat, d'emploi, de santé, tout en rappelant les réalisations concrétisées depuis 1999 dans tous les domaines grâce à la politique du président de la République, M. Abdellatif.

M. Brahmi a rappelé que l'opposition «sert à améliorer la situation sociale, politique et économique au profit de la société», avant de souligner la participation de sa formation politique à l'enrichissement du débat sur la prochaine Constitution.

Il a cité, parmi les propositions émises, dans ce sens par le FDL, l'indépendance de la justice.

Prochaine création d'un pôle politique d'obéissance centre modéré



Le président du parti "El Karama", Mohamed Benhamou, a annoncé hier à Tlemcen la prochaine création d'un pôle politique d'obéissance centre modéré regroupant 12 formations.

Mohamed Benhamou a indiqué, au cours d'une conférence de presse, tenue en marge de la réunion du conseil de wilaya de son parti, que les concertations avec les directions de ces formations se sont déroulées dans de bonnes conditions.

«Une ultime rencontre est prévue au plus tard au début du mois prochain pour finaliser les contacts préparatoires et adopter un communiqué final», a-t-il déclaré.

Pour le président d'El Karama, «le futur pôle œuvrera à rassembler les rangs et à proposer de nouvelles visions à même de faire face aux autres forces visant à créer une division de la scène politique nationale».

«Le nouveau pôle se dressera face à tous ceux qui veulent porter atteinte à l'unité nationale, à sa stabilité et celle de ses institutions dont la présidence de la république» a-t-il ajouté, rejettant toute idée de «présidentielles anticipées» car, «le Président de la république a été élu par le peuple et assume pleinement ses fonctions jusqu'en 2019», a-t-il souligné.

Mohamed Benhamou a fustigé certaines parties qui «se présentent comme une opposition mais qui activent dans des salons loin des réalités quotidiennes du peuple». Concernant la situation économique marquée par la baisse des prix du baril de pétrole, il s'est félicité des mesures pratiques prises par le gouvernement pour soutenir l'investissement national et attirer les investisseurs étrangers dans l'optique de diversifier les exportations.

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ : LE FFS SENSIBILISE SUR SA CONFÉRENCE NATIONALE DE CONSENSUS

Des «indices positifs»

Dans une deuxième démarche pour expliquer sa position, le FFS a entamé une campagne d'explication sous forme de contacts directs avec ses partisans et sympathisants afin de les appeler à l'adhésion à son initiative de conférence nationale de consensus.

Hier, le Premier secrétaire Mohamed Bennou et Ali Laâski, se sont adressés à la salle du Complexe culturel Aïcha Haddad de Bordj Bou-Arréridj, à un auditoire composé de partisans et de partis qui ont déjà soutenu cette initiative, pour apporter leur contribution au succès de cette conférence à titre individuel ou dans le cadre de leur activité partisane.



Dans son intervention, le premier secrétaire national du FFS, Mohamed Bennou, a estimé que l'initiative de son parti visant l'organisation d'une conférence nationale de consensus est «positivement accueillie par les citoyens», évoquant des retours d'échos «favorables dans toutes les régions du pays». «En tous cas, à ce stade de l'initiative, il n'y a à déplorer aucune opposition frontale», s'est-il réjoui, considérant que cet état de fait «insiste le FFS à continuer dans sa dé-

marche, à persévérer et à réunir autour de lui le maximum d'acteurs et de citoyens, car l'enjeu en vaut la chandelle». «Il y va de l'intérêt présent et avenir de l'Algérie», a-t-il souligné.

M. Bennou a rappelé que la prochaine étape consistera à faire une évaluation de la démarche et de tracer une autre feuille de route pour atteindre cette conférence qui n'est que le début d'une solution réfléchie. «Nous appellen à cette conférence de consensus avec une

feuille blanche sans aucune condition préalable. C'est ensemble, chacun avec ses positions qu'on va noircir cette feuille blanche. Nous n'avons plus le choix», dira-t-il. «Nous nous inscrivrons dans le temps et nous veillons à réunir toutes les conditions de succès», a-t-il ajouté, réitérant que le parti, hormis «les principes et les fondamentaux qui le guident, est ouvert à la discussion et au débat, sans tabou, ni surenchère, et sans exclusion de quiconque». Dans son intervention, M. Laâski, a expliqué que le FFS est un parti d'opposition qui a un projet pour l'Algérie et ne cherche pas une place au pouvoir. Le FFS appelle les citoyens et les syndicats à participer à la réunion car il ne s'agit pas d'une conférence des appareils», a indiqué M. Laâski. Cette conférence vise à construire un consensus pour faire face aux défis que confronte l'Algérie sur tous les fronts.

MB

Le Front El-Moustakbal et TAJ saluent l'initiative du FFS relative à tenue de la conférence du consensus national

Le Front El-Moustakbal et «Tajammu Amal El-Djazaïr» (TAJ) ont salué hier à Alger l'initiative du Front des Forces socialistes (FFS), relative à la tenue d'une conférence du consensus national.

«Nous saluons l'initiative du FFS que nous estimons positive», a indiqué le président du Front El-Moustakbal, Abdellatif Belaïd dans une déclaration à la presse à l'issue d'une rencontre de concertation avec le président du TAJ, M. Ghoul.

Il a, en outre, qualifié sa rencontre avec M. Ghoul d'«ouverte», formant le voeu qu'elle puisse contribuer à l'édification d'une Algérie forte, à travers «la conjugaison des efforts des partis, de la société civile et du Pouvoir, qui doivent être parties prenantes à tout dialogue ou



action politique». De son côté, M. Ghoul a déclaré avoir évoqué, lors cette rencontre, l'initiative du FFS qu'il a qualifiée

d'«initiative nationale visant à rassembler tous les Algériens et à réaliser l'entente». Il a, en outre, affirmé que celle-ci «merite davantage d'encouragement et de motivation», ajoutant que son parti et le Front El-Moustakbal «veilleront à son suivi, à travers leur action commune».

Par ailleurs, M. Ghoul a souligné que l'Algérie était confrontée aujourd'hui à plusieurs défis politiques, économiques et sociaux qui doivent être relevés avec abnégation et à travers la conjugaison de tous les efforts».

La rencontre a abouti à la constitution de trois commissions politiques, économiques et sociales, a précisé M. Ghoul, indiquant qu'il «a été convenu d'élargir cette initiative à d'autres partis», pour l'édification d'une Algérie forte et stable».

Hanoune appelle à des mesures "pratiques" face à la chute des cours du pétrole

La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louiza Hanoune, a affirmé hier à Alger que l'Algérie pourrait être touchée par les incidences de la chute des cours du pétrole «impacte les économies des pays exportateurs y compris l'Algérie qui doit prendre des mesures pratiques et immédiates afin de faire face à cette situation».

Mme Hanoune a précisé à l'ouverture de la session ordinaire de la réunion de la commission des Travailleurs du PT que la baisse du prix du baril de pétrole «impacte les économies des pays exportateurs y compris l'Algérie qui doit prendre des mesures pratiques et immédiates afin de faire face à cette situation».

Elle a souligné dans ce sens la nécessaire réduction du volume des importations affirmant que la crise du régime capitaliste «détruit les pays et les nations, d'où la nécessité d'un débat sérieux et sérieux de toute surenchère en vue de faire face à cette situation».

Mme Hanoune s'est dite convaincue quant à la possibilité de surmonter cette crise au regard des moyens dont dispose l'Algérie notamment les réserves de change, le fonds de régulation des recettes et les nouvelles découvertes de pét-



tre et de gaz, outre les potentialités gigantesques que recèle le pays en gaz de schiste».

La secrétaire générale du PT a affirmé que les enveloppes allouées par l'Etat «sont à même de permettre à l'économie nationale de se diriger vers la pérennité et de créer la richesse et l'emploi».

Elle a préconisé l'encouragement de la production nationale, la mise en place d'une taxe sur la richesse et la révision de l'accord d'association signé avec

l'Union européenne et «qui coûte aux pays des pertes estimées 1,4 milliards d'euros par ans». Elle a souligné la nécessité de combattre les activités «parasitaires», de mettre fin aux projets «projets fictifs» et de lutter contre la corruption.

Revenant sur l'importance que son parti accorde à la réforme politique, Mme Hanoune a préconisé une réforme qui éliminerait toutes les pratiques illégales ainsi que tous les facteurs de déliquescence.

Selon elle la réforme doit favoriser un véritable renouveau politique qui donnerait naissance à des institutions crédibles dont les décisions sont «transparentes et indépendantes».

La réforme politique reste étroitement liée à la lutte contre la corruption, a considéré la responsable estimant que les propositions de sa formation permettaient de faire face à la nouvelle conjoncture et à rétablir la confiance entre le citoyen et ses institutions et d'assurer les bases pour l'édification de la deuxième République.

APS

ALGÉRIE-ETATS-UNIS**L'ambassadeur des Etats Unis visite le centre anticancéreux et l'Ecole nationale des sports olympiques de Sétif**

L'ambassadeur des Etats Unis en Algérie, Mme Joan A. Polaschik, a visité hier le centre anticancéreux et l'Ecole nationale des sports olympiques (ENSO) de Sétif dont elle s'est vivement intéressée aux installations et aux équipements.

Au CAC, opérationnel depuis quelques mois seulement, Mme Polaschik a reçu de la part des responsables de cette infrastructure, des explications détaillées sur le fonctionnement des appareils, notamment des accélérateurs de dernière génération de conception américaine.

Le CAC de Sétif, troisième du genre à l'échelle nationale, prodigue des soins spécialisés à des patients des vilayats de Sétif, de Bordj Bou-Arréridj, de M'sila et de Béjaïa, lui à notamment expliqué le P. Mokhtar Hamdi-Cherif, président de l'association "Nour" d'aide aux malades du cancer.

Mme Polaschik a inspecté les différents pavillons (diagnostic, admission et radiothérapie) de cet établissement équipé de trois accélérateurs linéaires, dont deux sont en service avec une capacité de 80 patients pour chaque appareil.

L'ambassadeur des Etats Unis s'est également rendue, non loin de là, à la maison d'accueil des patients et de leurs parents, appelée Dar Es-Sâbr, où elle a

KADI ACCÉLÈRE**Le ministre des Travaux publics lance le projet de la voie autoroutière Guelma-Annaba**

Le ministre des Travaux publics, Abdellader Kadi, a donné, hier dans la commune de Guelat Bousbaâ (12 km au nord de Guelma), le coup d'envoi des travaux de réalisation de la voie autoroute Guelma-Annaba sur 35,7 km.

S'adressant aux responsables du groupement de quatre entreprises algériennes chargées du projet ainsi que du groupe algéro-espagnol chargé du suivi technique, le ministre a particulièrement insisté sur le respect des délais contractuels de 24 mois de cet important projet devant également faire la jonction avec l'autoroute Est-ouest.

M. Kadi a fait partie de l'entière disponibilité de son département à mettre en place toutes les facilités nécessaires et à lever toutes les entraves qui viendraient à être rencontrées tout au long de la construction de cette voie autoroute à laquelle les pouvoirs publics ont affecté une enveloppe de 35 milliards de dinars.

Le ministre a exhorté les autorités des wilayas de Guelma et d'Annaba, présentes sur les lieux, à anticiper pour répertorier d'ores et déjà toutes les en-



également montré un vif intérêt pour cette structure et son rôle dans la prise en charge psychologique des malades et de leurs proches.

Mme Polaschik s'est dite "fière" des relations entretenues entre des associations de son pays et des associations algériennes, notamment avec l'association "Nour", initiatrice de cette structure aérée, accueillante, aux couleurs très recherchées et équipée de chambres confortables, d'un restaurant et de plusieurs équipements de jeux et de loisirs pour les enfants malades suivant un traitement au CAC.

Vibrant hommage à l'Entente de Sétif

L'ambassadeur a ensuite visité l'Ecole nationale des sports olympiques où elle

a rencontré les staffs dirigeant et technique ainsi que les joueurs de l'ES Sétif qui s'apprêtaient à disputer, dans quelques jours au Maroc, la Coupe du monde de football.

Mme Polaschik a indiqué, à cette occasion, dans une déclaration à l'APS, que c'était pour elle un "grand honneur" de rencontrer la grande famille de l'Entente de Sétif.

"Tout le monde connaît aujourd'hui la valeur du football algérien qui, à travers son équipe nationale durant la dernière Coupe du monde au Brésil, a su montrer sa force", a souligné le chef de la mission diplomatique des Etats Unis en Algérie.

"Des amis américains qui ne pouvaient pas trouver l'Algérie sur une carte ont suivi les exploits de l'équipe nationale algérienne", a poursuivi Mme Polaschik, faisant part, après avoir souhaité bonne chance aux footballeurs sétifains à la veille de leur départ pour le Maroc, de sa "certitude" que l'ESS va "jouer (en Coupe du monde) avec la même force, les mêmes vertus et la même détermination".

L'ambassadeur des USA à Alger a également assisté dans un hôtel de la ville, aux côtés du wali de Sétif, Mohamed Bouderbali, à une cérémonie de remise de diplômes aux lauréats d'une école privée dispensant des cours d'anglais dans le cadre d'un programme de coopération et de partenariat algéro-américain.



traves pouvant être rencontrées» le long du tracé de cette voie dont 25 km se trouvent sur le territoire de la wilaya de Guelma et 10,7 km dans la wilaya d'Annaba.

M. Kadi a notamment évoqué, dans ce contexte, la contrainte liée au passage des différents réseaux (eau, électricité) et éventuellement, aux terrains appartenant à des particuliers.

Cette route constitue un «important acquis», en particulier pour la wilaya de Guelma qui a bénéficié de ce projet au

terme de la visite du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en décembre 2013, a estimé le ministre des Travaux publics.

Le tracé de cette voie qui aura «toutes les caractéristiques techniques d'une autoroute» débute sur la RN 20 Guelma-Constantine et traversera, dans la wilaya de Guelma, les communes d'Héliopolis, de Guelat Bousbaâ et Nechmaya et, à Annaba, les communes d'Aïn Berda et d'El Hadjar, ont expliqué les responsables locaux du secteur. Plusieurs ouvrages d'art y sont prévus dont deux ponts et échangeurs, a-t-on ajouté, soulignant que les procédures étaient en cours pour le dédommagement des propriétaires de 13,5 hectares situés sur l'emprise de cette route.

Le ministre des Travaux publics a inscrit, à l'entame de sa visite dans la wilaya de Guelma, le chantier de construction d'un échangeur au niveau de l'intersection de la RN 20 avec l'avenue du Volontariat, à l'entrée ouest de Guelma. M. Kadi a insisté, in situ, sur l'ouverture à la circulation de cet échangeur, en voie d'achèvement, «avant la fin de l'année en cours».

SELON LE DR SELMA KESRAOUI**40.000 nouveaux cas d'AVC enregistrés par an en Algérie**

L'Algérie enregistre, ces dernières années, une moyenne annuelle d'environ 40.000 nouveaux cas d'accidents vasculaires cérébraux (AVC), deuxième cause de mortalité dans le pays, a estimé, hier une spécialiste de cette pathologie qui se base sur des statistiques d'associations activant dans ce domaine.

L'Algérie compte ces dernières années une moyenne annuelle estimée à près de 40.000 cas d'AVC, mais ce chiffre reste approximatif nécessitant des études globales et approfondies afin d'avoir des statistiques plus précises", a souligné Selma Kesraoui à l'ouverture des travaux des 14^e journées médicochirurgicales sur le thème "Accidents vasculaires cérébraux : approche multi disciplinaire", initiées par l'hôpital militaire régional universitaire d'Oran Doc-teur Amir Mohamed Benissa.

Selon la spécialiste, il faut consacrer "plus d'études et de recherches sur la réalité de ce type de maladie", dans le but de mieux élaborer les stratégies de lutte contre l'incidence de cette pathologie et mieux orienter les actions de prévention et de sensibilisation de la population sur les bienfaits du diagnostic précoce.

«Même si le taux d'incidence des AVC en Algérie est au-dessous de la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 150 cas sur 100.000 habitants, la pathologie connaît ces dernières années dans notre pays une hausse considérable et est devenue un problème de santé publique", a-t-elle ajouté.

Les pratiques médicochirurgicales sont en amélioration constante en Algérie, notamment par la maîtrise des techniques de débouchement vasculaire (ischémique) évitant un état de handicap", a-t-elle souligné.

Ces pratiques sont susceptibles de diminuer les risques, si le sujet est admis dans un hôpital dans un délai maximal de 4 heures et demi depuis l'accident vasculaire cérébral, a-t-elle soutenu, indiquant que le taux de mortalité dans ce type d'AVC (ischémique) est estimé à 14 % et de près de 30 % pour les AVC dus à l'hémorragie.

Cette rencontre de deux jours, regroupant des spécialistes nationaux et étrangers, constitue une occasion pour débattre des principales causes de cette maladie dont l'hypertension artérielle, le diabète, l'obésité et le tabagisme.

Les participants à la rencontre ont insisté sur l'importance d'améliorer les actions de prévention en direction de la population, soulignant la gravité de la situation chez les porteurs de facteurs de risques, tels que les hypertendus qui ne suivent pas de traitement (estimés à 33 % des personnes atteintes d'hypertension en Algérie).

**HANDICAPÉS****Redéfinir la mission des orthophonistes et la prise en charge de la surdité**

La nécessité de redéfinir et dynamiser la mission des orthophonistes pour une meilleure prise en charge de la surdité chez l'enfant a été mise en exergue, hier à Constantine, par les participants à une session de formation nationale.

Le succès des interventions chirurgicales de pose d'implants cochléaires est lié au rôle de l'orthophoniste, a estimé l'orthophoniste au centre hospitalo-universitaire (CHU) Mustapha Pacha d'Alger, Rachida Toumi, lors de cette rencontre organisée, depuis vendredi sur l'implant cochléaire chez l'enfant, par l'association des implantés cochléaires de la wilaya de Constantine en présence de 70 orthophonistes venus de 13 wilayas du pays.

La mission de l'orthophoniste est axée sur les exercices de lecture du mouvement des lèvres avant la pose de l'implant auditif cochléaire et le suivi psychologique post-chirurgical visant l'adaptation en milieu social, a expliqué l'intervenant, en marge de cette rencontre de formation qui a eu lieu à la maison de jeunes Ahmed-Saâdi (cité Filali), en présence de parents d'enfants atteints de cet handicap, de psychologues et d'étudiants en orthophonie relevant de plusieurs wilayas du pays.

La réalisation, à Constantine, de centres spécialisés a été vivement recommandée par M. Manar Boulkercha, président de l'association, qui a mis l'accent sur le nécessaire

accompagnement psychologique et orthophonique de ces enfants.

La réussite de l'opération de pose de l'implant ne signifie pas que l'enfant a acquis automatiquement les capacités de prononciation, car il doit s'adapter à sa nouvelle situation", a-t-il indiqué, ajoutant dans que "si l'enfant n'est pas bien pris en charge après avoir reçu son implant, l'opération aura été vainque".

L'association des implantés cochléaires de la wilaya de Constantine, créée en mars 2014, entend "venir bénévolement en aide à ces handicapés, en particulier lorsqu'ils sont issus de couches défavorisées", a-t-il par ailleurs souligné. Elle prend en charge actuellement 71 enfants sourds-muets âgés entre 3 et 12 ans,

aussi bien de Constantine que des autres wilayas dans l'Est du pays, à l'instar d'Oum El Bouaghi, de Guelma et de Skikda, a précisé le même responsable, soulignant que "trois classes spécialisées ont été ouvertes pour prendre en charge quotidiennement huit élèves sous la conduite d'enseignants spécialisés et d'orthophonistes afin de favoriser leur intégration sociale".

Pas moins de 70 enfants sourds-muets résidant dans la wilaya de Constantine ont bénéficié d'implants cochléaires dans des hôpitaux d'Alger, de Constantine, d'Annaba, de Batna, de Ouardia et d'Oran, depuis 2007, a-t-il fait savoir.

COMMUNIQUÉ CONJOINT DU 2^{ÈME} COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL ALGÉRO-FRANÇAIS

38 points et des objectifs précis

La 2^e session du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français s'est tenue le 4 décembre 2014 à Paris. En voici le texte intégral :

● 1. En application de la Déclaration d'Algier sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie, signée le 19 décembre 2012 à Alger, à l'occasion de la visite d'Etat en Algérie du Président de la République française, la deuxième session du Comité Intergouvernemental de haut niveau s'est tenue le 4 décembre 2014, à Paris, sous la coprésidence de M. Manuel Valls, Premier ministre de la République française, et de M. Abdelmalek Sellal, Premier ministre de la République algérienne démocratique et populaire.

● 2. A l'occasion de cette session, M. Abdelmalek Sellal a été reçu en audience par M. François Hollande, Président de la République française.

● 3. Cette session à laquelle ont pris part un certain nombre de membres des deux gouvernements a permis de dresser un bilan des progrès effectués dans la feuille de route bilatérale retenue lors de la première session du 16 décembre 2013 à Alger et de fixer de nouveaux objectifs ambitieux dans l'ensemble des volets de la relation bilatérale.

● 4. Les deux parties ont souligné leur volonté de hisser le partenariat économique et industriel entre la France et l'Algérie au niveau d'excellence de leurs relations politiques et se sont félicitées de la réussite de la deuxième session du Comité mixte économique franco-algérien (COMEFA) tenue à Oran le 10 novembre 2014, à l'occasion de l'inauguration de l'usine Renault Algérie Production.

● 5. Les deux parties ont procédé à la signature des accords cités en annexe.

● 6. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté commune d'approfondir leur dialogue politique au plus haut niveau et ont souligné leur appréciation pour la qualité et la régularité des rencontres entre les deux gouvernements. Les deux parties ont pris note avec satisfaction de la première session du dialogue stratégique qui s'est tenue au niveau des secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères le 16 octobre 2014.

● 7. Elles se sont félicitées de leur convergence de vues sur l'ensemble des questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment sur les étapes franchies par les négociations intermédiaires sous la conduite de l'Algérie, chef de file de la médiation internationale. L'Algérie et la France encouragent le gouvernement malien et les groupes rebelles non terroristes à continuer à s'investir pleinement dans la poursuite des négociations afin d'aboutir, dans les meilleurs délais, à un accord de paix juste et durable. Les parties se sont également félicitées des efforts du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye, avec le soutien actif de l'Algérie, en vue de réunir les conditions d'un dialogue entre les parties

libyennes, à l'exclusion des groupes terroristes reconnus en tant que tels, afin de promouvoir une solution qui préserve l'intégrité et l'unité territoriale de ce pays.

● 8. Les deux parties ont noté les progrès accomplis par le groupe de travail sur les archives et ont souhaité le développement de la coopération technique en la matière et la poursuite du dialogue sur cette importante thématique.

Défense et sécurité

● 9. Les deux parties ont marqué leur détermination à poursuivre leur dialogue et à approfondir leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

● 10. Les deux parties ont noté avec satisfaction l'intensification des échanges et le développement de la coopération bilatérale en matière de sécurité et ont souhaité que cette dynamique soit poursuivie, notamment en matière de coopération opérationnelle, d'échanges d'informations et de formation.

● 11. Les deux parties ont souligné que la coopération bilatérale entre la France et

l'Algérie dispose d'un important potentiel de croissance fondé sur une vision convergente des défis sécuritaires. Ils ont noté que la 7^e session de la réunion des sous-commissions spécialisées de la Commission mixte de coopération dans le domaine de la défense algéro-française, qui s'est tenue les 17 et 18 novembre 2014, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération pour l'année 2015. Des propositions concrètes ont été formulées à cette occasion pour dynamiser les échanges d'analyses sécuritaires et stratégiques, accroître l'échange d'expertise, renforcer la coordination opérationnelle dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans la sous-région du Sahel et œuvrer pour le tarissement des sources de financement des groupes terroristes à travers le paiement des rançons, le crime organisé et le trafic de drogue.

● 12. Les deux parties ont appelé de leurs vœux le développement de projets d'évaluation techniques communs ou de partenariats industriels dans le domaine de l'armement. Ils ont salué, à cet titre, les processus de consultations qui sont en cours pour aboutir à l'établissement de partenariats dans plusieurs domaines, notamment dans l'industrie aéronautique, le transfert de technologie, le savoir-faire et la santé militaire. La concrétisation de ces projets renforcera la coopération militaire entre les deux pays.

● 13. Les deux parties se sont félicitées des progrès observés quant aux conditions pratiques de la mobilité et du séjour des Algériens



en France et des Français en Algérie, et sont convenues de déployer leurs efforts pour les améliorer davantage. Elles se sont engagées à intensifier le dialogue en la matière dans le but d'apporter des solutions précises aux difficultés concrètes que rencontrent encore leurs ressortissants. Les deux parties se sont engagées à examiner dans des délais rapprochés l'accord relatif aux échanges des jeunes actifs, en vue d'approfondir leurs connaissances professionnelles, linguistiques et culturelles grâce à la circulation entre les deux pays, et d'acquérir par une expérience de travail dans une entreprise ou un organisme implanté en France ou en Algérie, des gains de compétences de nature à améliorer leurs perspectives de carrière lors de leur retour dans leur pays d'origine. Elles se sont par ailleurs engagées à examiner un accord portant facilitation de la circulation des personnes entre les deux pays.

● 14. S'agissant des difficultés auxquelles font face certains ressortissants français de meurés en Algérie après l'indépendance, et propriétaires légaux de biens immobiliers, dans l'exercice de leur droit de propriété, ainsi que, par ailleurs, des ressortissants français qui souhaiteraient pouvoir acquérir légalement, à l'instar des citoyens algériens, des logements qu'ils occupent de longue date, les deux parties ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le groupe de travail sur les biens immobiliers et le chargent d'intensifier ses efforts, afin de trouver des solutions satisfaisantes dans le cadre de la législation algérienne en vigueur.

● 15. S'agissant des conventions bilatérales d'exequatur, d'entraide et d'extradition judiciaires, les deux parties se sont félicitées des avancées notables réalisées au cours des précédentes sessions de négociation. Les deux parties ont convenu de se revoir en début d'année 2015 à Paris pour discuter des derniers points laissés en suspens.

● 16. Les deux parties ont souligné la nécessité de poursuivre, dans l'intérêt supérieur des en-

fants issus de couples mixtes, les réunions annuelles du groupe d'experts sur les déplacements illégitimes d'enfants issus de couples mixtes et l'exercice des droits de visite transfrontalière, et ont confirmé, à cet effet, la tenue, en janvier 2015, de la prochaine réunion du groupe de travail mixte.

● 17. Les deux parties sont convenues que le groupe de travail mixte pour échanger sur les conditions de présentation des dossiers d'indemnisation par les victimes algériennes des essais nucléaires français au Sahara ou leur ayant droit, se réunira avant la fin du premier trimestre 2015.

● 18. Les deux parties se sont félicitées de la désignation et de la tenue, au cours du premier trimestre 2015, de la réunion des deux correspondants respectifs du ministère français de la Défense et du ministère algérien des Moudjahidines, afin de faciliter la recherche et l'échange d'informations pouvant permettre la localisation des sépultures de disparus algériens et français de la guerre d'indépendance.

● 19. Les deux parties se sont félicitées des actions communes menées, en 2014, dans le cadre des cérémonies

internationales des deux conflits mondiaux, et notamment de la participation algérienne aux cérémonies du 14 juillet à Paris à l'occasion du centenaire de la Grande guerre et du 15 août à Toulon pour le soixante-dixième anniversaire du Débarquement de Provence en présence du Premier ministre algérien, qui a permis de souligner le rôle joué par les combattants algériens dans la libération de la France et de leur rendre hommage. Elles conviennent de poursuivre ces actions communes à chaque fois que nécessaire, notamment dans le cadre du Centenaire.

● 20. Les deux parties se sont félicitées de la reprise d'un dialogue constructif entre organismes sociaux des deux pays avec la réunion de la Commission mixte de sécurité sociale et les travaux réalisés en 2014, en vue de résorber le contenant

tieux hospitalier. Elles s'engagent à conclure l'apurement de ce contentieux d'ici le premier semestre 2015. Elles ont convenu d'achever dans le même temps, la refonte du protocole de soins annexé à la Convention bilatérale de sécurité sociale, qui permettra une meilleure sécurisation de la prise en charge des soins en évitant les risques contentieux.

Relations en matière de culture, d'éducation, d'enseignement supérieur et de sports

● 21. Les deux parties ont souligné la priorité accordée à un aménagement urbain équilibré et durable et réaffirmé leur volonté de poursuivre le travail collectif mené en faveur de la création d'une agence de développement urbain et territorial tel qu'envisagé dans la déclaration d'intention du 16 décembre 2013, ayant vocation à s'étendre aux Etats méditerranéens, pour devenir une Agence méditerranéenne.

● 22. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre et d'intensifier la coopération bilatérale, sur la base des axes prioritaires identifiés dans le Document Cadre de Partenariat, signé le 19 décembre 2012 à Alger, au bénéfice des deux pays. Elles ont souligné avec satisfaction les nombreuses avancées réalisées, dans la coopération pour la modernisation des systèmes éducatifs, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur. Les deux parties sont convenues de diligenter la signature des accords portant sur les statuts du Centre culturel algérien à Paris et de l'école algérienne internationale à Paris, et de finaliser les accords portant sur la petite école de Hydra (PEH) et l'ouverture de deux écoles françaises à Oran et à Annaba.

● 23. Les deux parties se sont félicitées de l'ouverture en octobre 2014 de l'Institut technologique de Ouargla, qui sera suivie par l'ouverture d'autres Instituts technologiques sur le territoire algérien, conformément à ce qui a été décidé lors de la visite d'Etat en Algérie du Président de la République française.

▶ ▶ ▶

Dimension humaine

● 13. Les deux parties se sont également félicitées des efforts du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye, avec le soutien actif de l'Algérie, en vue de réunir les conditions d'un dialogue entre les parties

COMMUNIQUÉ CONJOINT DU 2^{ÈME} COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL ALGÉRO-FRANÇAIS

● 24. Elles ont constaté la progression satisfaisante du projet de Centre franco-algérien des métiers de l'énergie dont l'ouverture doit intervenir en 2015. Les parties ont convenu d'intensifier leur coopération pour promouvoir la création d'autres centres et pôles d'excellence, notamment dans le domaine de l'agriculture et du BTP.

● 25. Elles ont encouragé les autres actions de coopération visant à renforcer l'employabilité des jeunes diplômés, notamment l'élargissement du réseau mixte des écoles supérieures et les actions de coopération dans l'enseignement du français.

● 26. Elles ont pris acte avec satisfaction du redémarrage effectif du programme boursier algéro-français (PROFAS) aujourd'hui renforcé et adapté pour répondre aux enjeux prioritaires de la coopération bilatérale.

● 27. Elles sont convenues de l'organisation à Alger au premier semestre 2015 d'assises de la coopération décentralisée.

● 28. Les deux parties se félicitent de la coopération engagée au cours de l'année écoulée dans le domaine culturel, notamment s'agissant de la restitution du tableau « La becquée » de Millet et de la signature de deux accords de coopération dans le domaine du Livre, et s'engagent à poursuivre les échanges et les discussions sur ces questions.

● 29. Elles ont décidé de poursuivre la coopération sportive et se sont mises d'accord sur un programme d'échanges dans le domaine du sport de haut niveau, de la formation et des politiques publiques sportives.

Partenariat économique et technologique

● 30. Les deux parties se sont félicitées du niveau atteint par leur partenariat économique bilatéral et ont exprimé leur volonté de le renforcer afin de pouvoir intensifier

leurs échanges et les liens entre leurs économies et leurs entreprises.

● 31. Elles se sont réjouies du travail accompli dans le cadre du Comité mixte économique franco-algérien, dont la deuxième session s'est tenue le 10 novembre 2014 à Oran, concrétisant avec l'inauguration de l'usine Renault Algérie Production qui constitue une manifestation de la qualité de ce partenariat.

● 32. Elles ont souligné l'importance des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur le partenariat industriel et productif signée le 19 dé-

cembre 2012 à Alger, grâce aux avancées de la mission confiée aux hauts responsables chargés de la coopération industrielle et technologique, en matière de formation, d'infrastructures techniques et technologiques en relation avec les activités industrielles et de partenariats productifs.

● 33. Elles ont réitéré leur volonté de poursuivre la construction de ce partenariat, dans une logique de coproduction et de développement des synergies industrielles et économiques entre les deux pays, dans les secteurs privés comme publics et en soutenant les investissements croisés, vecteurs essentiels pour le développement des liens économiques comme pour la facilitation des transferts de savoir-faire et de technologie.

● 34. Elles ont porté une attention particulière dans ce contexte au rôle que jouent les PME et les ETI

dans la densification du tissu d'échanges bilatéraux, à tous les niveaux, et s'engagent à faciliter leurs activités et leurs implantations. Elles continueront à favoriser les

partenariats productifs visant à créer des écosystèmes de production et la montée en puissance d'entreprises de sous-traitance satisfaisant aux standards internationaux de qualité.

● 35. Elles ont marqué leur volonté d'approfondir leur partenariat dans des secteurs stratégiques pour la diversification de l'économie algérienne comme pour le développement de leurs échanges, dans les domaines suivants :

- L'industrie, les infrastructures et la logistique : les parties se sont félicitées de la création par UBIFRANCE du « club infrastructures », des nombreux projets structurants dans lesquels sont engagés ou

envisionnés des partenariats entre entreprises algériennes et françaises, dans le domaine des transports urbains, ferroviaires, des infrastructures, de la mécanique, notamment de l'automobile et de l'aéronautique. Les parties se sont félicitées de l'identification de plusieurs axes prioritaires de coopération institutionnelle, en particulier en matière de sécurité ferroviaire et de maîtrise d'ouvrage de grands projets d'infrastructures et de transport portuaire et maritime, mettant ainsi en œuvre la Convention de partenariat signée en décembre 2012.

- Le tourisme : elles se sont engagées à intensifier leur coopération en vue d'un renforcement des capacités algériennes en matière de formation, de normalisation et d'amélioration

de la qualité de l'environnement.

- L'agriculture et l'industrie agroalimentaire : elles se sont félicitées de la création du « club agroalimentaire-agriculture », de l'engagement de partenariats dans les filières de la viande bovine et des services et se sont engagées à poursuivre la coopération entre la coopération pour l'amélioration de la filière laitière. Elles ont salué la qualité des projets menés par les entreprises françaises en Algérie dans le secteur agroalimentaire et le caractère structurant des partenariats menés dans ce contexte avec les entreprises algériennes.

- Le logement : elles se sont félicitées de l'engagement des entreprises des deux pays dans des partenariats permettant la montée en gamme et des transferts de savoir-faire dans le secteur de la construction, en particulier dans le développement de procédés constructifs industrialisés. Elles souhaitent développer leur coopération pour faciliter ce processus et intensifier leurs échanges dans ce secteur.

- La santé : elles ont salué la qualité des échanges au sein du « club Santé » lancé par UBIFRANCE entre entreprises et le soutien apporté au développement des industries de santé en Algérie par le biais de partenariats industriels, tant au niveau des groupes de travail que au niveau des PME.

- L'énergie : elles se sont engagées à poursuivre leurs efforts conjoints dans le cadre de la transition énergétique, notamment à travers le développement de leur coopération dans le domaine du nucléaire civil que permettra la mise en œuvre de

l'accord de coopération entre le CEA et le COMENA, et par le soutien au développement d'une filière des énergies renouvelables en Algérie. Les deux parties ont exprimé leur volonté d'élargir leur partenariat à d'autres secteurs qui seront identifiés d'un commun accord.

● 36. Les deux parties se sont engagées à poursuivre et à intensifier leur coopération dans les domaines essentiels pour leurs objectifs partagés en matière économique, de l'accréditation, de la certification, de la normalisation et de l'homologation, à travers les coopérations institutionnelles déjà engagées, à l'instar de l'accord conclu entre l'AFNOR et l'IANOR, ainsi que du Laboratoire national de référence en métrologie avec le Laboratoire national d'essais français. Les deux parties se sont engagées également à poursuivre les discussions entre le LNE français et le Centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE). Les deux parties sont convenues, enfin, de réunir dans ce cadre au cours du premier semestre 2015, le sous-comité mixte sur le commerce.

● 37. Elles ont salué la qualité du travail fourni par M. Jean-Pierre Raffarin dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée. La désignation de M. Jean-Louis Bianco pour cette même mission permettra de poursuivre le travail engagé pour accompagner le développement du partenariat économique, faciliter le travail des entreprises et aplatis les difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Calendrier bilatéral

● 38. Les deux parties ont confirmé certaines des échéances bilatérales importantes de l'année 2015, notamment la tenue d'une réunion ministérielle de suivi du comité mixte économique franco-algérien de novembre 2014 au deuxième trimestre 2015, à Annaba».

DANS UN PRÊCHE À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Mohamed Aïssa fustige les "pseudo-cheikhs" à l'origine des excès, extrémismes et radicalismes dans la pratique religieuse

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, a fustigé ceux qui s'autoproclament cheikhs et qui sont à l'origine des excès, extrémismes et radicalismes constatés dans la pratique religieuse.

"Il ya des égarements, un dévoilement dans la pratique religieuse. Certains se contentent d'aller acheter des livres et d'autres vont vers des chaînes de télévision ou le réseau internet écouter des pseudo-cheikhs dont on ne connaît ni les capacités ni les affiliations, ce qui a donné lieu à des déviations, des excès, des extrémismes et des radicalismes dans la façon de pratiquer la religion musulmane", a précisé M. Aïssa dans un prêche à la Grande mosquée de Paris. Il a ajouté que la pratique de la religion a été "dénaturée, dévoyée de la voie du juste milieu, celle enseignée par des maîtres et des imams et déviée de la trajectoire prophétique", rappelant que Dieu le Tout puissant avait interpellé le prophète Mohamed (QSSL) à travers l'exemple de nations qui ont précédé l'islam en les mettant en garde contre l'exagération dans la pratique de la religion.

Il a indiqué, dans le même sens, que la religion musulmane a "cette aptitude à être dévoyée, à être déviée de sa trajectoire par l'ignorance, par des aventuriers et des gens qui voudraient quelquefois idéologiser la religion et l'instrumentaliser à des fins personnelles".

Le ministre a saisi cette occasion pour rendre hommage à la Grande mosquée de Paris qui, a-t-il dit, est "à l'avant-garde par son imam, son recteur et son maillage pour renouer avec un islam ancestral, un islam authentique puisant ses racines de l'école du prophète Mohamed".



Convergence de vues sur l'ensemble des questions d'intérêt commun

L'Algérie et la France se sont félicitées, à l'issue de la 2^e session du Comité intergouvernemental de haut niveau (CIHN) tenue jeudi à Paris, de leur convergence de vues sur l'ensemble des questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Les deux pays se sont félicités de leur "convergence de vues" sur l'ensemble des questions régionales et internationales d'intérêt commun, "notamment sur les étapes franchies par les négociations intermaliennes sous la conduite de l'Algérie, chef de file de la médiation internationale", selon le communiqué conjoint rendu public à l'issue de la 2^e session du CIHN.

L'Algérie et la France encouragent, en outre, le gouvernement malien et les "groupes rebelles non terroristes" à continuer à s'"investir pleinement dans la poursuite des négociations afin d'aboutir, dans les meilleurs délais, à un accord de paix juste et durable".

Les deux pays ont salué également les efforts du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye, "avec le soutien actif de l'Algérie", en vue de "réunir les conditions d'un dialogue entre les parties libyennes, à l'exclusion des groupes terroristes reconnus en tant que tels, afin de promouvoir une solution qui préserve l'intégrité et l'unité territoriale de ce pays", souligne encore le communiqué commun.



LE PROFESSEUR MOSTEFA KHIATI, CHEF DE SERVICE PÉDIATRIE À L'EPH D'EL HARRACH ET PRÉSIDENT DE LA FOREM ET M. FAWZI OUSSEDIK, JURISTE, INVITÉS HIER DU FORUM DE DK NEWS



Ph: M. Nait Kaci

12 000 enfants victimes de maltraitance en 2013

«D'après la Sûreté nationale, 7 000 enfants ont été victimes de maltraitances dont 2 018 ont subi des agressions sexuelles en 2013. Additionnés aux chiffres avancés par la gendarmerie nationale et aux cas non déclaré dans les hôpitaux, le nombre d'enfants maltraités en Algérie dépasse les 12 000 cas par an», a souligné le Pr Khiati.

R. R.

Naissances sous «X»

D'après le président de la Forem, plus de 5 000 enfants naissent sous «X» chaque année en Algérie. Le nouveau projet de loi portant sur la protection de l'enfant n'aborde pas la situation de ces enfants ni celle de ceux qui sont forcés de travailler ou victimes de réseaux de mendicité ou de trafic de drogue. «Cette nouvelle loi contient plus de mesures coercitives que protectrices. Outre les dix premiers articles qui définissent le statut de l'enfant, 75% du contenu de ce projet peut être considéré comme un Code pénal-bis de l'enfant» a indiqué M. Oussedik.

R. R.

La violence verbale, un véritable fléau

Selon l'Unicef, 82,5% des enfants algériens seraient exposés à la violence verbale. D'après les statistiques, 15,2% des mères estiment que la violence est un moyen pratique pour l'éducation. Ainsi, 22,5% des enfants sont victimes de punitions corporelles. Par ailleurs, 23% des enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 2 dollars par jour), et 10% ne seraient pas vaccinés contre les maladies dangereuses.

R. R.

ALERTE ENLÈVEMENT La Forem plaide pour un nouveau plan

Selon le Pr Khiati, 70% des enfants kidnappés sont assassinés dans les 3h qui suivent leur enlèvement. Dans ce cadre, le président de la Forem a plaidé pour la mise en place d'un nouveau plan d'urgence qui permettrait aux parents de donner l'alerte dès qu'ils s'aperçoivent de la disparition de leur enfant. L'intervenant a également mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un numéro vert anonyme et gratuit pour la dénonciation des violences faites aux enfants.

R. R.

Protection de l'enfance contre la maltraitance et la précarité

Said Abjaoui

L'avenir se prépare aujourd'hui. Les hommes de demain sont les enfants d'aujourd'hui.

Quel avenir pour l'Algérie si les enfants d'aujourd'hui vivent ou plutôt survivent dans les frustrations, la misère, et font l'objet de maltraitance et d'abandon social ? Faudrait-il abandonner à leur sort les enfants de la rue, les enfants dans la rue ? Non, nous disaient hier les invités du forum de DK News à savoir le professeur Mostefa Kihari, chef du service de pédiatrie à l'EPH d'El Harrach, président de la Forem (Fondation nationale pour la promotion de la santé et du développement), et le professeur Faouzi Oussedik de l'Université du Qatar (Doha). Ils étaient invités pour débattre du thème de la protection de l'enfance. L'enfance abandonnée, l'enfance exclue du système édu-

cationnel, l'enfance qui vit dans la précarité, celle issue de parents divorcés, sont des sujets qui ont retenu l'attention active de la Forem. Le professeur Khiati relevait en novembre de 2006, que sur les cinq dernières années, 2,2 millions d'enfants âgés de 13 ans à 18 ans étaient non seulement exclus de l'école, mais n'ont pas pu bénéficier d'une formation professionnelle, ce qui démontrait l'état de sinistre du système éducatif. Il relevait également les taux d'abandon du système scolaire 5,18% à Djelfa, dans le primaire, Sétif 14,03% et dans le cycle secondaire, 21,9% à Béchar. 2,2 millions étaient peu alphabétisés à cause des faibles performances de l'école, classes surchargées, rapport enfants/enseignants insuffisant. Enseigner, c'est éduquer et non pas seulement donner des leçons.

La protection, c'est également parrainer des orphelinats pour leur trouver une famille d'accueil, mieux que des centres de placement. La protection c'est sensibiliser les institutions et les associations. Le gouvernement a introduit un projet de loi au Parlement dans le cadre de la protection des enfants. Protection sociale et protection contre toute forme de violence. Un autre projet de loi consistait à protéger so-

cialement l'enfant dans le cadre du divorce des parents ou de l'abandon par un des deux parents. Il convient de rappeler que l'Algérie a ratifié des conventions internationales relatives à la protection de l'enfance dans le cas général et de l'enfance en danger dans le cas particulier.

14% de la population sont des enfants. Mais il y a une confusion en ce sens où la limite d'âge de l'enfant n'est pas des plus claires. Jusqu'à 10 ans, 13 ans, 15 ans, 18 ans ? Quel est l'âge limite de l'enfant selon le code pénal ? L'âge de discernement.

Dans le cas de maltraitance, qui doit signaler à qui ? Comment signaler ? A qui est-il fait obligation de signaler et à qui ? L'enseignant ? Le médecin ? Le professeur Khiati signale que le mouvement associatif lié à la protection de l'enfance n'est pas consulté par la commission parlementaire concernée.

Le cas des naissances sous «X» dans les maquis a été soulevé par M. Azi Merouane, président de la cellule d'application des dispositions contenues dans la charte pour la paix et la réconciliation. La peine de mort pour les agressions suivies de mort des enfants a été relativement débattue.

S. B.



«Les droits de l'enfant» en Algérie

● L'Algérie en conformité avec le droit international

O. Larbi

Le président de la Forem, le professeur Mostefa Khiati, chef du service pédiatrie de l'EPH d'El Harrach et Fawzi Oussédik, juriste, étaient réunis pour traiter des « droits de l'enfant à la lumière du projet de loi sur la protection de l'enfant. »

Les fondements des droits de l'enfant sont les droits de l'Homme. Aussi, dès l'Indépendance, ces droits ont été reconnus à l'ensemble du peuple algérien. Dans le système juridique, économique et social, le progrès a été continu : gratuité des suivis de la femme enceinte, allocations familiales, gratuité de la scolarité, cantines scolaires, médecine gratuite et colonies de vacances prises en charge par l'entreprise, etc.

22 années après avoir ratifié la Convention des droits de l'Enfant le 19 décembre 1992, quel bilan en Algérie ?

L'enfant algérien, a droit à « l'identité, la nationalité, la famille, le soin et l'éducation ; ces dispositions sont plutôt «bonnes» selon les observateurs.

Le professeur Khiati observe que dans la mouture du code se rapportant aux droits de l'enfant, « il y a des avancées, notamment la création d'une délégation aux pouvoirs étendus rattachée au premier ministre. »

M. Oussédik aurait préféré un rattachement à la présidence de la République. Les deux conférenciers ont ensuite caractérisé le nouveau texte comme une mouture à peine modifiée du texte ayant circulé en 2006 et globa-

lement insuffisant. Ils se rejoignent aussi pour dire que le code des droits de l'enfant compte plus de 100 articles à caractère pénal sur 150.

Ils s'élèvent contre cette démarche de «criminalisation» d'autant plus que le corpus juridique algérien est associé aux déclarations et aux conventions, charte, décisions de tous les organismes internationaux auxquels elle adhère et qui se trouvent de ce fait au-dessus des législations nationales.

«L'âge de discernement est fixé à 10 ans plus 1 jour, dans ce code, alors qu'il est dans les accords internationaux de 18 ans.» Les orateurs demandent donc que «les différents codes de la famille, de la nationalité, pénal, soient actualisés» pour ne pas dire dépoussiérés. Par contre, la «protection contre les abus, l'exploitation et la détention arbitraire», la loi est diversement interprétée, au détriment de l'enfant : le système d'«alerte enlèvement» n'est pas encore opérationnel. La présentation d'un enfant devant le juge d'instruction ne prévoit pas la présence d'un psychologue. C'est un vrai problème si l'âge reste fixé à 10 ans plus 1 jour, c'est-à-dire durant les mutations hormonales de l'adolescence, la crise des relations enfant-adultes, etc.

Il reste à impliquer l'enfant dans la décision le concernant : la Convention signée par l'Algérie en 1992 stipule que l'enfant est un individu à part entière, libre de prendre des décisions et de formuler ses opinions.

La plupart des observateurs estime que l'Algérie a effectué des progrès dans la protection de l'enfant. Y compris dans le développement des activités de loisirs et de jeux.

Les conférenciers estiment que la présentation de la loi portant création

du fonds de pension alimentaire et qui viserait à «protéger les droits fondamentaux de l'enfant en cas de divorce des parents, lui garantir une vie digne et le mettre à l'abri du besoin» est une avancée. Rappelons que dans le droit algérien l'entretien de l'enfant met d'abord à la charge du père l'obligation de subvenir à ses besoins en nourriture qui se confond avec la pension alimentaire. C'est, en effet, sous ce titre que le code de la famille traite l'obligation d'entretien. Cette obligation englobe aussi l'habillement et les soins médicaux. Il est intéressant de noter que le législateur oblige en outre le père à fournir un logement à ses enfants ou à défaut, leur payer un loyer.» Ce texte de loi «vient compléter l'arsenal juridique relatif à la prise en charge de la femme et de l'enfant». Il est de nature à lever la confusion entre pension alimentaire et droit de la femme divorcée à une protection sociale comme l'a exprimé le ministre de la Justice devant l'APN et le conseil de la Nation. Les manques concernent les mesures de protection sociale et juridique de l'enfant : cas des enfants victimes de maltraitance, enfants nés hors mariage et les enfants qui subissent l'inceste.

Le professeur Khiati et M. Oussédik, rédacteur de la Constitution du Qatar, ont marqué la situation qui se caractérise par le rapprochement des positions des pouvoirs publics et du mouvement associatif - des pas sont faits pour cela -, le droit devant cependant aboutir à une conformité avec les engagements internationaux de l'Algérie et la mise en place de juridictions spécialisées dans le traitement des droits de l'enfant.

Plusieurs instruments internationaux et régionaux en relation avec les droits de l'enfant et de la femme ratifiés

Dans le domaine des droits de l'Homme, l'Algérie a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux en lien avec les droits de l'enfant et de la femme. La convention des droits de l'enfant a été ratifiée le 19 décembre 1992 et a été suivie par la ratification, le 8 juillet 2003, de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Le protocole facultatif de la CDE portant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a été ratifié le 2

septembre 2006. La Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée par l'Algérie le 22 janvier 1996.

D'autres instruments spécifiques ont été également ratifiés dont on peut citer :

- La Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiée le 9 février 2001;

- La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et

du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction, ratifiée le 9 octobre 2001;

- Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ratifiée le 9 mars 2004;

- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée le 21 avril 2005.

Depuis la ratification de la CDE, des progrès ont été réalisés dans le domaine législatif. On note par exemple, les amendements apportés en 2005 au code de la nationalité et au code de la famille pour une meilleure protection des droits de l'enfant et de la femme. La femme algérienne mariée à un étranger peut désormais transmettre la nationalité algérienne à son enfant ce qui peut éviter les conséquences négatives sur les autres droits tels que le droit à l'éducation.

O.L.



L'ONU opte pour un cadre juridique sur la restructuration de la dette souveraine

La Commission économique et financière de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté vendredi une résolution qui prévoit de mettre en place un comité chargé de définir un «cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine».

Ce projet de résolution a pour but d'améliorer «l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du système financier international et de parvenir à une croissance économique soutenue et équitable et à un développement durable, compte tenu de la situation et des priorités de chaque pays».

Le comité spécial sera ouvert à tous les Etats membres des Nations unies et tiendra au moins trois réunions de trois jours chacune en janvier, mai et juillet 2015 au siège de l'ONU.

Aux termes de ce texte, l'Assemblée générale invite le secrétaire général à accroître la participation active des représentants des pays en développement, notamment des pays en situation particulière, aux travaux du comité spécial, de s'efforcer d'utiliser les ressources disponibles à cette fin.

Plusieurs délégations ont tenu à expliquer leur vote, dont celle de l'Argentine, dont la représentante a indiqué que le texte est purement d'ordre procédural et ne concerne pas le fond de la question de la restructuration de la dette souveraine des Etats.

La représentante a noté que la question concernant les agissements des «fonds vautours» dont son pays est victime et la spéculation à laquelle ils se livrent est importante car ces pratiques représentent une «bombe à retardement» du fait que la spéculation effrénée pourrait, à terme, saper la souveraineté des Etats. Elle a ensuite parlé d'une «économie de malfaiteurs» existant actuellement, en précisant que les malfaiteurs financiers que sont les fonds vautours acquièrent une importance de plus en plus grande, d'où l'obligation de la communauté internationale de se saisir de la question de la dette souveraine des Etats.

A rappeler que la justice américaine a demandé à l'Argentine de payer des fonds spéculatifs qui ont refusé une restructuration de la dette comme les autres créanciers, et ce, avant de payer les créanciers restructurés, plaçant Buenos Aires, qui veut continuer de payer ses créanciers restructurés mais pas les «fonds vautours», dans une situation délicate. Le représentant de l'Egypte a souligné que la question de la restructuration de la dette souveraine est une préoccupation commune à tous les pays en développement.

Le représentant du Soudan s'est dit, pour sa part, convaincu que le processus engagé permettrait, notamment, une plus grande prévisibilité dans le système financier.

La Commission a également adopté par vote, avec 128 voix pour, 4 contre dont le Canada et les Etats-Unis, et 46 abstentions un projet de résolution intitulé «Soutenabilité de la dette extérieure et développement» en vertu duquel elle recommande à l'Assemblée générale de souligner qu'il importe tout particulièrement d'apporter en temps voulu une solution efficace, globale et durable aux problèmes d'endettement des pays en développement afin de favoriser la croissance économique et le développement de ces pays.

APS

Les matières premières subissent le renchérissement du dollar

Les cours des matières premières ont fini la semaine sur une note baissière subissant le renchérissement du dollar, qui a atteint vendredi des sommets depuis mi-août 2012 face à l'euro et fin juillet 2007 face au yen.

Les cours du pétrole ont fini la semaine sur une note baissière, générée par la baisse des prix officiels du pétrole de l'Arabie saoudite, et par un raffermissement du dollar qui rend l'or noir plus onéreux. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 69,01 dollars sur l'International Exchange (ICE) de Londres, contre 70 dollars une semaine plus tôt.

Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance baissait à 65,87 dollars, contre 66,45 dollars le vendredi précédent.

Les prix du sucre et du café se sont un peu affaissés, pénalisés par une offre abondante et, pour le café, par la hausse des exportations d'Arabica du Brésil, tandis que le cacao a continué de progresser.

Les prix du sucre ont continué de baisser toujours pénalisés par la surabondance de l'offre dans le marché. A Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en mars valait 395,20 dollars, contre 413,80 dollars le vendredi précédent. A New York, la livre de sucre brut pour livraison en mars valait 15,14 cents, contre 15,91 cents sept jours auparavant.

Les cours du café ont perdu du terrain, testés par une hausse des exportations d'Arabica du Brésil et d'Amérique centrale. Sur le Liffe de Londres, la tonne de Robusta pour livraison en janvier valait 2.049 dollars vendredi, contre 2.094 dollars le vendredi précédent. Sur le ICE Futures US de New York, la livre d'Arabica pour livraison en mars valait 181,75 cents contre 192,80 cents sept jours auparavant.

Les cours du cacao ont accentué leur rebond après la forte chute observée en novembre. A Londres, la tonne de cacao pour livraison en mars valait 1.922 livres



sterling, contre 1.901 livres sterling le vendredi précédent. A New York, la tonne pour livraison en mars valait 2.887 dollars, contre 2.862 dollars sept jours plus tôt.

Les cours des produits agricoles ont fluctué au gré de la météo, menaçant pour la récolte de blé mondial, de la hausse du dollar, qui freine les exportations américaines, et de la baisse des cours du pétrole. Les prix du baril de pétrole brut ont en effet chuté de près de 40% depuis l'été et dans leur sillage ceux de l'essence, ce qui pèse sur le maïs et le soja, utilisés respectivement dans la production d'éthanol et de biodiesel.

Le boisseau de blé pour la même échéance, le contrat le plus actif en ce moment, s'est établi à 5.940 dollars contre 5.785 dollars en fin de semaine dernière (+2,68%).

Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en mars, le plus échangé désormais sur le marché, a terminé vendredi à 3.950 dollars contre 3.887,5 dollars vendredi dernier (+1,61%). Le boisseau de soja pour livraison en janvier, le contrat le plus échangé, a clôturé à 10.360 dollars contre 10.1600 dollars il y a une semaine (+1,97%).

L'or s'est stabilisé au terme d'une

semaine mouvementée, qui a vu le métal jaune suivre un parcours en dents de scie, au gré de spéculations sur l'offre et la demande, finissant gêné par un dollar fort.

Sur le London Bullion Market, l'once d'or a terminé à 1.194 dollars vendredi, contre 1.182,75 dollars le vendredi précédent. L'once d'argent a clôturé à 16,33 dollars, contre 15,97 dollars il y a sept jours.

Les prix des métaux de base échangent sur le London Metal Exchange (LME) ont chuté en début de semaine, pénalisés par une chute des cours du pétrole, qui ont atteint un plus bas en cinq ans lundi.

Un indicateur manufacturier décevant publié en Chine le même jour a aussi contribué à tirer les cours des métaux industriels vers le bas. Sur le LME, la tonne de cuivre pour livraison dans trois mois s'échangeait à 6.453 dollars vendredi, contre 6.427,50 dollars le vendredi précédent, l'aluminium valait 1.991,25 dollars la tonne, contre 2.025 dollars, le plomb valait 2.031 dollars la tonne, contre 2.020 dollars, l'étain valait 20.325 dollars la tonne, contre 20.140 dollars, le nickel valait 16.940 dollars la tonne, contre 16.240 dollars et le zinc valait 2.238,75 dollars la tonne, contre 2.221,25 dollars.

Une équipe du FMI se rendra en Ukraine pour discuter des réformes économiques à mettre en place

Une équipe du Fonds monétaire international (FMI), principal créancier de l'Ukraine, se rendra dans le pays à partir du 9 décembre pour discuter avec les autorités de la mise en oeuvre de profondes réformes économiques, a annoncé samedi l'institution.

Le représentant du FMI en Ukraine Jérôme Vacher a expliqué dans un communiqué que cette mission de neuf jours vise à «entamer des discussions politiques avec les autorités ukrainiennes dans le cadre du programme de réformes économiques appuyé par le Fonds».

Le FMI a promis à l'Ukraine une aide financière internationale de 27 milliards de dollars sous forme de prêts, dont 17 milliards seront fournis par le seul Fonds, en échange de larges mesures de restructuration économiques. L'institution a toutefois reconnu après une visite de travail en novembre que

le pays aurait besoin d'une aide supplémentaire d'au moins 19 milliards de dollars d'ici à la fin 2015.

En récession quasi ininterrompue depuis plus de deux ans, l'Ukraine est au bord de la faillite, minée par une grave crise économique, la chute de sa devise nationale, une corruption endémique et un coûteux conflit armé dans l'Est.

Le FMI doit notamment verser à l'Ukraine une nouvelle tranche de 2,7 milliards de dollars d'aide après les 4,6 milliards de dollars déjà versé précédemment. Ces fonds sont cruciaux pour les autorités ukrainiennes, qui doivent rembourser leur dette gazelle envers la Russie et trouver une solution à la pénurie de charbon qui menace le pays à l'approche de l'hiver.

Les réserves de changes et d'or ukrainiennes ont chuté le mois dernier sous la barre des 10 milliards de dollars pour la première fois en près de dix ans.

La Banque nationale de Belgique révise à la baisse ses prévisions de croissance

La Banque nationale de Belgique (BNB) a diminué de près de moitié sa prévision de croissance pour l'économie belge l'an prochain, tablant désormais sur une croissance de PIB de 0,9%. La Banque centrale mise sur une croissance du PIB de 0,9 pc en 2015 et de 1,4% l'année suivante, a affirmé, vendredi, le Gouverneur de cette institution, Luc

Coene, à l'occasion de la présentation des projections automnales. Au printemps dernier, la BNB misait encore sur une croissance de 1,5% pour 2015 et de 1,7% pour 2016. «Cette importante révision à la baisse de 0,7 point de pourcentage en 2015 par rapport aux projections de printemps, est imputable au repli de la croissance au cours de cette année-ci»,

a expliqué la BNB. Les prévisions de la BNB sont très loin des 1,5% de croissance, prévus en septembre par le Bureau du plan et sur lesquels le gouvernement belge a construit son budget. Un tiers de cet écart s'explique par le ralentissement constaté en 2014 (1% de croissance), a précisé le gouverneur de la Banque centrale de Belgique.

SETIF : 9^e SALON DU BÂTIMENT ET DE LA CONSTRUCTION

Un forum pour les professionnels du secteur

De Sétif : Azzedine Tiouri.

Le palais d'exposition Maabouda de Sétif abritera dès demain lundi et ce, jusqu'au 11 décembre, la 9^e édition du Salon du bâtiment et de la construction Setifbat 2014.

Selon les organisateurs, ce rendez-vous incontournable des Hauts-Plateaux comptera sur la participation d'une centaine d'exposants représentant notamment les secteurs de l'habitat et de la construction, de la production des matériaux de construction, des cimenteries, des équipementiers et outillages des travaux publics, du matériel de sécurité, des travaux d'entretien routier, l'hydraulique, les transports, avec une présence appréciable du secteur public et des services dont des banques et des sociétés d'assurance. S'étendant sur une surface de 3 000 m², cette manifestation économique, nous dit-on, est organisée en partenariat avec la société Batimatec Expo, la Société algérienne des foires et exportations (Safex) et la wilaya de Sétif. Cette rencontre, ajoute l'un des animateurs et organisateurs de ce salon régional, se positionne comme un véritable carrefour d'affaires dans la région Est du pays et aussi un forum pour les professionnels du secteur.

«Ainsi durant quatre jours, la capitale des Haut Plateaux, mais également la seconde ville la plus peuplée d'Algérie (quelque deux millions d'habitants) après Alger, ajoute-t-il, abritera une manifestation économique d'importance offrant aux professionnels des secteurs invités un espace d'information, d'échanges et de concertations». En marge du Setifbat 2014, des conférences thématiques



seront animées par le conseil local de l'ordre des architectes (Clo) de la wilaya de Sétif élargi aux représentations des wilayas environnantes. Ainsi une première conférence est programmée pour le mardi 9 décembre sur le thème du développement durable et de l'économie d'énergie dans la construction. Une journée technique, qu'animeront le 10 décembre des cadres et spécialistes de l'entreprise Midy Peinture s'intéressera aux techniques et démonstrations d'application sur les peintures décoratives. Des rencontres sont également programmées durant l'événement.

«Le marché algérien, dans son ensemble, et la région de Sétif en particulier, note notre interlocuteur, recèlent d'importantes potentialités et offrent de grandes opportunités dans le domaine du bâtiment, de la construction et des travaux publics. Il revient aux manifestations économiques, tel le Salon Sétifbat à leur servir de lieu de rendez-vous et d'exposition».

La spécificité de cette édition du Setifbat est de réservé un espace aux entreprises et institutions engagées dans la réalisation de différents programmes de développement ou des projets structurants, notamment dans la wilaya de Sétif. La même source cite entre autres projets, le complexe omnisports de 50 000 places en voie de lancement et de réalisation, des grands transferts hydrauliques, le centre anti-cancer et le centre mère et enfant, déjà opérationnels, et l'hôpital de 240 lits d'El Eulma, en voie de réalisation, d'autres projets dans le secteur des transports, dont la gare routière, le tramway, le dédoublement de la voie ferrée, l'extension de l'aéroport 08 mai 1945, la centrale électrique de 1 200 MW, le nouveau marché de gros d'Aïn Sfifa, la méga zone industrielle d'Ouled Saber, ainsi que divers programmes de logements et de travaux publics. Des maquettes de ces projets en voie d'être lancés ou en voie de réalisations seront exposées au public.

SIDI BEL-ABBES

Extension du centre de stockage et de distribution du carburant

Les travaux d'extension du centre de stockage et de distribution du carburant relevant de Naftal sont en cours au niveau de la zone industrielle de la wilaya de Sidi bel-Abbes avec un niveau de taux d'avancement de 5 pour cent, a-t-on appris samedi auprès de la directrice de l'énergie et des mines.

«L'extension de ce centre pour passer d'un stockage de 7 900 m³ de carburant actuellement à 180 000 m³, s'inscrit dans le cadre d'un pro-

gramme spécial dont Sidi Bel-Abbes a bénéficié, après Alger et Constantine», a indiqué à l'APS Mme Bensalem Farida.

Une enveloppe de plus de 15 millions de DA a été consacrée pour la réalisation des travaux qui ont été lancés il y a trois mois, a-t-elle ajouté.

Ce centre de stockage et de distribution de carburant aura, à la faveur de cette extension, une envergure régionale au profit de wilayas limitrophes, a expliqué la même responsable.



MÉDÉA

La ville de Ksar El-Boukhari bientôt dotée d'une maison de l'artisanat

La ville de Ksar-el-Boukhari (65 km au sud de Médéa) sera dotée, dans les tous prochains mois, d'une Maison de l'artisanat et des métiers traditionnels qui aura pour vocation la promotion et la sauvegarde du savoir-faire traditionnel local menacé de disparition, a-t-on appris samedi auprès de la chambre de l'artisanat et des métiers.

Cette structure, qui entrera en activité au courant du 2^e trimestre de l'année 2015, servira, d'après des responsables de la chambre de l'artisanat et des métiers,

de vitrine aux produits manuels traditionnels qui faisaient, autrefois, la réputation de cette région, dont les célèbres tapis de laine, la kechaba, la poterie et la sellerie, menacés, aujourd'hui, d'extinction faute d'une réelle prise en charge, a-t-on souligné.

La future Maison de l'artisanat et des métiers traditionnels abritera une douzaine d'ateliers couvrant divers métiers. Elle viendra s'ajouter aux deux structures déjà opérationnelles, au niveau du chef-lieu de wilaya, en l'occurrence les Mai-

sons de l'artisanat et des métiers traditionnels de Damiette et Rokia Mustapha où activent, depuis plusieurs années, des artisans spécialisés dans divers métiers, a-t-on indiqué.

Outre sa vocation promotionnelle, cette structure va contribuer, a-t-on ajouté, à la sauvegarde et à la préservation de certains métiers traditionnels menacés de disparition, à travers l'organisation, in situ, de cycles de formation dans ces métiers au profit de jeunes désireux acquérir un savoir-faire.



OUARGLA

Les attentes du citoyen au centre des préoccupations des pouvoirs publics

La prise en charge des attentes du citoyen de la wilaya d'Ouargla est au centre des préoccupations des pouvoirs publics, a affirmé, vendredi à Ouargla, le directeur général chargé des collectivités locales, au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nacer Belkacem.

S'exprimant en marge d'une visite de terrain d'une délégation centrale ou sont représentés divers secteurs d'activités (Emploi, travail et sécurité sociale, Habitat et Urbanisme, Énergie et Ressources en eau), M. Belkacem a indiqué qu'elle (visite) vient «en application des instructions du ministre de l'Intérieur et des collectivités locales vis à renforcer les efforts déployés localement pour la prise en charge des doléances, socioéconomiques, des populations locale et en réponse à leurs attentes somme toute légitimes».

La délégation ministérielle a amorcé sa tournée par le lancement, dans la commune d'Aïn Beida, d'un projet de route dédoublée de 3,5 km sur la RN-49, de la sortie sud de cette commune vers celle voisine de Sidi-Khouiled, d'un coût de 94 millions DA.

Le projet de bande verte sur 162 km entre Ouargla et Touggourt, portant sur la plantation de 20 000 palmiers de variétés diverses et de 81 000 oliviers, pour un coût de 1,9 milliard DA, a été l'autre point de visite de la délégation avant de se rendre dans la commune d'El-Hedjira où il a été procédé à la remise de 100 titres d'attribution de lots de terrain à bâtrir dans le cadre de l'habitat rural.

La délégation a visité, en outre, un projet de 52 logements sociaux prévus dans la nouvelle ville d'El-Hedjira et concernant lesquels le wali d'Ouargla a affirmé que les clefs ne seront remises à leurs bénéficiaires qu'une fois achevés leur raccordement aux divers réseaux.

Dans la commune de Hassi-Messaoud, d'amples informations ont été fournies aux membres de la délégation sur le projet de route reliant cette collectivité à la commune de Robbâa (wilaya d'El-Oued), et dont une tranche de 60 km se trouvant sur le territoire de la wilaya d'Ouargla a été achevée, en attendant le lancement, début janvier prochain, d'une deuxième de 40 km.

Toujours dans la commune de Hassi-Messaoud, la délégation s'est enquis du projet de route de contournement de Haoud El-Hamra sur 11,5 km, pour un coût de près de 800 millions DA, avant de visiter le projet d'extension de l'Hôpital de Hassi Messaoud pour lequel a été consacré un financement de 382 millions DA sur le programme de développement des régions du Sud.

Le projet en question, réalisé à 80%, comporte divers pavillons, dont un pour les urgences, une maternité et une aile d'hospitalisation, en plus de 18 logements de fonction et un château d'eau de 60 m³. La délégation effectuera, samedi, une tournée similaire dans la daïra frontalière d'El-Borma (plus de 400 km à l'Est d'Ouargla).

APS

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ

Un homme poignardé mortellement en plein centre-ville

M. B.

Un individu a été arrêté après avoir poignardé un homme en plein centre-ville de Bordj Bou Arréridj, hier matin a-t-on appris de la police.

Le drame s'est déroulé dans la matinée de samedi devant une entrée des bâtiments Khemisti dans le centre-ville. Un homme a été pris pour cible par un individu ayant une arme blanche. La victime, la cinquantaine, a été touchée au cou et poignardé en pleine rue devant plusieurs témoins. Selon des riverain, «l'agression s'est déroulée vers 0h devant l'entrée des bâtiments» alors qu'à cette heure de nombreuses personnes étaient encore chez elles. La victime a été touchée «au niveau du cou», selon la même source. L'homme touché a été transporté vers l'hôpital Bouzidi Lakhdar où il a rendu l'âme. Selon nos informations, la police a aussitôt arrêté l'individu avec l'arme en main.

Pour l'instant, nous n'avons aucune information sur les raisons de ce drame.

M.B.

EL EULMA (SÉTIF)

Saisie de 1 500 pétards gros calibres

Azzedine Tiouri

Lors d'un contrôle routier routinier, les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie d'El Eulma, dans la wilaya de Sétif, ont saisi, durant le week-end dernier, à la sortie ouest de la ville, 1 500 pétards de gros calibres, appelés par les enfants «bombes». Afin de ne pas attirer l'attention, cette cargaison était dissimulée au fond d'une souche à bagages d'un bus de transport des voyageurs en direction de Constantine. Elle n'a été découverte que lors d'une inspection de routine des sacs de voyage et le colis distinctif des autres contenant les produits pyrotechniques achetés au centre commercial de Dubaï à El Eulma.

Le voyageur et propriétaire de la marchandise prohibée a été arrêté et un procès-verbal a été constitué à son encontre pour être poursuivi en justice.

A.T.

CONSTANTINE

6 travailleurs dont un ressortissant turc blessés dans l'incendie d'un immeuble en chantier

Six (6) travailleurs dont un de nationalité turque ont été blessés, vendredi, dans un incendie survenu dans un immeuble en construction à Ali-Mendjeli (Constantine), a appris l'APS auprès de la Protection civile.

Les personnes blessées, âgées entre 21 et 57 ans, souffrent de problèmes respiratoires provoqués par les émanations de fumée et, pour certains, de brûlures du premier et du troisième degrés, a pré-

cisé le lieutenant Saâd Mehanni, officier à la direction de la Protection civile.

Les victimes ont été acheminées vers l'hôpital Abdelkader Bencharif d'Ali-Mendjeli, et le centre hospitalo-universitaire (CHU) de Constantine Benbadis pour les cas de brûlures jugées «graves», a ajouté le lieutenant Mehanni.

L'incendie s'est déclaré dans un appartement du 1^{er} étage de cet immeuble de 5 étages en chantier à l'unité de

voisinage (UV) n° 16 où intervient une entreprise turque chargée de la construction d'un programme de 3 000 logements publics locatifs, a encore ajouté la même source.

Une trentaine d'éléments de la Protection civile, quatre (4) camions anti-incendie, un véhicule doté d'une échelle télescopique et deux (2) ambulances ont été mobilisés pour éteindre les flammes après deux heures d'efforts, a également indiqué le

lieutenant Mehanni.

Les services compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de la déclaration de ce sinistre.

Un incendie s'était déclaré à la suite de l'embrasement de compteurs d'électricité groupés, fin novembre dernier, dans un immeuble habité de l'UV 6, toujours à Ali-Mendjeli, occasionnant des difficultés respiratoires à 11 personnes dont six ont dû être hospitalisées.

EL-OUED

Des dizaines de jeunes protestent à Tendla, réclamant de l'emploi et le logement

Des dizaines de jeunes de la commune de Tendla (150 km du chef-lieu de la wilaya d'El-Oued) ont organisé vendredi un mouvement de protestation pour attirer l'attention sur leur situation «critique» et réclamer de l'emploi, le logement et des terres agricoles, a-t-on appris d'un élu local.

Les protestataires ont ainsi bloqué, en dressant des barricades de pierres et des troncs de palmiers, la RN-3 reliant les villes d'El-Oued et Biskra, pendant près de quatre (4) heures, paralysant ainsi la circulation automobile, a-t-il précisé.

Ils ont scandé des slogans

dénonçant «la politique de marginalisation et d'exclusion» pratiquée, selon eux, par l'administration, notamment les Assemblées locales élues qui «font peu de cas de leurs préoccupations», selon la même source.

Les autorités locales, à leur tête le chef de daïra de Djamaâ et le président de l'Assemblée populaire communale de Tendla, sont parvenus, avec le concours des autorités sécuritaires, à convaincre les jeunes mécontents de mettre fin à leur action de protestation, les assurant de la prise en charge de leurs doléances.

APS

ALGER

16 ans de prison pour homicide volontaire

A. Ferrag

Lotfi âgé de 33 ans, accusé d'homicide volontaire sur la personne de Nabil, son cadet de 03 ans. En ce jour fatidique, une dispute s'est déclenchée entre l'assassin et la victime.

Lotfi tire un couteau et le plante dans le ventre de la victime, la victime décède sur le coup. Dans la même journée, Lotfi sera vite arrêté. L'accusé n'a pas nié les faits retenus contre lui, mais a déclaré qu'il était ivre. «C'est lui qui avait déclenché la dispute, je ne voulais pas le tuer, mais seulement lui faire peur», dit-il. Le jour du procès en ce mois de décembre 2014, assis au box des accusés, Lotfi est accusé de meurtre. Le président appelle à la barre Lotfi qui répète qu'il voulait seulement se défendre, qu'il n'avait jamais l'intention de le tuer, car il était ivre



et ne pouvait pas se contrôler ni savoir vraiment ce qu'il faisait à ce moment-là. Le représentant de ministère public, a qualifié de « graves » les faits retenus contre l'accusé et a requis une peine de 20 ans de réclusion criminelle. L'avocat de Lotfi tente de minimiser les dégâts, tout en rejetant la qualification de l'affaire, il précise que son client a été

énervé par le comportement de Nabil à son égard. Il ne voulait pas tuer Nabil, souligna-t-il avant de demander la clémence de la cour.

Après de longues délibérations, Lotfi est condamné à 16 ans de réclusion criminelle pour homicide volontaire sur la personne de Nabil.

TIPASA

Les agresseurs des visiteurs de la forêt de la Corne d'or neutralisés par la Gendarmerie nationale

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont mis dernièrement, hors état de nuire, une bande de malfaiteurs qui s'en prenaient aux visiteurs de la forêt, située sur la route du village touristique de la Corne d'or de Tipasa, apprend-on samedi du chargé de la communication auprès du groupement de wilaya de ce corps sécuritaire.

L'unité d'intervention et de la sécurité de la brigade de la Gendarmerie nationale a procédé mercredi dernier à l'arrestation d'une bande constituée de trois (3) malfaiteurs, dont une femme, suite à un appel reçu sur le numéro vert 1055, informant qu'un individu a été victime d'une agression, en compagnie de son épouse, au cours d'une visite touristique dans cette région, a expliqué le commandant Maghzili Boubekeur dans un point



de presse animé à l'occasion. Les membres de cette bande de malfaiteurs (âgés entre 26 et 35 ans) sont impliqués dans quatre (4) affaires d'agression à l'arme blanche enregistrées durant les mois d'octobre et décembre, au niveau du même site touristique.

Les prévenus, originaires des villes de Koléa et Douaouda, seront présentés aujourd'hui devant le procureur de la République territorialement compétent, sous le chef d'inculpation de «constitution d'une bande de malfaiteurs et vol sous la menace d'une arme blanche», a-t-il signalé.

Des armes blanches de différents calibres, six (6) téléphones portables et certains objets volés ont été récupérés à l'issue de cette opération, a ajouté le commandant Maghzili.

PHILIPPINES

Le typhon Hagupit atteindra aujourd'hui l'archipel

L'est des Philippines était pris hier dans des vents violents et des pluies battantes, à l'approche du typhon Hagupit, qui devrait toucher terre dimanche et être le plus violent cette année, dans ce pays ravagé l'an dernier par le typhon Haiyan.



Hagupit, qui approche avec ses vents de 185 km/h et des rafales allant jusqu'à 220 km/h et des pluies battantes, se trouvait encore samedi en milieu de journée à environ 180 km des côtes philippines.

Les expertises divergent sur sa trajectoire. Il devrait toucher terre sur l'île de Samar, dans l'est du pays, mais alors que les autorités philip-

pines prévoient qu'il continuera ensuite vers l'île de Leyte, le centre américain de surveillance des typhons estime qu'il pourrait se diriger vers Manille et ses 12 millions d'habitants.

Samedi, l'évacuation de centaines de milliers de personnes se poursuit. Plus de 600.000 personnes des régions côtières ont déjà été regrou-

pées dans des centres d'évacuation, et les autorités de ces régions comptent évacuer plus de deux millions de personnes.

Une partie des zones qui seront touchées par Hagupit avaient déjà été dévastées en novembre 2013 par le super-typhon Haiyan, le plus violent à jamais toucher terre, qui avait fait plus de 7.300 morts.

MEXIQUE

Des paysans défilent à Mexico avec leurs tracteurs pour les 43 disparus

Des centaines de paysans ont défilé vendredi dans les rues de Mexico avec leurs tracteurs arborant les portraits des 43 étudiants disparus depuis fin septembre dans le sud du pays.

Au son d'un groupe de musique rurale, les manifestants se sont dirigés vers le ministère de l'Intérieur, où il ont tenté de renverser des barrières protégées par des centaines de policiers.

Une organisation agricole a par ailleurs alerté le gouvernement sur la situation économique dans les campagnes.

"Nous manifestons pour une baisse du prix des combustibles utilisés pour le travail de la terre, il est très cher et les subventions très basses", a déploré au volant de son tracteur Gerardo Ramirez, un agriculteur de 54 ans de Teothuacan, dans l'Etat de

Mexique (centre). Plusieurs mobilisations, réunissant parfois des dizaines de milliers de participants, se sont déroulées ces deux derniers mois au Mexique, ébranlé par la disparition probablement suivie du massacre de ces 43 jeunes gens par des membres d'un cartel travaillant main dans la main avec la police locale et le maire de la ville d'Iguala, dans l'Etat pauvre et violent du Guerrero (sud).

UKRAINE

Les débris du vol MH17 de Malaysia Airlines traversent la Pologne en route pour les Pays-Bas



Un premier convoi routier transportant des débris de l'avion malaisien abattu en juillet dans l'Est de l'Ukraine, est entré vendredi en Pologne en route pour les Pays-Bas, ont indiqué les gardes frontières polonais.

Le vol MH17 de Malaysia Airlines, qui devait assurer la liaison Amsterdam-Kuala Lumpur, avait été frappé probablement par un missile le 17 juillet alors qu'il survolait une région tenue par les séparatistes prorusses dans l'est de

l'Ukraine. Ses 298 occupants ont tous péri.

Prioritaire, "le convoi a passé le contrôle à la frontière", a déclaré à une porte-parole des gardes-frontières, Joanna Rokicka.

Compte tenu de ses dimensions hors gabarit, et afin de ne pas perturber le trafic routier, le convoi passera la journée dans la zone du poste frontal de Karczowa dans l'Est de la Pologne, a-t-elle ajouté.

CRASH DU VOL MH17 DE MALAYSIA AIRLINES DANS L'EST DE L'UKRAINE 292 victimes identifiées

Trois personnes supplémentaires de l'accident du vol MH17 survenu dans l'est de l'Ukraine ont été identifiées, portant à 292 victimes identifiées, a annoncé vendredi le ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice.

Le vol MH17 de la compagnie aérienne malaisienne s'est écrasé le 17 juillet 2014, tuant 298 personnes à bord. Il reste six victimes à identifier jusqu'à présent.

Pour rappel, toutes les identifications des victimes ont été effectuées dans la ville néerlandaise de Hilversum (nord) par l'Equipe d'enquête nationale médico-légal (LTFO), et ce, à partir des dents, des empreintes ou des ADN.

Les informations sur les six victimes à identifier pourraient être disponibles grâce aux parties de corps humain se trouvant actuellement à Hilversum, mais selon le ministère, il est également possible que les corps ou des parties de corps des personnes manquantes ne soient pas récupérés sur le site de l'accident.

PHILIPPINES

Environ 500.000 personnes évacuées à l'approche du typhon Hagupit

Environ 500.000 personnes ont été évacuées dans le centre des Philippines en prévision de l'arrivée prochaine du typhon Hagupit, a indiqué vendredi la ministre des Affaires sociales et du Développement Corazon Soliman. Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a procédé à cette évacuation obligatoire à l'approche d'Hagupit, appelé également Ruby, a déclaré la ministre. Selon l'Administration des services atmosphériques, géophysiques et astronomiques des Philippines (PAGASA), Hagupit devait arriver hier soir sur le Samar oriental ou le Samar du Nord, dans le centre de l'archipel.

Alexander Pama, directeur du Conseil national pour la réduction des risques et la gestion des catastrophes, a déclaré que les autorités allaient maintenir toute leur vigilance même si Hagupit a légèrement baissé en intensité.

CHINE-KENYA

Pékin veut coopérer avec Nairobi sur une affaire de cybercriminalité

La Chine a assuré vendredi qu'elle coopérera pleinement avec les autorités kényanes, après l'arrestation de 77 de ressortissants chinois soupçonnés d'avoir établi un réseau cyber criminel à Nairobi.

Les premiers éléments de l'enquête laissent penser à "une affaire de fraude aux télécommunications", selon un communiqué de l'ambassade de Chine à Nairobi.

"La Chine soutient résolument le Kenya dans son combat contre toutes les formes d'activités illégales et criminelles", a déclaré un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Hua Chunying, cité dans le communiqué.

"Nous coopérons activement avec la partie kényane pour mener à bien l'enquête et gérer l'affaire dans le respect de la loi. Dans l'intervalle, nous espérons également que le Kenya protégera les droits et intérêts légitimes des citoyens chinois impliqués et qu'il s'occupera correctement de cette affaire, de façon juste et respectueuse de la loi", a-t-il ajouté.

Des responsables kényans ont annoncé jeudi que 77 Chinois avaient été arrêtés, accusés d'être à la tête d'un réseau cyber criminel et d'un mystérieux "centre de contrôle" installés dans des villas d'un quartier chic de Nairobi.

La ministre kényane des Affaires étrangères Amina Mohamed a demandé au gouvernement chinois des garanties qu'il n'était lié en aucune manière à cette affaire.

Selon la police, le gang s'apprétrait à "lancer une attaque contre les systèmes de communication du pays" et était équipé de matériel lui permettant d'infiltrer des comptes bancaires, des distributeurs d'argent liquide ou le système de paiement par téléphone mobile M-Pesa.

CHINE

Un séisme de magnitude 5,8 secoue le sud-ouest de la Chine

Un séisme de magnitude 5,8 a secoué hier à 2h43 le district de Jinggu de la ville de Pu'er, dans la province chinoise du Yunnan (sud-ouest), a annoncé le Centre du réseau sismique de Chine.

L'épicentre, situé à une profondeur de 9 km, a été localisé à 23,3 degrés de latitude nord et 100,5 degrés de longitude est, selon le centre. APS



LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES SONT-ILS EFFICACES ?

La popularité grandissante des compléments alimentaires a considérablement élargi l'offre disponible aujourd'hui en pharmacies, en parapharmacies, dans les magasins d'alimentation naturelle et dans les grandes surfaces. De nombreux produits sont parés d'effets parfois quasi miraculeux. Mais en réalité qu'en est-il ? Leurs ingrédients ont-ils fait la preuve de leur efficacité ?

Dans l'ensemble, il est raisonnable de dire que la plupart des ingrédients contenus dans les compléments alimentaires n'ont pas fait l'objet d'études d'efficacité convaincantes. Il existe néanmoins des exceptions notables comme les études concernant l'action des antioxydants (bêta-carotène, vitamine E, zinc, etc.) dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (Dmla) ou celle des folates dans la prévention des anomalies du développement du système nerveux de l'embryon pendant la grossesse.

Mais, pour de nombreuses substances utilisées, les industriels ne disposent pas d'études dignes de confiance et vantent leurs produits en utilisant divers arguments discutables.

Les faux arguments historiques des compléments alimentaires

De nombreux compléments alimentaires contiennent des ingrédients, et en particulier des plantes, qui sont utilisés depuis longtemps dans le cadre de la phytothérapie traditionnelle. Un usage ancestral d'une plante ne signifie pas qu'elle soit efficace. Cela arrive toutefois et de nombreux médicaments efficaces ont d'abord été extraits de plantes. Mais avant de pouvoir conclure sur leur efficacité, il est nécessaire d'identifier chimiquement les substances responsables de l'effet revendiqué et d'évaluer leurs effets et leur toxicité dans le cadre d'essais cliniques contrôlés.

Les faux arguments épidémiologiques des compléments alimentaires

Un des arguments employés pour justifier les propriétés supposées d'un complément alimentaire consiste à dire, par exemple, que « les populations qui vivent dans le pays d'origine de cette substance présentent un très faible taux de telle ou telle maladie ».

Ce type d'affirmation épidémiologique (à l'échelle d'une population), s'il est juste sur un plan factuel, doit être confirmé par d'autres études plus précises afin de mieux en comprendre le sens. De très nombreuses autres causes peuvent être envisagées et il ne s'agit pas forcément d'une relation de cause à effet. Par exemple, les Esquimaux vivent au pays des phoques et présentent un faible taux de maladies cardiovasculaires. Cela est peut-être dû à la consommation de viande de phoque... mais plus probablement à celle de poisson.

Plus subtile, l'affirmation qui consiste à dire par exemple que « la vitamine C prévient les maladies cardiovasculaires puisque les personnes qui consomment beaucoup d'aliments riches en vitamine C en souffrent moins que celles qui en consomment peu ». Manger de grandes quantités d'aliments riches en vitamine C signifie manger beaucoup de fruits et de légumes et ceux-ci ap-



portent de nombreux autres nutriments, comme, par exemple, les fibres et les flavonoïdes, qui pourraient tout aussi bien expliquer ce phénomène. Plus indirectement, il se pourrait que les personnes qui mangent beaucoup de fruits et de légumes aient globalement une vie plus saine que les autres, par exemple qu'elles soient plus sportives. La consommation de vitamine C constitue alors un marqueur indirect d'un style de vie plus sain à l'origine de l'effet protecteur observé avec les maladies cardiovasculaires.

Dans tous les cas de figure, il faut être prudent dans l'interprétation de ces données épidémiologiques qui permettent certes d'éclairer la connaissance des relations entre l'alimentation et la santé, mais qui ne peuvent pas établir un lien de cause à effet.

Les études faites en laboratoire au secours des compléments alimentaires

Parfois, il arrive que les informations disponibles sur un complément alimentaire mentionnent des études faites en laboratoire, sur des cellules en culture ou sur des animaux, qui sont le plus souvent le rat ou la souris. Bien menées, ces études peuvent apporter des informations intéressantes justifiant de mener des essais chez l'homme. Mais un résultat positif chez le rat ne prouve pas l'efficacité chez l'homme. De plus, une substance dépourvue de toxicité chez l'animal peut se révéler toxique pour l'homme comme cela est régulièrement observé lors de la mise au point de médicaments.

Les études cliniques de qualité insuffisante pour les compléments alimentaires

Les fabricants de compléments alimentaires mentionnent parfois les résultats

d'études cliniques effectuées chez l'homme. Ce type d'étude est le seul moyen de prouver de manière certaine l'efficacité d'une substance dans un contexte particulier. Malheureusement, pour être fiable, une étude clinique doit remplir certains critères et cela est rarement le cas pour celles qui ont évalué les compléments alimentaires.

Pour être considérée de qualité, une étude clinique doit :

Être randomisée, c'est-à-dire ayant recours, par tirage au sort, à deux groupes de patients ayant des caractéristiques similaires au début de l'étude ; ce procédé permet d'aboutir à la constitution de deux groupes de patients ayant des caractéristiques similaires au début de l'étude ;

Être contrôlée, c'est-à-dire comparer un groupe ayant reçu la substance étudiée à un groupe ayant pris un placebo qui est une substance sans activité thérapeutique (on parle alors d'étude contre placebo) ;

S'appuyer sur des groupes de taille suffisamment importante pour que les différences observées entre les deux groupes ne soient pas dues au hasard.

Ce type d'étude clinique coûte très cher et la plupart des fabricants de compléments alimentaires n'ont pas les moyens d'investir dans de tels essais, d'autant plus que la plupart de leurs ingrédients ne sont pas brevetables. De fait, la très vaste majorité des études cliniques revendiquées pour les compléments alimentaires sont souvent de trop petite taille, sans placebo ou effectuées sans garantie d'homogénéité préalable entre les groupes comparés.

Dans la mise au point d'un médicament

comme dans l'évaluation des compléments alimentaires, il arrive fréquemment que des études préliminaires prometteuses soient contredites par une étude de grande taille respectant les règles de la recherche clinique.

La fortification ou enrichissement alimentaire, qu'est-ce que c'est ?

Parfois, il arrive que les autorités de santé décident d'enrichir un ou plusieurs aliments avec un nutriment particulier, en général pour prévenir une maladie ou un problème de santé publique. C'est le cas, par exemple, de l'enrichissement du sel en fluor ou de l'enrichissement des farines en vitamine B9 dans certains pays comme les États-Unis ou le Canada et dans certains pays d'Europe. Ce type de décision est complexe et demande de longues études portant sur de vastes populations.

Les objectifs de l'enrichissement alimentaire visent à prévenir les effets négatifs d'apports insuffisants. Ils sont très différents de ceux de la prise de compléments alimentaires qui vise à prendre certains nutriments en quantité supérieure à celle recommandée dans le cadre d'une alimentation équilibrée. Les bénéfices de l'enrichissement de l'alimentation en une substance particulière ne justifient pas forcément son usage dans le contexte d'un complément alimentaire, dont la preuve de l'efficacité doit être faite. Par exemple, l'enrichissement du sel de cuisine en iode contribue à la prévention de problèmes thyroïdiens, mais l'administration de compléments alimentaires contenant de grandes quantités d'iode peut se révéler toxique.

Les compléments alimentaires sont-ils des médicaments ?

Les compléments alimentaires sont fondamentalement différents des médicaments. Ils ne sont pas soumis aux règles d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de ces derniers et ne peuvent donc pas prétendre prévenir, soulager, traiter ou guérir des maladies. Leur fabrication est contrôlée, mais pas leur efficacité ni leur toxicité.

Les médicaments et les compléments alimentaires ne suivent pas les mêmes réglementations. Les compléments alimentaires, des substances le plus souvent sans brevet Pour obtenir son autorisation de mise sur le marché (AMM), un médicament doit faire l'objet d'études longues et complexes, destinées à évaluer son efficacité et sa toxicité. Ces études sont coûteuses et ne peuvent être financées que lorsque l'usage du médicament est protégé par un brevet : cette protection permet une commercialisation exclusive pendant un temps suffisamment long pour récupérer le coût des études et faire des bénéfices. Les compléments alimentaires contiennent souvent des substances trop anciennes pour être brevetées et aucun industriel n'est prêt à investir les sommes nécessaires pour leur obtenir le statut de médicament, sans garantie de récupérer son investissement.

Des dosages différents pour des substances communes

Certaines substances contenues dans les compléments alimentaires sont par ailleurs présentes dans des médicaments, c'est le cas des vitamines, des minéraux, des acides aminés ou des plantes. Ces médicaments contiennent des dosages plus élevés et sont les seuls à pouvoir prétendre à un effet thérapeutique. Néanmoins, un certain flou persiste et il arrive que des compléments alimentaires soient plus fortement dosés que les médicaments correspondants.

Les compléments alimentaires ne sont jamais remboursables

A l'inverse de nombreux médicaments, les compléments alimentaires ne sont jamais remboursés par l'Assurance maladie. Ils le sont très rarement par les assurances complémentaires de santé (mutuelles).

La fabrication des compléments alimentaires est soumise à des contrôles identiques à ceux des produits alimentaires. Par exemple, les additifs employés doivent être autorisés pour l'alimentation humaine et les taux de pesticides doivent être maintenus en dessous des valeurs autorisées. La présence de substances issues d'OGM (organismes génétiquement modifiés) et les risques d'allergie alimentaire doivent être signalés. Comme précisé précédemment, et à l'inverse des médicaments, l'efficacité et la toxicité des compléments alimentaires ne sont pas contrôlées par les autorités sanitaires qui vérifient celles des médicaments.

ENFANTS ET COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les vitamines et les minéraux sont indispensables à la croissance des enfants. Toutefois, il n'y a pas lieu de donner de compléments alimentaires à un enfant bien portant si son alimentation est équilibrée et variée. En cas de doute, ce sera au médecin référent ou au pédiatre d'en juger.

Les risques de carences en vitamines et minéraux chez les enfants

La majorité des vitamines et des minéraux est apportée par l'alimentation : lait maternel ou lait maternisé chez les nourrissons, puis fruits, légumes, viandes, poissons, céréales, à partir de la diversification alimentaire. Une alimentation diversifiée et équilibrée est le gage d'un apport vitaminique suffisant. Toutefois, les carences en fer, en vitamines D et K et en fluor sont parfois observées chez les enfants et certaines font l'objet d'une prévention systématique (voir ci-dessous). Dans certains cas particuliers, infections et maladies chroniques par exemple, ou dans le cas d'apports alimentaires insuffisants, des compléments pourront être prescrits par le médecin.

Attention, l'automédication par les compléments alimentaires est toujours contre-indiquée chez les enfants. Une supplémentation incontrôlée et des surdosages en vitamines peuvent occasionner des troubles graves. Par exemple, un surdosage de fluor provoque des troubles osseux et laisse des traces brunes définitives sur les dents. De la même manière, un apport trop élevé en vitamine A, en vitamine D ou en fer peut être très néfaste à la santé de l'enfant.

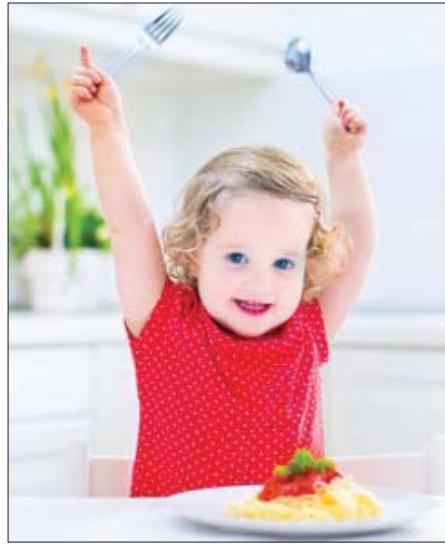
Quels sont les suppléments prescrits aux enfants en prévention ?

Certains suppléments de nutriments sont fréquemment prescrits aux enfants.

Suppléments de vitamine D chez les enfants
La vitamine D est nécessaire à l'absorption du calcium par l'intestin, à sa fixation sur les os et au métabolisme du phosphore. La peau peut fabriquer de la vitamine D sous l'effet des rayons ultraviolets, mais les jeunes enfants n'en produisent pas suffisamment pour couvrir leurs besoins, en particulier s'ils vivent dans des régions peu ensoleillées.

Même si le lait maternel et les préparations industrielles contiennent de la vitamine D, une prescription par voie orale est parfois nécessaire pour assurer des apports suffisants et prévenir le rachitisme (la carence en vitamine D). Elle peut être prescrite sous forme d'apport quotidien ou de dose unique dont l'effet dure plusieurs mois.

Suppléments de vitamine K chez les enfants
La vitamine K intervient dans la coagulation du sang. Tous les nouveau-nés en reçoivent les



premier et septième jours de leur vie. Le lait maternel en contient peu et, chez les enfants nourris exclusivement au sein, l'administration de 2 mg de vitamine K par semaine est prescrite pendant toute la durée de l'allaitement maternel.

Suppléments de fer chez les enfants

Un jeune enfant en pleine croissance a des besoins en fer particulièrement importants. L'insuffisance d'apport en fer semble fréquente en France, elle toucherait de 20 à 30 % des enfants de moins de trois ans.

Le meilleur moyen de prévention reste l'allaitement maternel puis la prise de 500 ml de préparation lactée enrichie en fer au moins jusqu'à l'âge de trois ans (voir encadré ci-contre). Les abats, la viande rouge, la volaille, le poisson et les fruits de mer contiennent du fer facilement absorbable.

Suppléments de fluor chez les enfants

Le fluor est un composant essentiel de l'émail des dents et un apport régulier pendant l'enfance permet de prévenir l'apparition des caries. S'il suspecte que l'apport en fluor d'un

enfant est insuffisant, le médecin peut prescrire un apport complémentaire à l'aide de comprimés ou de sels de fluor.

Attention, les enfants de moins de six ans ne doivent pas consommer régulièrement d'eaux minérales contenant plus de 1 mg de fluor par litre : Vichy Célestins, Saint-Yorre, Quézac ou Badoit, par exemple.

Les dentifrices au fluor sont réservés aux enfants de plus de trois ans.

En France, le sel de cuisine des cantines scolaires est systématiquement enrichi en fluor. En revanche, l'eau du robinet ne l'est jamais. Rappelons toutefois que la meilleure protection contre les caries dentaires reste le brossage régulier des dents et une consommation modérée d'aliments riches en sucre.

Suppléments de calcium chez les enfants

Le calcium est capital pour l'enfant, car il permet une bonne minéralisation du squelette, en particulier pendant les phases de croissance rapide. Chez le nourrisson, les apports en calcium sont assurés par le lait maternel ou par les préparations pour nourrissons. Jusqu'à l'âge de trois ans, les enfants doivent consommer au moins 500 ml de lait par jour sous forme de préparations de suite (ou lait 2e âge), de laits de croissance ou, au-delà de un an, de lait entier. Selon la Société française de pédiatrie, si cette condition est respectée, la prescription de suppléments de calcium n'est pas justifiée.

Existe-t-il des risques à donner des compléments alimentaires aux enfants ?

Lorsqu'un enfant reçoit un supplément nutritionnel, il est important de toujours respecter les doses prescrites par le médecin.

L'usage du fluor, du fait de sa toxicité, nécessite de nombreuses précautions. L'intoxication chronique (fluorose) se traduit chez les enfants par des dents grisâtres, rayées, ternes et, chez les adultes, par une fragilité osseuse ainsi que par des douleurs et des raideurs dans les membres. La fluorose toucherait jusqu'à 3 % des enfants dans les pays industrialisés !

LES PLANTES DANS LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les plantes autorisées dans la composition des compléments alimentaires sont définies selon divers critères. Elles doivent posséder des effets nutritionnels ou physiologiques qui ne les font pas entrer dans la catégorie des plantes ayant des propriétés thérapeutiques. Si c'est le cas, elles sont considérées comme un médicament et ne peuvent pas être employées comme ingrédient dans un complément alimentaire. Les plantes autorisées peuvent :
Soit faire partie des 148 plantes dont la vente libre est autorisée ;
Soit être traditionnellement utilisées dans l'alimentation d'au moins l'un des pays de l'Union européenne, comme le café, le thé ou les algues ;
Soit bénéficier d'une autorisation européenne en tant qu'ingrédient alimentaire nouveau, comme, par exemple, l'acérola ou le guarana.
Néanmoins, dans la pratique, de nombreux produits de phytothérapie sont administrativement classés dans la famille des compléments alimentaires alors qu'ils

contiennent des plantes ayant des propriétés thérapeutiques (millepertuis, par exemple).

Les ingrédients non expressément autorisés dans les compléments alimentaires

Les compléments alimentaires contiennent souvent des substances qui ne sont ni des vitamines, ni des minéraux, ni des plantes. Ces ingrédients peuvent être :
D'autres nutriments, comme les acides aminés, les protéines ou les acides gras oméga-3 ;
Des enzymes, comme la papaine ;
Des hormones, comme la DHEA ;
Des sucres particuliers, comme les fructo-oligosaccharides ;
Ou d'autres types de substances, tels que les flavonoïdes.
Lorsqu'un fabricant veut commercialiser en France un ingrédient non encore autorisé dans ce pays, il doit le déclarer à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). La DGCCRF a deux mois pour signifier son

refus, mais celui-ci doit être motivé par un risque réel pour la santé publique, fondé sur des éléments scientifiques.

Elle peut demander son avis à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Si aucun avis ne vient remettre en question l'innocuité du nouvel ingrédient, celui-ci est inscrit sur la liste des ingrédients autorisés douze mois après sa première commercialisation.

La réglementation adoptée en 2006 a surtout été conçue pour que des compléments alimentaires disponibles dans d'autres pays de l'Union européenne puissent être commercialisés en France. Elle ne garantit en rien l'efficacité ou l'absence de toxicité des compléments alimentaires. D'ailleurs, lors de la préparation de ces textes réglementaires, l'Anses s'est inquiétée de ne pas avoir les moyens suffisants pour assurer la sécurité du consommateur dans le respect du calendrier défini par ces textes. La vigilance reste de mise.

BOLA AU MALI

Une vingtaine de Casques bleus quittent la clinique après trois semaines de quarantaine

Une vingtaine de soldats de la mission de l'ONU au Mali, maintenus en quarantaine trois semaines à Bamako pour des risques de contamination d'Ebola, n'ont pas présenté de symptômes de la maladie et ont quitté la clinique, ont annoncé hier les Nations unies.

«Ayant tous été placés sous observation, les soldats de la Minusma (la mission de l'ONU au Mali) n'ont pas présenté de symptômes de la maladie, ils viennent donc de quitter l'établissement», a déclaré le porte-parole de la mission, Olivier Salgado, dans un communiqué.

Les militaires avaient été maintenus à l'isolement dans la clinique, avec d'autres patients et le personnel, pendant trois semaines après la mort d'une infirmière atteinte d'Ebola.

Aucune des autres personnes placées en quarantaine dans la clinique n'a développé de symptômes, alors

qu'au total sept personnes sont mortes d'Ebola dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Jeudi, un cas confirmé de meurrait en traitement dans un centre spécialisé et 58 personnes ayant pu avoir des contacts avec les porteurs du virus étaient sous surveillance sanitaire, a indiqué le gouvernement dans un communiqué. Le premier malade d'Ebola guéri dans le pays est sorti de l'hôpital le 28 novembre. L'épidémie actuelle d'Ebola a fait plus de 6.000 morts sur plus de 17.000 cas officiellement recensés au total en moins d'un an, essentiellement au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée.



BRÉSIL

Les Brics conviennent d'établir une stratégie pour lutter contre la tuberculose



Les ministres de la Santé des pays des BRICS ont signé vendredi soir un accord visant à mettre en place une stratégie commune pour lutter contre la tuberculose.

Les ministres brésiliens, russes, indiens, chinois et sud-africains ont convenu de promouvoir la distribution des médicaments anti-tuberculeux parmi les populations affectées des pays membres des BRICS ainsi que des pays pauvres.

La mise en oeuvre de la stratégie conjointe est attendue en mars 2015. La tuberculose constitue un problème grave dans les pays des BRICS. L'Organisation mondiale de la santé estime que la moitié des cas de tuberculose se trouvent dans ces cinq pays.

Les ministres de la Santé des pays des BRICS ont par ailleurs discuté de l'action visant à lutter contre Ebola, la malnutrition et le sida. Ils ont convenu d'établir un groupe de travail pour faire face à l'épidémie d'Ebola.

INDE

11 patients perdent la vue après avoir subi une opération de la cataracte

Au moins 11 patients ont perdu la vue après avoir subi une opération de la cataracte lors d'un programme gratuit organisé par une ONG dans le nord de l'Inde sans l'autorisation du gouvernement, ont annoncé vendredi les autorités locales.

Quelques 62 personnes ont été opérées en novembre lors d'un camp organisé dans un village de l'Etat du Pendjab et les autorités tentaient toujours d'établir le nombre exact de personnes ayant perdu la vue.

«Pour l'instant, il y a 11 cas confirmés de patients du camp qui ont perdu la vue», a dit Abhinav Trikha, haut fonctionnaire du district de Gurdaspur. Selon les médias locaux, le bilan pourrait être bien plus élevé.

Dans le cas des opérations de la cataracte, un médecin du gouvernement de l'Etat a estimé que les patients avaient contracté une infection après leur opération.

USA

La Cour suprême se penche sur la santé mentale des condamnés à mort



Jusqu'à quel point un condamné souffrant d'une maladie mentale peut-il être considéré apte pour être exécuté? La Cour suprême des Etats-Unis a accepté vendredi de répondre à la question.

Très attendue sur le plan juridique, la plus haute instance judiciaire a accepté de se saisir d'un des nombreux recours qui lui sont régulièrement présentés et de se pencher sur le cas d'un meurtrier de Louisiane (Sud).

Entre prisonniers souffrant d'un retard intellectuel et personnes démentes, la Cour suprême a jusqu'ici laissé un vide juridique.

En 1986, elle a interdit

l'exécution de condamnés déments, en vertu du 8e Amendement de la Constitution qui proscrit "le châtiment cruel et inhumain".

Elle a aussi tout récemment fixé à partir de quel quotient intellectuel une personne peut être considérée comme retardée et échapper à l'exécution.

Dans cette nouvelle affaire, Kevan Brumfield, condamné à mort pour le meurtre d'un policier à Bâton Rouge pendant le braquage d'une banque en 1993, réclame une audience indépendante d'expertise psychiatrique pour déterminer sa responsabilité pénale.

GRIFFE AVIAIRE H5N2

Le Canada a commencé l'abattage de 80.000 volailles

Des spécialistes ont commencé vendredi à euthanasier 80.000 volailles dans quatre fermes de Colombie-Britannique (ouest) où des cas de grippe aviaire de la souche H5N2 ont été déclarés afin de prévenir la propagation de ce virus hautement pathogène à d'autres élevages.

Le virus n'a pour l'instant été détecté dans aucune autre ferme d'élevage autour des quatre exploitations qui ont été placées en quarantaine dans la vallée du Fraser, à l'est de Vancouver, a déclaré Harpreet Kochhar, chef vétérinaire de l'Agence canadienne des inspections des aliments (ACIA).

«L'abattage intégral des poulets a commencé dans l'une d'elles, à Chilliwack, a précisé un autre responsable de l'ACIA, Pierre Lafontaine.

L'ensemble des volailles, surtout des poulets et des dinde, seront euthanasiées «dans les prochains jours» à l'aide de gaz carbonique, conformément aux normes internationales, a-t-il ajouté.

Les exploitants seront indemnisés d'ici 6 à 10 semaines à la pleine valeur marchande des volailles. Mardi, la découverte de volailles mortes dans deux élevages, l'un à Platts-bords et l'autre à Chilliwack, avait mené à la mise en quarantaine de ces exploitations. Des tests avaient confirmé des cas de grippe aviaire.



SIERRA-LÉONE

Campagne contre le paludisme

Une campagne de prévention contre le paludisme visant la moitié de la population de Sierra Leone a été lancée vendredi, ce qui devrait réduire l'affluence dans les centres de santé déjà débordés par l'épidémie d'Ebola dans ce pays.

Le directeur du programme de lutte contre le paludisme en Sierra Leone, Juana Smith, a déclaré que le but fondamental de la campagne est de réduire rapidement et sensiblement le paludisme clinique et la mortalité parmi les populations cibles à haut risque, les enfants et les femmes enceintes.

Selon Mme Smith, on cherche également à réduire le nombre d'«épisodes fébriles» (cas suspects d'Ebola) qui auraient autrement requis le dépistage et l'isolement pour exclure Ebola comme la cause de la maladie.

APS

8^e ÉDITION DU FESTIVAL NATIONAL DE MUSIQUE ANDALOUSE

Hommage à Omar Bensemane

La soirée inaugurale de la 8^e édition du festival national de la musique andalouse Sanaâ dédiée à la mémoire d'un des maîtres de la musique andalouse, Omar Bensemane (1906-1972), a été animée vendredi soir à Alger par l'association de musique andalouse El Amraouia de Tizi Ouzou et le chanteur Yacine Bensemane.

L'association El Amraouia a gratifié le public, venu en grand nombre à la salle Ibn Zaydoun, d'un récital de musique andalouse selon les règles de l'école Sanaâ où les icônes de la musique andalouse algérienne ont été formés parmi lesquels le regretté Omar Bensemane.

Dirigé par Omar Dris, El Amraouia a interprété une nouba rasd eddil, un m'sadar (Achak), un betaini (ya men sada saida), un istikhbar et derdj (ya naimi), insiraf (kom yassir lana el quitaan) et enfin un khlas (niranou calbi).

A l'occasion, un film documentaire retraçant les importantes étapes de la



vie de l'artiste et passant en revue des enregistrements de vieilles chansons du cheikh Omar Bensemane datant des années 20 a été projeté. Un hommage particulier a été rendu également aux artistes l'ayant côtoyé à l'instar du regretté Abderrezak Fakhreddji et cheikh Sadek Béjaoui.

Accompagnés des huit membres de la troupe, le fils de Omar Bensemane, Yacine, a interprété lors de cette soirée des chansons inédites de son père.

Connu pour l'intérêt qu'il accordait à la préservation du patrimoine artistique andalou, cheikh Omar Bensemane a contribué dans les années 30 à la création de l'association «El Dja-

zair» où il rencontra le défunt Mohamed Fakhreddji et son frère Abderrezak, ainsi que Abdelkader Mhamsadjy et d'autres.

Huit associations de musique andalouse représentant Béjaïa, Alger, Tiaret, Ténès, Bordj Bou-Arréridj, Blida, Koléa et Mascara participent à cette 8^e édition du Festival national de la musique andalouse qui se poursuivra jusqu'au 10 décembre.

Les associations El Amel de Souguer (Tiaret) et Anadil el Djazaïr d'Alger se produiront lors de la première soirée de la compétition samedi soir à la salle Ibn Zaidoun.

SÉTİF : 7^e ÉDITION DU FESTIVAL DE LA CHANSON SÉTİFIENNE Dediée à la mémoire de Samir Staifi

De Sétif: Azzedine Tiouri

C'est hier après-midi, qu'a été donné, à la maison de la culture Houari Boumediene de Sétif, le coup d'envoi de la 7^e édition du festival de la chanson sétienne dédiée à la mémoire du regretté Samir Staifi, qui se poursuivra jusqu'au jeudi 12. À cette occasion, la direction de la culture rendra un hommage à titre posthume au doyen de la chanson sétienne, décédé le 7 octobre dernier.

La cérémonie d'ouverture du festival a été animée par de nombreux artistes de la chanson sétienne tels que Bekakchi Khier, Tchier Abdelghani, Salah El Eulmi, Azzedine Cheffouai, Abdou Skikdi, chaba Sihem, chaba Djamilia, Zoubir Belkhir, cheb Bez, Salim Zandji et Bariza Staifi. Il a été présenté une opérette et des danses folkloriques

suivis de chansons sraouis typiquement de la région. Tout au long de cette manifestation culturelle et durant les six jours, se relayeront sur la scène de la maison de la culture les meilleures voix de la chanson sétienne locale tels que Cheraiti Zahir, cheba Djamilia, cheba Sihem Chaouia, Salim Chaoui, cheb Zinou, Khalil, Imad Bacha, et d'autres jeunes. La clôture du festival sera animée par cheb Khallas, cheba Taous etc. Depuis sa création en 2008, ce festival avait pour but essentiel d'encourager la pratique de ce genre musical traditionnel algérien afin qu'il ne tombe pas dans l'oubli.

Arribi Zitouni, le directeur de la culture de la wilaya de Sétif a indiqué que "ce festival local culturel de la chanson sétienne est une occasion de mettre en évidence les jeunes talents dans le domaine du chant staifi, ainsi que de mettre en évidence le patrimoine cul-

tural de la région, plus particulièrement le cachet du sraoui qui fait face à un risque de disparition et d'extinction

en raison des technologies modernes et l'émergence d'autres genres de musique moderne".

La nouveauté dans cette nouvelle édition est la programmation d'une session de formation au profit des 20 participants finalistes du concours après les éliminatoires qui seront encadrés par des professeurs spécialistes et des chanteurs pour les initier aux gammes musicales et aux techniques du chant sétien afin de leur permettre de développer leur potentiel et des compétences dans le domaine de la performance.

Selon la même source, des récompenses financières seront attribuées aux trois premiers lauréats du festival qui seront désignés par le jury créé à cet effet.

La troupe chinoise "Qinghai" de chants et danses populaires anime un spectacle à Alger

La troupe chinoise "Qinghai" de chants et danses populaires a animé jeudi soir à Alger, un spectacle riche en couleurs et en technicité, dans le cadre des célébrations du 60^e anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne contre l'occupant français, et de l'amitié sino-algérienne.

Le public nombreux de la salle El Mouggar a vécu durant près de deux heures de temps, des moments oniriques, créés par la troupe chinoise "Qinghai" de chants et danses populaires qui a présenté une belle fresque regroupant plusieurs localités de la Chine. "Fleur passionnée", une danse au rythme rapide exécutée en ouverture du spectacle, a été marquée par une synchronisation du mouvement quasi parfaite qui a mis en valeur le travail des danseurs aux visages souriants et illuminés. Les pièces "Chanson de bénédiction", un solo masculin

rendu par les sonorités aigües du "Morin Khuur" (Instrument traditionnel mongol). "Printemps du plateau" exécutée par le groupe tibétain, "Ad'Naa" du groupe féminin Salar, et "Brave" du même groupe masculin, figurent dans le programme de la soirée.

Beauté des costumes représentant différentes régions de la Chine, souplesse, rapidité et élégance ont caractérisé ce spectacle plein de lumières et époustouflant de qualités techniques et de maîtrise, qui aura ainsi lié la rationalité à l'esthétique.

Les danses "Beaux cheveux longs", du groupe mangol féminin, "Sur la pelouse", exécutée par le groupe de la nouvelle musique folklorique, "Danse sur le plateau" du groupe tibétain, ont été rendues dans la grâce du mouvement et la beauté du geste. Le titre "Bonne vie, bénédiction pour la patrie", de la troupe chinoise "Qinghai" de chants et danses populaires, se produira vendredi à Sétif, avant une autre escale prévue à Béjaïa.



25^e JCC Tunis s'offre une parenthèse culturelle à un moment décisif de la vie politique

Les 25e Journées cinématographiques de Carthage (JCC) insufflent depuis hier une dynamique culturelle palpable dans les grandes artères de la capitale tunisienne qui vit au rythme des projections, dans une ambiance marquée malgré tout par une actualité politique dense à la veille d'un scrutin déterminant.

Organisée entre les deux tours de l'élection présidentielle tunisienne, cette édition des JCC, qui connaît toujours une aussi forte affluence du public témoigne de l'ancrage de l'événement dans la société tunisienne qui s'offre ainsi une parenthèse culturelle à quelques encabures d'une consultation électorale censée donner le premier président régulièrement élu depuis l'accès de la Tunisie à son indépendance en 1956.

Situées pour la plupart sur l'avenue Habib Bourguiba, les principales salles de cinéma de Tunis dont le Théâtre municipal, le Mondial et le Colisée affichent souvent complet à chacune des trois ou quatre projections programmées quotidiennement à la faveur des JCC.

Gardant leurs badges d'abonnés bien en vue, des centaines d'étudiants, intégrés pour certains d'entre eux au personnel d'encadrement, arpencent programme à la main les neuf salles du centre ville réservées pour l'événement se considérant comme "employés à plein temps par les JCC".

«Chaque chose à place», confient des étudiants qui souhaitent d'abord profiter des JCC, une occasion "rare" de regarder autant de nouveaux films étrangers.

«Nous continuerons le processus électoral une fois le festival terminé...», tranchent-ils sans plus s'attarder sur le deuxième tour du scrutin présidentiel, prévu avant la fin décembre.

Aux yeux des organisateurs, qui avaient même pensé à différer les Journées pour cause d'élections, cette «bouffée d'oxygène» s'est avérée être une «nécessité pour les Tunisiens», pour qui les choses s'enchâînent «très rapidement», avec pas moins de trois scrutins organisés en un peu moins de deux mois. L'organisation des JCC cette année était «financièrement très difficile», si ce n'est la volonté du staff qui a fait preuve de «militantisme» pour ne pas manquer ce rendez-vous, très attendu par les cinéphiles tunisiens, a expliqué à l'APS, Dora Bouchoucha, directrice des Journées.

Petite bouffée d'oxygène pour les petits commerces

Tous les matins une station de radio tunisienne accueille les invités des JCC sur un plateau spécial installé sur la même avenue Bourguiba, assurant une animation continue avant les projections de l'après-midi.

Pour annoncer les films de la soirée, les organisateurs ont prévu également des concerts de rue qui rassemblent le public l'ouverture les salles obscures.

Mis à profit, les réseaux sociaux se sont avérés très utiles, en permettant aux nombreux cinéphiles de faire leur choix, grâce aux bandes d'annonces des films diffusées sur la Toile. Gérées par des privés pour la plupart, les salles de cinéma du centre ville ont presque toutes bénéficié de travaux de réhabilitation, achevés à quelques jours de l'ouverture, et d'une mise à niveau des équipements de projection.

Des hôtels et des restaurants de la capitale travaillent, eux, en partenariat avec la direction des JCC pour offrir leurs services aux festivaliers, alors que les petits commerces (cafés, restaurants traditionnels, téléphonie, taxis...) prolongent leurs horaires de travail pour bénéficier des retombées de cette «dynamique», créée l'espace d'un festival de cinéma.

Inaugurées samedi, les 25e JCC se sont achevées hier à Tunis et quelques autres villes de Tunisie.

APS

SOMALIE

15 morts dans un double attentat à la bombe à Baïdoa

Le double attentat à la bombe perpétré vendredi dans la ville somalienne de Baïdoa (centre) a fait au moins 15 morts, selon un nouveau bilan de la police hier.

Le précédent bilan faisait état de neuf morts.

«Le nombre de personnes confirmées mortes est de quinze», a affirmé Osmail Mohamed, un policier, expliquant que des victimes avaient succombé à leurs blessures.

Le président somalien, Hassan Cheikh Mohamud, a dénoncé cette attaque visant des «civils innocents», estimant qu'elle montre «seulement à quel point les éléments violents qui cherchent à faire dérailler (...) le développement de cette société sont désespérés».

Il a cependant appelé les «forces de sécurité à renforcer leurs efforts pour empêcher de telles attaques».

Vendredi, selon la police, un kamikaze s'est fait exploser au milieu de la foule dans un salon de thé bondé de la ville. Quelques minutes après la première attaque, une seconde bombe a explosé alors que des sauveteurs venaient en aide aux blessés.

Ce double attentat est survenu au lendemain de la prise de fonction du nouveau dirigeant fédéral de la région à Baïdoa, située à 250 kilomètres au nord-ouest de la capitale Mogadiscio.

Les shebab ont multiplié les attaques ces derniers mois contre des représentants du gouvernement ou des forces de sécurité, cherchant apparemment à démentir tout affaiblissement malgré la perte d'une série de bastions dans le sud et le centre du pays.

La Tunisie élève son niveau de vigilance sur la frontière avec la Libye

Les forces sécuritaires tunisiennes (armée, garde nationale et douane) ont été dépêchées à élever le niveau de vigilance au niveau du front frontalier avec la Libye vu l'escalade de violence et les affrontements déclenchés entre milices.

Vendredi à l'aube, le poste frontalier Ras Jedir (frontière tuniso-libyenne) contrôlé du côté libyen par «Fajr Libya» a été bombardé par les forces de Haftar faisant un mort et trois blessés, selon des médias tunisiens citant des sources officielles libyennes.

Des raids aériens ont visé une zone située à 5 kilomètres du point de passage de Ras Jedir (sud-est tunisien) ciblant des forces libyennes positionnées dans cette zone. Le poste de Ras Jedir devra être cédé pacifiquement aux forces de Haftar dans un ultimatum de 24 heures.

KENYA

La Cour pénale internationale retire les charges contre le président kényan Kenyatta Uhuru (CPI)

La procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a annoncé vendredi l'abandon des charges contre le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, qui était accusé de crimes contre l'humanité à la suite des violences post-électorales de 2007-2008.

«L'accusation retire les charges contre M. Kenyatta», a déclaré la procureur, Fatou Bensouda, cité par l'AFP, soulignant ne pas avoir assez de preuves «pour prouver, au-delà de tout doute raisonnable, la responsabilité criminelle présumée de M. Kenyatta».

SAHARA-OCCIDENTAL

Le Maroc interpellé par le Parlement européen sur les violations des droits de l'homme au Sahara occidental

Le Maroc a été interpellé, une nouvelle fois, par le Parlement européen sur les violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés.

Dans un communiqué parvenu à l'APS vendredi, le Parlement européen a relevé que plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), à l'instar de Human Right Watch (HRW), «rapportent plusieurs témoignages attestant de cas d'abus et de torture comme le cas de Mohammed Dihani».

Il a rappelé, à ce propos, que «les dispositions du plan d'action pour cinq ans de l'Union européenne-Maroc, dans le cadre de la politique européenne de voisinage, incluent le respect des droits de l'Homme comme condition nécessaire pour la tenue d'un dialogue continu et un rapprochement progressif de l'économie marocaine dans le cadre du marché



unique de l'UE». Le Parlement européen a fait observer que ces violations perpétrées par les autorités marocaines à l'encontre des militants sahraouis qui

sont toujours emprisonnés, «sont incompatibles avec ce rapprochement entre le royaume du Maroc et l'espace économique européen».

TIPASA

Un centre aménagé à Hadjout pour l'accueil des réfugiés africains avant leur rapatriement

Les services de la wilaya de Tipasa ont aménagé un centre dans la ville de Hadjout pour accueillir provisoirement les réfugiés africains, en prévision de leur rapatriement vers leur pays d'origine, a-t-on appris vendredi auprès de ces services.

«Toutes les conditions sont réunies» au niveau du centre d'accueil «des ressortis-

sants africains de nationalité nigérienne résidant à Tipasa et au nombre de 89 personnes», précise la même source avant de souligner l'installation mercredi dernier d'une commission de wilaya chargée du suivi du dossier.

Le gouvernement du Niger avait formulé une demande pour le rapatriement

de ses ressortissants résidant en Algérie.

Une demande qui a été acceptée par le gouvernement algérien, ont affirmé les mêmes sources insistant sur la prise de toutes les mesures pour le rapatriement des Nigériens «dans un cadre fraternel et dans le respect de la dignité jusqu'à leur arrivée dans leurs villages d'origine».

LIBYE

Le gouvernement exprime son soutien au dialogue organisé par l'ONU

Le gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale a fait part de son soutien au dialogue interlibyen qui se tiendra mardi sous l'égide de l'ONU pour mettre un terme au conflit. Des protagonistes de la crise libyenne s'étaient retrouvés fin septembre dernier à Ghadames (600 km au sud-ouest de Tripoli), pour tenter d'amorcer un dialogue pour une sortie de crise mais ces négociations n'avaient débouché sur aucun résultat.

«Je me réjouis de la tenue de la seconde réunion de Ghadames», a déclaré jeudi soir à Khartoum le ministre des Affaires étrangères du gouvernement libyen reconnu, Mohamed Al-Dairi, cité par l'AFP.

Il a ajouté que le gouvernement reconnu par la communauté internationale «exprime (son) soutien aux efforts de Bernardino (Leon)», le représentant spécial de l'ONU en Libye, qui chapeauit les pourparlers. Les ministres des pays voi-



sins de la Libye, dont l'Algérie, représentée par le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, s'étaient réunis la veille à Khartoum pour examiner les moyens à même de trouver une solution politique à la crise qui secoue depuis plus de trois ans ce pays du Sahel. Au

terme de leur réunion, les pays voisins ont souligné l'impératif d'un arrêt immédiat de toutes les opérations armées en privilégiant un dialogue inclusif en vue de parvenir à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la réconciliation et de mettre en place une nouvelle Constitution en Libye.

KENYA

Le pilote de l'avion kényan qui s'est écrasé en Somalie porté disparu

L'armée kényane a dit vendredi considérer comme disparu le pilote d'un avion de combat kényan qui s'est écrasé la veille dans une zone du sud de la Somalie contrôlée par les islamistes shebab.

Ces derniers ont affirmé jeudi avoir abattu l'appareil et avoir «détruit» le corps du pilote qui revenait d'un bombardement sur une base des shebab. Un porte-parole

de l'armée, le colonel David Obonyo, avait pour sa part déclaré que l'avion s'était écrasé dans la région de Kismayo après avoir «rencontré des problèmes techniques», sans précision sur le sort du pilote.

Vendredi, le porte-parole kényan a précisé dans un communiqué que «le pilote de l'avion avait lancé un appel de détresse à son ailer, le pilote d'un second avion». APS

Obama nomme Ashton Carter à la tête du Pentagone

Le président américain Barack Obama a annoncé vendredi la nomination comme secrétaire à la Défense d'Ashton Carter rapporte la presse locale.



Au cours d'une cérémonie organisée à la Maison Blanche, M. Obama a déclaré que M. Carter était "juste titré considéré comme l'un des plus éminents dirigeants chargés de la sécurité dans le pays."

Le président a mis l'accent sur la vaste expérience de M. Carter au Pentagone et au Congrès, et a estimé qu'il était particulièrement bien préparé

pour prendre en charge les problèmes de défense actuels à l'étranger, notamment la lutte contre l'Organisation auto proclamée "Etat islamique" (Daech) en Irak et en Syrie.

"Il connaît parfaitement le ministère de la Défense, et tout cela veut dire que dès le premier jour, il va pouvoir démarrer au quart de tour", a souligné M. Obama après avoir énuméré plu-

sieurs atouts de celui qui devrait prochainement prendre la tête du Pentagone.

S'il voit sa nomination confirmée par le Sénat, M. Carter, 60 ans, sera le quatrième secrétaire à la Défense sous la présidence Obama, il prendra alors la succession de Chuck Hagel, qui a annoncé sa démission la semaine dernière.



AFRIQUESUD-YEMEN
Un otage sud-africain au Yémen tué lors d'une tentative pour le libérer (ONG)

Pierre Korkie, un enseignant sud-africain retenu en otage au Yémen depuis mai 2013, a été tué samedi lors d'une tentative de l'armée américaine pour libérer des otages, a annoncé l'ONG qui tentait de négocier sa libération.

"Nous avons reçu avec tristesse la nouvelle que Pierre a été tué dans une tentative des forces spéciales américaines aux premières heures de la matinée pour libérer des otages au Yémen", a indiqué l'association Gift of the Givers dans un communiqué.

Pierre Korkie, un enseignant originaire de Bloemfontein, dans le centre de l'Afrique du Sud, avait été enlevé le 27 mai 2013 en même temps que son épouse Yolande. Cette dernière avait été libérée le 10 janvier 2014.

Ses ravisseurs, liés à Al-Qaïda, réclamaient le versement d'un rançon de 3 millions de dollars mais avaient récemment envisagé de réduire leur prétention. L'ONG négociait par l'intermédiaire de bédouins yéménites.

"Yolande et sa famille sont psychologiquement et émotionnellement d'autant plus anéantis qu'ils savaient que Pierre allait être libéré par Al-Qaïda dimanche", a affirmé Gift of Givers.

M. et Mme Korkie étaient enseignants au Yémen depuis quatre ans quand ils ont été enlevés dans la ville de Taëz (sud-ouest) par des membres d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique.

Les contacts ont été interrompus à plusieurs reprises avec les ravisseurs, qui avaient menacé à plusieurs reprises d'exécuter leur otage.

UE

Ashton continuera à mener les négociations avec l'Iran sur le nucléaire

Catherine Ashton, l'ancienne chef de la diplomatie de l'UE, va continuer à mener les négociations avec l'Iran sur son programme nucléaire controversé en devenant conseillère de son successeur Federica Mogherini, a annoncé l'Union européenne vendredi.

Federica Mogherini a décidé de nommer Catherine Ashton comme

conseillère spéciale "avec la tâche de "faciliter les négociations nucléaires avec l'Iran", a indiqué le service diplomatique de l'UE dans un communiqué.

En tant que Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, la Britannique Catherine Ashton a mené ces négociations pour le compte du

groupe "5+1" (Etats-Unis, Chine, Russie, France, Royaume-Uni et Allemagne).

Le 24 novembre à Vienne, Téhéran et les grandes puissances ont annoncé qu'ils n'avaient pas réussi à s'entendre après une année d'intenses discussions. Ils se sont donné jusqu'à l'été 2015 pour sceller un accord.

AFGHANISTAN-USA

Chuck Hagel à Kaboul pour une dernière visite en Afghanistan

Le secrétaire américain à la Défense, Chuck Hagel, a atterri à Kaboul samedi pour une dernière visite avant le retrait des troupes de combat de l'Otan et son départ du Pentagone, rapportent des médias.

Au cours de cette visite, M. Hagel rencontrera le président afghan Ashraf Ghani et son chef de l'exécutif Abdullah Abdullah, ainsi que son homologue afghan et le général John Campbell, commandant des troupes de l'Otan en Afghanistan.

Le secrétaire à la Défense a déclaré à la presse que l'Afghanistan avait fait un "long chemin" au cours de la dernière décennie et que les nouveaux dirigeants du pays et l'armée étaient prêts à reprendre les rênes après le départ des troupes de l'Otan. Selon M. Hagel, qui reconnaît que les insurgés ta-



libans vont continuer à poser problème, le pays a pris la bonne direction. «Les Afghans vivent bien mieux aujourd'hui qu'il y a 13 ans», a affirmé M. Hagel. «Ils peuvent décider de leur propre façon de faire, de leurs propres conditions. Ils n'y sont pas encore tout à fait. Mais ils ont fait un long chemin», a-t-il dit. La fin de la mission de combat de l'Alliance atlantique en Afghanistan, assurée en majorité par des soldats américains, est prévue pour le 31 décembre. Environ 12.500 soldats, dont 9.800 Américains, resteront toutefois sur place, avec pour objectif d'assister et de former l'armée afghane, dans le cadre de la mission «Soutien Résolu».

Le départ de Chuck Hagel a été annoncé le 25 novembre dernier par le président Barack Obama.

PAKISTAN-USA

L'armée pakistanaise affirme avoir tué un haut dirigeant d'Al-Qaïda

L'armée pakistanaise a affirmé samedi avoir tué un haut dirigeant d'Al-Qaïda, recherché par les Etats-Unis pour un projet d'attentat contre le métro de New York, au cours d'une opération près de la frontière afghane.

Adnan al-Shukrijumah, dont le nom figure sur la liste américaine des "terroristes les plus recherchés", a été abattu samedi lors d'une opération ciblée au Waziristan du Sud, fief des talibans situé à la lisière de l'Afghanistan, a annoncé l'armée pakistanaise, citée par l'AFP.

Après des demandes à répétition de Washington et l'échec de pourparlers

de paix avec les talibans locaux du TTP, l'armée pakistanaise avait lancé en juin une vaste opération militaire au Waziristan du Nord, zone tribale semi-autonome servant depuis des années de refuges aux insurgés talibans et à leurs alliés d'Al-Qaïda, y compris des combattants étrangers, notamment Uzbeks et Arabes.

Mais cette opération, fatale à environ 1.500 insurgés selon l'armée, a forcé le déplacement de combattants vers l'Afghanistan ou d'autres zones tribales du nord-ouest pakistanaise.

Adnan al-Shukrijumah s'était, lui, réfugié dans la zone tribale voisine

du Waziristan du Sud, où il a été tué. «Le haut dirigeant d'Al-Qaïda Adnan al-Shukrijumah a été abattu ce matin lors d'un raid à Sinwarsak, au Waziristan du Sud», a annoncé l'armée, précisant que ce combattant était actuellement «responsable de toutes les opérations extérieures d'Al-Qaïda».

L'annonce de la mort de ce dirigeant d'Al-Qaïda intervient alors que le secrétaire américain à la Défense, Chuck Hagel, se trouvait en Afghanistan pour une dernière visite avant le retrait de l'essentiel des troupes de combat de l'Otan, d'ici la fin du mois.

APS



BELGIQUE
Décès de l'ancienne reine Fabiola à l'âge de 86 ans

L'ancienne reine des Belges Fabiola, veuve du Roi Baudouin, est décédée, vendredi à Bruxelles, à l'âge de 86 ans, a annoncé le Palais Royal dans un communiqué.

La Reine Fabiola est née à Madrid le 11 juin 1928. Issue d'une famille de la noblesse espagnole, elle a épousé le Roi Baudouin de Belgique le 15 décembre 1960.

Dès sa prime jeunesse, ses préoccupations étaient principalement sociales et culturelles. En septembre 1993, elle accepta la présidence de la Fondation Roi Baudouin, créée en 1976 dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des Belges.

Depuis le décès du Roi Baudouin, le 31 juillet 1993 lors des vacances du couple royal à Motril, en Espagne, la Reine Fabiola a poursuivi ses engagements auprès de nombreuses œuvres caritatives.

SYRIE

L'armée syrienne interrompt l'avancée de Daech vers la base aérienne de Deir Ezzor

Les forces syriennes ont réussi samedi à stopper l'avancée de l'organisation auto-proclamée «Etat islamique» (EI/ Daech) dans une base militaire aérienne syrienne de Deir Ezzor (est), a rapporté samedi l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (Osdh).

Selon l'Osdh, l'armée syrienne a réussi à interrompre l'avancée de Daech vers la base militaire aérienne grâce à des tirs d'artillerie soutenus. Ces derniers ont battu retraite vers une montagne à proximité sous leur contrôle, a ajouté l'ONG syrienne.

Par ailleurs, l'agence de presse syrienne Sana, qui cite des sources militaires, a rapporté que les troupes syriennes ont attaqué samedi des positions de Daech aux alentours de la base.

L'attaque de l'EI contre l'aéroport avait commencé mercredi et a fait depuis au moins 111 morts des deux côtés: 60 éléments de l'EI et 51 membres des forces gouvernementales et des milices alliées, selon l'Osdh.

L'EI contrôle la majorité de la province pétrolière de Deir Ezzor mais la moitié de son chef-lieu est toujours aux mains des forces gouvernementales. Selon l'Osdh, des combats violents se déroulaient samedi dans la ville de Deir Ezzor entre les éléments de l'EI et les forces gouvernementales. La base militaire aérienne de Deir al-Zour est le dernier retranchement des troupes gouvernementales dans cette province riche en pétrole.

YÉMEN

Un otage américain tué par Al-Qaïda

Le photojournaliste américain Luke Somers, kidnappé il y a plus d'un an par Al-Qaïda au Yémen, a été tué samedi par le réseau terroriste lors d'une opération militaire américano-yéménite visant à le libérer, a indiqué le secrétaire américain à la Défense, Chuck Hagel.

«Les forces spéciales américaines ont mené une mission au Yémen afin de libérer un citoyen américain, Luke Somers, et tout autre citoyen étranger tenu en captivité avec lui par les terroristes d'Al-Qaïda dans la péninsule ar-



bique (Aqpa). Mais M. Somers et un second citoyen non-Américain qui était captif avec lui ont été assassinés par les terroristes de l'Aqpa au cours de cette opération», a déclaré dans un communiqué M. Hagel qui fait

actuellement une visite en Afghanistan. Dans une vidéo mise en ligne jeudi, Al-Qaïda a menacé de tuer Luke Somers dans les trois jours si les Etats-Unis ne répondraient pas aux exigences du groupe.

Le réseau ne détaillait pas ces revendications mais selon lui, Washington les «connaît».

Al-Qaïda est actif dans le sud et l'est du Yémen, pays en proie à des violences et

à une grave crise politique.

Les Etats-Unis sont le principal allié du Yémen dans la lutte contre Al-Qaïda et sont autorisés à y mener des attaques de drone contre ce réseau extrémiste.

APS

Obama condamne «le meurtre barbare» de l'otage américain

Le président Barack Obama a condamné samedi «le meurtre barbare» du journaliste américain Luke Somers, détenu par le réseau terroriste Al-Qaïda au Yémen et tué par ses ravisseurs lors d'une opération des forces américaines pour tenter de le libérer.

«Les Etats-Unis condamnent vivement le meurtre barbare de Luke Somers aux mains des terroristes d'Al-Qaïda au cours d'une opération de sauvetage», a déclaré le président dans un communiqué.

Le président américain a également affiché son soutien à la famille d'un otage, identifié comme le Sud-Africain Pierre Korkie, qui a été tué avec Somers au cours de

l'opération. Celui-ci devait être libéré dimanche après plus d'un an de captivité, selon l'organisation charitable qui cherchait à négocier sa libération.

«Mes pensées et mes prières accompagnent la famille de cet otage non américain qui a été également assassiné par ces terroristes au cours de cette opération. Leur désespoir et leur peine en ce moment sont inexprimables», a-t-il déclaré. La mort de ces otages n'empêchera pas le gouvernement américain de continuer à tenter de libérer des otages américains et à combattre ses ennemis, a ajouté le président.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DAÏRA DE OUARGLA
COMMUNE DE OUARGLA
DIRECTION D'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

AVIS D'ADJUDICATION

Il sera procédé au siège de l'Assemblée populaire Communale de Ouargla aux enchères publiques après (10) dix jour a compte de la premier publication de lavis dans le journal a 9 heures la location des droits de place pesage mesurage et stationnement sur le marche et droits marche des gros fruit et légume pour l'année 2015.

Mis a prix 7.125.000,00 Da par ans.

Les soumissionnaires intéressés sont invités a faire parvenir au moi 48 heures Avant l'adjudication les pièces suivantes.

- Demande d'admission conformité dans le cahier des charge
 - Extrait de rôles.
 - Une copie de carte d'identité nationale.
 - Extrait du casier judiciaire.
 - Carte de résidence.
 - Extrait du cahier des charge signé par intéressé.
 - Reçu de 10 %du montant de la mise a prix versé au trésor communal.
 - Un certificat de bonne moralité et de solvabilité de la caution suivant le cas.
 - Copie du carte fiscal.
 - Extrait de naissance.
 - Copie du registre du commerce.
 - Extrait de certificat casnos.
 - Certificat de caution notariée.
- Pour tout information pourront être consulté au service des affaires économiques bureau 58 tous les jours ouvrables.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SÉTIF
DAÏRA DE AIN EL-KBIRA
COMMUNE DE DEHAMCHA
N° 7745/2014

MONSIEUR : P/APC DEHAMCHA
A
MONSIEUR : ENTREPRISE DE LA
CONSTRUCTION, TRAVAUX PUBLICS
ET HYDRAULIQUE MEKHALFI IMAD
CITÉ ADMINISTRATIVE -
1^{ER} NOVEMBRE 1954
AIN EL-KEBIRA - SÉTIF

Objet : Mise en demeure n°01

Conformément au marché de réalisation d'un ouvrage d'art à Azelaf et Boualia numéro 01/2014 daté du 13/03/2014 met en demeure pour la 1^{re} fois l'entreprise de la Construction, Travaux publics et hydraulique Mekhalfi Imad de renforcer le chantier par les moyens humains et matériels dans un délai ne dépassant pas les huit (08) jours à compter de la date de publication de cette mise en demeure dans les journaux nationaux.

Faute de quoi de satisfaire cette dernière, des mesures seront prises selon les règlements en vigueur.



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°:15 /2014

Monsieur le président de l'APC de Bouzareah lance un avis d'appel d'offres national restreint relatif aux opérations suivantes :

DIRECTION TECHNIQUE : (Réalisation d'aires de jeux en synthétique sur différents quartiers)

- Lot N°01 :** - Réalisation d'une aire de jeux en synthétique à La cité Puis des Zouaves (à proximité de l'école Ouerkathmane)
 - Réaménagement d'une aire de jeux en synthétique à Bouhaman (à Proximité de la mosquée).
- Lot N°02 :** - réalisation de 03 aires de jeux en gazon synthétique à la Cité Police (Fougeroux)

Les intéressés par le présent avis, peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés de la commune Bouzareah contre paiement d'une somme de (2500 DA).

Les offres doivent être accompagnées des pièces administratives et financières légalisées suivantes :

A-offre administrative technique comprenant :

- o La déclaration de probité dûment remplie, signée, datée par le soumissionnaire.
 - o La déclaration de probité selon le modèle ci-joint.
 - o Le présent cahier des charges paraphé et cacheté par le soumissionnaire annexé de ses spécifications techniques avec précision du délai de réalisation (sans faire référence au montant de l'offre)
 - o Copie légalisée du Registre de commerce.
 - o carte d'identification fiscale.
 - o Une copie l'égalisé de l'extrait de rôle (apuré moins de 03 mois).
 - o Attestations de mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH, en cours de validité .
 - o Copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire du signataire du marché(moins de 03 mois).
 - o Les bilans financiers des trois (03) dernières années visés par le service des impôts.
 - o Attestation de solvabilité bancaire.
 - o Référence professionnelles, et attestation de bonne exécution délivrée par le maître de l'ouvrage.
 - o Liste des moyens humains prévus pour le projet avec pièces justificatives (diplômes et attestation de la sécurité sociale).
 - o Liste des moyens matériels à mis à la disposition du projet (carte grise ou facture).
 - o Une copie légalisée de certificat de qualification et classification professionnelle catégorie II et plus Travaux publics ou construction .
 - o Planning de réalisation.
 - o Le statut de l'entreprise en cas personne morale.
 - o Certificat d'agrément du fournisseur de gazon synthétique.
 - o Certificat de garantie du fournisseur de gazon synthétique.
 - o Certificat FIFA qualité production de gazon synthétique.
 - o Fiche technique (gazon synthétique).
 - o Test laboratoire de granulat et sable.
 - o Echantillon d'un fronton et d'une main courante.
 - o Un plan d'aménagement de l'aire de jeux.
- N/B : L'offre technique ne doit comporter aucune indication sur le montant de l'offre financière.
- Les pièces fournit doivent être lisibles et l'égalisées.

B-offre financière comprenant :

- o La soumission
- o Le bordereau des prix unitaires dûment signés par le soumissionnaire.
- o Le devis quantitatif-estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire.
- o Les offres doivent être déposées ou parvenir à la commune de Bouzareah sous double plis cacheté et anonyme.
- o L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne comportera que l'adresse de destinataire et la mention suivante :

A Monsieur le président de l'APC de Bouzareah
« Soumission à ne pas ouvrir »

Avis d'appel d'offres national restreint n° :15/2014
projet :

La date limite de dépôt des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et la bomop avant 12h.00heures.

L'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable de la date limite de dépôt des offres À 13h00, au niveau du siège de la commune de Bouzareah.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 105 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DAÏRA DE HASSI MESSAOUD
COMMUNE DE HASSI MESSAOUD
CODE FISCAL : 098430045055810

DEUXIÈME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 59/2014

Le président de l'assemblée populaire Communale de Hassi Messaoud lance un deuxième avis d'appel d'offres national restreint pour :

ACHEVEMENT rénovation et réalisation du réseau d'éclairage public 07 lots
LOT N° 06:réalisation du réseau d'éclairage public du coopératif 19mars à la sureté nationale de tounaïte
LOT N° 07:réalisation du réseau d'éclairage public de l'institut de formation professionnel vers cite tounaïte

Toutes les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune de Hassi Massoud, contre paiement de : 2000.00 DA, pour chaque cahier de charge, exonéré les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres précédent

L'offre technique et l'offre financière composées séparément des pièces suivantes :

L'offre technique est constituée des pièces suivantes:

- 01-Déclaration de probité dûment remplie, signée, datée par le soumissionnaire .
- 02-Déclaration à soucrire dûment remplie, signée , datée par le soumissionnaire.
- 03-Copie légalisée du certificat de qualification et classification professionnelle activité principal en bâtiment ou travaux publics spécialité électricité code (341.347.348), catégorie 02 et plus, en cours de validité à la date de l'ouverture des plis.
- 04-Copie légalisée de l'extrait du registre de commerce.
- 05-Copie légalisée du statut des entreprises concernées (personne morale)
- 06-Copie légalisée d'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés en cours de validité à la date de l'ouverture des plis
- 07-Copie légalisée du casier judiciaire du signataire de la Lettre de soumission lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du directeur ou du gérant de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité à la date de l'ouverture des plis
- 08-Copie légalisée du carte d'immatriculation fiscale.
- 09-Copie légalisée des bilans financiers des trois (03) dernières années passées(2010-2011-2012).
- 10-Références professionnelles de l'entreprise accompagnée de justificatifs(les projets réalisés des dernières années (2007-2012)
- 11-l'offre technique dûment remplie, signée, datée par le soumissionnaire .
- 12-moyens matériels mis à la disposition du projet appuyée par des justifications de propriété conformément au cahier des charges
- 13-moyens humains de l'encadrement du projet appuyé par des justifications conformément au cahier des charges
- 14-Copie légalisée de l'extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cas de dette en cours de validité à la date de l'ouverture des plis.
- 15-Copie légalisée de la mise à jour CASNOS /CNAS /CACOBATPH (pour les entreprises privées) en cours de validité à la date de l'ouverture des plis accompagné d'un échéancier en cas de dette

N.B Tout soumissionnaire peut participer qu'à un seul lot avec le même moyens Humains et matériels

L'offre financière est constituée des pièces suivantes:

- 1-la lettre de soumission contenant tous les renseignements signée, datée par le soumissionnaire
- 2-Bordereau des prix unitaires dûment rempli, signée par le soumissionnaire.
- 3-détail quantitatif et estimatif dûment rempli, signée par le soumissionnaire.

Les offres doivent être déposées par porteur au secrétariat du président l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud .

L'offre technique :Mise dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national restreint N° :.....

ACHEVEMENT rénovation et réalisation du réseau d'éclairage public 07 lots
LOT N° :
- Offre technique -

L'offre financière : Mise dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national restreint N° :.....

ACHEVEMENT rénovation et réalisation du réseau d'éclairage public 07 lots
LOT N° :
- Offre financière -

Les deux enveloppes indiquées ci-dessus : doivent être mises à leur tour dans une troisième enveloppe fermée, anonyme et portant la mention suivante :

« A ne pas ouvrir - Avis d'appel d'offre national restreint N° 59....2014

A Monsieur le président de l'assemblée populaire communale

ACHEVEMENT rénovation et réalisation du réseau d'éclairage public 07 lots
LOT N° :

Le délai de préparation des offres est fixée à 15 jours à partir de la première date de parution dans le BOMOP ou la presse nationale.

Le dépôts des offres aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres et l'heure limité de dépôts des offres est fixé à 14 h00, en cas de jour férié ou week-end ,la préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable qui suit.

Les offres qui parviendront après 14h00 de la date de dépôt des offres ci-dessus ne seront pas reçues par le service contractant.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres un délai de préparation des offres augmentée de (03) trois mois

N.B : le dernier jour ouvrable de la date limite de dépôt des offres à 14h30, la commission d'ouverture ouvrira les plis des offres techniques et financières en séances publique et en présence de l'ensemble des représentants des soumissionnaires désirant assister à l'ouverture.

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:05	Franklin	11:15	Expression directe
06:20	Franklin	11:20	Consomag
06:30	TFou	11:25	Météo
08:30	Téloshopping samedi	11:30	La voix est libre
10:15	L'affiche de la semaine	12:00	Journal régional
10:30	Nos chers voisins	12:25	Journal national
11:00	Tous ensemble	12:55	30 millions d'amis
12:00	Les douze coups de midi	13:25	Les grands du rire
12:48	Météo	15:00	En course sur France 3
12:50	L'affiche du jour	15:20	Inspecteur Barnaby
13:00	Journal	17:00	Du côté de chez Dave
13:50	Météo	17:55	Questions pour un super champion
13:55	Joséphine, ange gardien	19:00	19/20 : Journal régional
16:30	Les lumières de Noël	19:30	19/20 : Journal national
18:05	Sept à huit	19:58	Météo
19:50	Toi toi mon toit	20:00	Tout le sport
19:55	Météo	20:15	Météo régionale
20:00	Journal	20:20	Zorro
20:30	Du côté de chez vous	20:45	Les enquêtes de Murdoch
20:40	Là où je t'emmènerai	21:30	Les enquêtes de Murdoch
20:45	Météo	22:20	Les enquêtes de Murdoch
20:55	Intouchables	23:05	Les enquêtes de Murdoch
23:05	Esprits criminels	23:50	Météo
23:50	Esprits criminels	23:55	Soir 3

CANAL+

06:05	Coeur Océan	06:20	Dans la bouche...
06:30	Coeur Océan	06:25	The Big Bang Theory
06:55	Journal	06:40	The Big Bang Theory
07:00	Télématin	07:05	Les Guignols de l'info
10:00	Thé ou café	07:15	Zapping
10:50	Motus	07:20	Le petit journal
11:20	Les Z'amours	07:50	Engrenages
11:55	Tout le monde veut prendre sa place	08:45	Engrenages
12:40	Point route	09:35	Casse-tête chinois
12:55	Météo 2	11:30	Album de la semaine
13:00	Journal	12:00	Importantissime, les coulisses de l'émission
13:20	13h15, le samedi...	12:05	La météo
13:50	Météo 2	12:10	Le petit journal de la semaine
13:57	Expression directe	12:45	Le tube
14:00	Mon Envoyé spécial	13:45	L'effet papillon
14:45	Faites entrer l'accusé	14:05	Diana
15:35	Faites entrer l'accusé	14:45	Those Who Kill
16:05	Toulouse (Fra) / Glasgow Warriors (Eco)	15:55	The Amazing Spider-Man
18:10	Stade 2	16:15	Engrenages
18:50	Vivement dimanche prochain	17:05	Engrenages
19:55	Météo 2	18:00	Zapping
20:00	Journal	18:05	Permis de tuer
20:30	20h30 le dimanche	18:30	Importantissime, les coulisses de l'émission
20:40	Parents mode d'emploi	18:35	Le petit journal de la semaine
20:42	D'art d'art	19:10	Canal Football Club
20:45	Qui m'aime m'écoute	19:40	Canal Football Club
20:46	Météo 2	20:55	Avant-match
20:48	La vérité si je mens ! 3	21:00	Marseille / Metz
22:50	Un jour, un destin	22:55	Canal Football Club

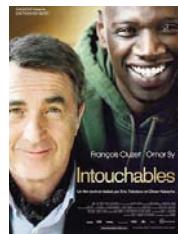
3

06:00	EuroNews	06:00	M6 Music
06:35	C'est bon !	08:20	M6 boutique
06:39	Les Podcats	10:35	Cinésix
06:49	LoliRock	10:40	Les reines du shopping, l'intégrale
06:56	Les Tortues Ninja	12:40	Météo
07:18	Wakfu	12:45	Le 12.45
07:23	Les Tortues Ninja	13:05	Scènes de ménages
07:51	Super 4	13:35	L'expérience de Noël
08:07	Wakfu	14:50	Le spectacle de Noël
08:51	Wakfu	16:15	D&CO, une semaine pour tout changer
08:57	Scooby-Doo : Blue Falcon le retour	17:15	66 minutes
10:16	Les lapins crétins : invasion	18:40	66 minutes : grand format
10:23	Les lapins crétins : invasion	19:40	Météo
10:29	Les lapins crétins : invasion	19:45	Le 19.45
10:35	Les lapins crétins : invasion	20:05	E=M6
10:46	LoliRock	20:40	Sport 6
11:09	C'est bon !	20:50	Capital
		23:00	Enquête exclusive

La sélection

20h55

INTOUCHABLES



Driss sort de prison. Sa mère désespère de le voir prendre sa vie en main. Il doit vite prouver qu'il cherche un emploi. Pour cela, il se présente à l'hôtel particulier de Philippe, tétraplégique depuis un accident de parapente, qui recrute une aide à domicile. Tout sépare ce dernier, aussi fortuné que déabusé, de Driss, en galère, insolent et particulièrement affable. Etonné par le charisme du jeune homme, Philippe l'embauche.

2

20h45

LA VÉRITÉ SI JE MENS ! 3



Eddie, Dov et Yvan ont quitté le Sentier pour installer leur entreprise de confection à Aubervilliers. Les temps sont difficiles d'autant que la concurrence avec les grossistes chinois se fait rude. Pour ne rien arranger, des contrefaçons sont retrouvées dans leurs entrepôts. De son côté, Patrick est soumis à un contrôle fiscal. Quant à Serge, il subit la pression de Chochona, qui veut des enfants.

3

20h45

LES ENQUÊTES DE MURDOCH (SÉRIE TV)



20h45 (45 mn)Une explosion de silence
Saison 7 - Episode 17 sur 18

21h30 (50 mn)Le salon des inventions
Saison 5 - Episode 9 sur 13

22h20 (45 mn)Voyage dans l'au-delà
Saison 5 - Episode 10 sur 13

CANAL+

20h55

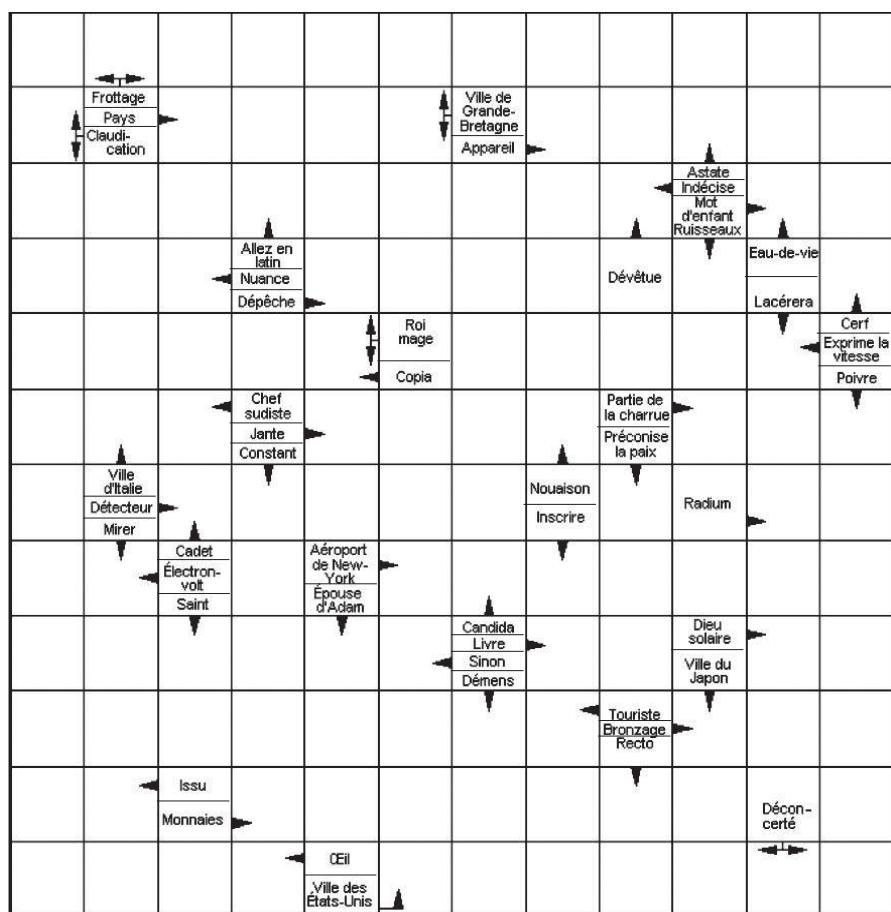
MARSEILLE / METZ - FOOTBALL.
CHAMPIONNAT DE FRANCE LIGUE 1. 17E**M**

20h50

CAPITAL

Mon centre commercial en ébullition. Sandra Chalinet, directrice d'un nouveau centre commercial à Marseille, vit son premier Noël. C'est un moment clé qu'elle doit gérer au mieux pour que ses 190 boutiques fassent le plein. Parmi elles, un magasin de jouets, un chocolatier et une bijouterie sortent le grand jeu pour séduire les clients. • Que cachent les bûches des grandes surfaces ? Ce dessert star de Noël y est vendu à très bas prix. Enquête sur les méthodes des industriels pour réduire le coût au maximum. • Il a conquis le monde : les secrets du Playmobil. Retour sur l'histoire et les secrets de fabrication de ce jouet parmi les plus vendus au monde.

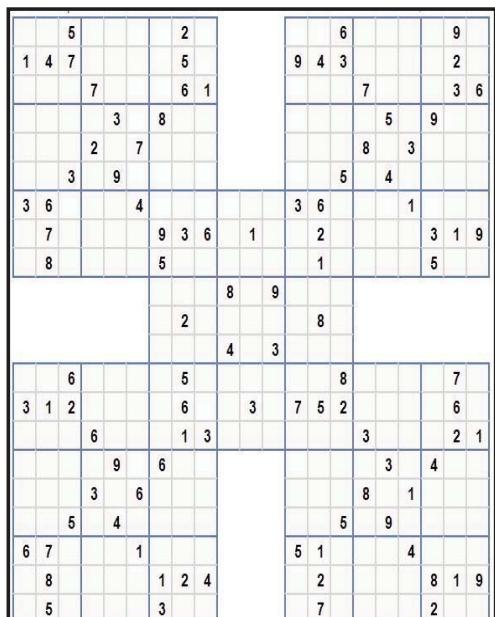
Mots fléchés n°797



Samouraï-Sudoku n°797

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°797

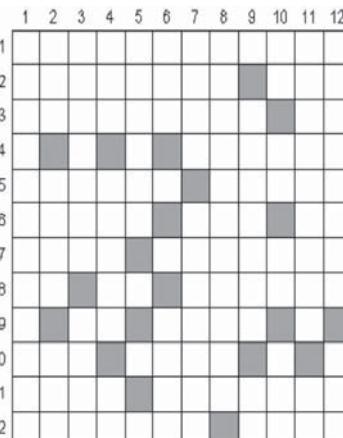
► Horizontalement:

- 1.Pique-niquer
- 2.Machine - Hardi
- 3.Cuites de manière à prendre une couleur dorée - Historique
- 4.Eclore
- 5.Halte - Pleurer
- 6.Aumône - Sigle de l'angl. Human Immuno-Deficiency Virus
- Note

- 7.Boîte - Harem
- 8.Cale en forme de V - Or - Ruinés
- 9.En les - Met qqch en mouvement
- 10.Garçon d'écurie - Du-rolls"
- 11.Ile allongée près de Venise - Pierre
- 12.Relatif au palais de l'Elysée - Dirige

► Verticalement:

- 1.Ch.-L. dc. des Yvelines
- 2.Petite pomme - FL. d'Espagne - Plante potagère à bulbe
- 3.Vingtième lettre de l'alphabet grec - Fondatrice américaine du mouvement Science chrétienne
- 4.Circonstance - Ha-sards - Osmium
- 5.Sarcasme
- 6.Chlorure de sodium - Enfant
- 7.Ce qui est à lui - Toute partie subatomique de masse supérieure à celle du proton
- 8.Olifant
- 9.Unité de mesure d'équivalent de dose d'une radiation ionisante - Lumen
- 10.Drame japonais - Thulium - Cadmium - Atoll
- 11.Fleuriste - Pronom indéfini
- 12.Etat de distraction (pl.) - Mammifère équidé



7 erreurs



Proverbes

Il ne faut pas sous-estimer ses adversaires et plus généralement il ne faut pas se considérer au centre de la terre.

Proverbe algérien

Le présomptueux devient raisin sec avant d'avoir été raisin mûr.

Proverbe berbère

Le chas d'une aiguille est assez grand pour deux ; le monde est trop étroit pour deux ennemis.

proverbe arabe

Cela ne sert à rien de devenir un jour l'homme le plus riche du cimetière

Proverbe français

C'est arrivé un 7 Décembre

1741 : renversement du tsar Ivan VI par un coup d'État.

1848 : Manuel Isidoro Belzu devient Président de la République de Bolivie.

1865 : traité d'union entre la France et la principauté de Monaco.

1917 : indépendance de la Finlande.

1921 : signature du traité anglo-irlandais.

1928 : massacre des bananeraies en Colombie.

1986 : ouverture du musée d'Orsay.

1998 : élection d'Hugo Chávez à la Présidence vénézuélienne.

Célébrations :

- Fête de la saint Nicolas, célébrée dans de nombreux pays d'Europe du Nord et de l'Est : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, France (nord et nord-est), Luxembourg (Kleeschen), Pays-Bas (Sinterklaas), Pologne (Święty Mikolaj), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse.

- Argentine : Día Nacional del Gaucho (Journée nationale du gaucho).

- Canada : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

- Espagne : Día de la Constitución Española (Jour de la Constitution), fête nationale commémorant le référendum de 1978 qui a approuvé la constitution actuelle.

CHALLENGE NATIONAL DE
CROSS-COUNTRY (1^{RE} ÉTAPE)
850
coureurs à Djelfa

Quelque 850 coureurs issus de 25 wilayas ont pris part, hier, au Challenge national de cross-country "Révolution", dont le coup d'envoi a été donné au niveau du parcours "Si El Ba" de Djelfa. "Toutes les conditions humaines et matérielles ont été réunies pour la réussite de la 8^e édition de cette compétition nationale qui se déroule, aujourd'hui, sous un climat propice", s'est félicité le président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), Amar Bouras.

Dans une déclaration à l'APS, le patron de la FAA a loué la "très bonne organisation" de ce challenge national par la Ligue de wilaya d'athlétisme, tout en soulignant le nombre "record" de participants qui a quasiment doublé comparativement à l'édition précédente. Il a estimé que cette compétition, au même titre que les autres compétitions, du genre qui vont suivre, font office de "réservoir de talents" qui seront sélectionnés pour représenter l'Algérie au Championnat du monde de cross-country, prévu au mois de mars 2015 en Chine. Outre les prix qui récompenseront les lauréats des différentes courses, cette première étape du challenge national 2014-2015 sera marquée par l'attribution d'une supercoupe par le wali de Djelfa, Abdelkader Djellaoui, en guise d'encouragement pour ce type d'initiatives participant à l'animation de la scène sportive locale, selon les services de la wilaya.

LAA

3 stages de recyclage au profit des arbitres de la Ligue algéroise

Le premier des trois stages de recyclage, prévus par la Ligue algéroise d'athlétisme (LAA) au profit des officiels techniques de la LAA, tous grades confondus, a débuté hier à El Achor (Alger). "Nous avons jeté notre dévolu sur cette période car les compétitions les plus importantes n'ont pas encore commencé. C'était donc le meilleur moment pour effectuer ces stages de recyclage au profit des arbitres", a expliqué le président de la Ligue algéroise d'athlétisme, Abdelaziz Bouras à l'APS. "Le but de ces stages de recyclage est de faire part aux officiels techniques de la LAA des nouveaux règlements de l'IAAF (Fédération internationale d'athlétisme, ndlr) afin qu'ils puissent les mettre en pratique sur le terrain dès l'entame de la compétition", a ajouté le premier responsable de la Ligue algéroise. Deux autres stages, du même type, seront organisés prochainement, pour parfaire la formation des arbitres et les préparer convenablement en prévision des échéances à venir.

EQUITATION (SAUT D'OBSTACLES)

Plus de 90 cavaliers au prix Lachachi-Badreddine d'Oran

Plus de 90 cavaliers de 17 clubs équestres issus des différentes régions du pays prennent part au prix Lachachi-Badreddine du concours national de saut d'obstacles, qui a débuté vendredi au centre équestre Antar-Ibn Chaddad d'Es-Sénia (Oran), en présence d'un public nombreux.

Cette compétition de deux jours, organisée par le club équestre Etrier oranais en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Oran, comprend sept épreuves ouvertes aux cavaliers cadets, juniors et seniors du 1^{er} et 2^e



degré. Les épreuves de la première journée réservée aux cavaliers cadets, juniors et seniors du 1^{er} degré (hauteur de l'obstacle de 1 m à 1,05m) enfourchent des chevaux âgés de 4 ans et plus, ainsi

que le prix "Eden Golden Fruit" réservé aux cavaliers juniors et seniors de 1^{er} degré par éliminations successives. Lors de la seconde journée, trois épreuves sont au programme. Outre

l'épreuve "A" qui met en compétition les cavaliers, cadets, juniors et seniors du 1^{er} degré sans utilisation du chronomètre. Ce rendez-vous équestre sera clôturé avec l'épreuve du prix "Lachachi-Badreddine" destinée aux cavaliers seniors de 2^e degré et aux chevaux âgés de 6 ans et plus avec des obstacles de 1,25m. Cette compétition qui s'inscrit dans le cadre du programme annuel de la Fédération équestre algérienne, constituera une opportunité pour la mise en forme parfaitement adaptées pour les cavaliers pour bien se préparer pour le prochain concours du trophée fédéral, prévu les 12 et 13 décembre à Ain Defla.

MONDIAUX-2014 DE NATATION (PETIT BASSIN)

Nouvelle journée décevante pour les Algériens

Les athlètes algériens engagés dans les championnats du Monde-2014 de natation en petit bassin à Doha (Qatar) n'ont pas brillé samedi lors de la 4^e et avant-dernière journée de compétition.

Comme lors des précédentes journées, ils ont tous échoué à se qualifier aux tours avancés des Mondiaux-2014, se faisant éliminer dès les séries. Seul Oussama Sahnoun a pris une honorable 25^e place sur 152 nageurs classés lors des éliminatoires du 100m nage libre avec un chrono de 48,21, derrière notamment le trio Cielo Filho Cesar (Brésil, 46,50), Ning Zetao (Chine, 46,76) et l'autre Brésilien De Lucca Joao (46,84).

Dans cette même spécialité, l'Algérien Belkhdja Nazim s'est classé 42^e, enregistrant un temps de 49,37. De leur côté, Nefsi Hamida Rania (2:18,46) et Chebrouati Souad Nafissa (2:18,60) ont occupé, respectivement, les 28^e et 29^e places (sur 45 classées) des épreuves éliminatoires du 200m 4 nages dames.

Dans le 100m papillon dames, Hadj Abderrahmane Sarah a pris la 47^e position avec un chrono de 1:04,55 sur 67 classées, loin derrière la première, la Danaise Ottesen Jeannette (56,54), alors que dans le relais mixte 4x50m nage libre, l'Algérie, avec Belkhdja Nazim, Cherouati Souad Nafissa, Oussama Sahnoun et Kouza Amira Raja, s'est classée 11^e (sur 21) avec un temps de 1:37,69.

Engagé dans le relais 4x50m nage libre hommes et 100m 4 nages hommes, l'Algérie a finalement été absente au coup de starter des épreuves. Dans la première, le quatuor algérien n'a pas pris le départ, tandis que dans la deuxième, Djendouci Badis a été disqualifié.



FOOTBALL

4 stades de proximité projetés dans la wilaya d'Illizi

Quatre stades de proximité de football, revêtus de pelouse synthétique, sont projetés à travers la wilaya d'Illizi, a-t-on appris auprès de la direction locale de la Jeunesse et des sports (DJS). L'opération, pour laquelle a été consacrée une enveloppe de 32 millions DA dans le cadre du programme sectoriel de 2014 et dont les entreprises réalisatrices ont été désignées, sera concrétisée dans les communes de Bordj Omar Driss, Djajnet, In-Amenas et Illizi, a indiqué le directeur du secteur, Brahim Cherif.

Dans le même cadre, un stade de proximité vient d'être mis en exploitation dans la commune d'In-Amenas, en attendant la réception d'autres stades, en février 2015, a ajouté le même responsable, précisant que des installations du même type sont également prévues dans les communes de Bordj El-Haouës et Debdeb, dans le prochain programme sectoriel.

Une salle omnisports de 500 places ainsi qu'une maison de jeunes sont aussi projetées dans la commune d'In-Amenas (240 km du chef lieu de wilaya d'Illizi). Toutes ces structures contribueront, une fois opérationnelles, au renforcement des installations existantes et à la promotion de la pratique sportive et des activités juvéniles dans la wilaya, a estimé le DJS d'Illizi.

S o l u t i o n

Sudoku N°796

6	5	8	7	9	1	2	3	4
7	2	4	3	6	8	1	5	9
3	9	1	2	4	5	7	8	6
4	3	6	5	1	7	9	2	8
9	8	7	4	2	3	6	1	5
5	1	2	6	8	9	4	7	3
1	7	9	8	3	4	5	6	2
2	4	3	1	6	6	8	7	9
8	6	5	9	7	2	3	4	1

7	4	9	6	1	5	8	3	2
6	8	5	4	2	3	7	9	1
2	1	3	7	8	9	4	5	6
8	6	7	5	9	1	3	2	4
4	9	2	8	3	7	6	1	5
3	5	1	2	4	6	9	7	8
1	7	8	6	3	9	2	5	4
2	9	5	4	7	1	8	6	3
7	6	9	2	6	3	4	1	8

4	8	6	1	7	5	2	9	3
2	1	3	4	8	9	6	5	7
7	5	9	2	6	3	4	8	1
4	8	6	1	7	5	2	9	3

Mots Croisés N°796

DAMASQUINAGE
ECUMEUX■AMES
STEATOMES■NS
HI■R■IAXARTE
OFFRE■LARCIN
U■RETS■CD■L
LIAS■ESTELLE
ILI■FRAISIER
E■CREDIT■ESE
REHE■ETUDES■
EDENTA■DOSER
SE■EMULES■SA

Mots Fléchés N°796

BADIGEONNAGE
O■ETAT■OUTIL
IRRESOLUE■NA
TON■PNEU■RN
IMITA■VROUN■
LEE■ROUE■SOC
L■RADAR■O■RA
EV■S■KENNEDY
MISSEL■OU■RE
ESTIVANT■TAN
NE■DENIERS■N
TROU■DERROUTE

MATCHS AVANCÉS DE LA LIGUE 1 MOBILIS

El Harrach confirme, la JS Kabylie respire

Said Ben

L'USM El Harrach a battu le NA Hussein-Dey (2-1) pour confirmer son poste de leader au moment où la JS Kabylie respire après avoir réussi difficilement à s'imposer également sur ce même score de deux buts à un face au RC Ababa, dans des matchs avancés comptant pour la 13e journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 Mobilis de football qui se poursuivait hier au moment où on mettait sous presse.

C'est donc le plus volontaire qui a gagné le derby algérois entre le NAHD et l'USMH disputé dans un stade du 20 Août plein à craquer. Il est vrai que sur le plan de l'organisation sur le terrain, se sont les Harrachis qui étaient les mieux inspirés alors que les Sang et Or tentaient de trouver une faille afin de prendre à défaut cette bonne équipe des Jaunes et Noir.

Puis, ce fut dans la logique des choses si Boumchra réussi à concréteriser la légère domination de ses coéquipiers (12). Seulement, la réaction des gars du NAHD ne se fait pas attendre puisque pas moins d'un quart d'heure après, c'est le très expérimenté Hocine Metref qui réussit à égaliser pour son équipe sur penalty.

Après la pause, c'est le NAHD qui prend les commandes du match mais c'est, une fois de plus sur penalty qu'un autre but est inscrit mais cette fois-ci au profit des visiteurs. Abid exécute la sentence et redonne avantage à son équipe



qui le préserva bien jusqu'à la fin du match. Si pour le coach du NAHD «c'est une défaite amère», pour le coach de l'USMH, il tenait surtout à «fêter mes joueurs». Cette victoire permet donc à l'USM El Harrach de conforter sa place de leader alors que pour le NAHD c'est toujours dans la zone dangereuse qu'il restera en attendant des jours meilleurs...

L'autre match avancé de cette 13e journée de la Ligue 1 Mobilis entre la JSK et le RAC à huis clos est finalement revenu aux joueurs Kabyles qui ont tout fait pour éviter une troisième défaite après celle contre le MOB (3-1) et le CRB (2-1).

Les Kabyles se ruent vers les bois du RCA affichant d'entrée leur détermination à gagner ce match pour donner plus d'espoir à ses fans et surtout pour que les joueurs eux même se donne de la confiance.

Et c'est ainsi que les joueurs du coach Ciccolini ont réussi à ouvrir la marque sur penalty par Ali Rial (35 s.pen). Seulement, trois minutes plus tard, l'inévitable Derfalou prend à dé-

faut le gardien de but Doukha. Le match est donc relancé.

En seconde période, les joueurs de la JSK redoublent d'efforts réussissant enfin à se libérer grâce à ce second but signé Si Amar (68). Tant bien que mal, Ziti et ses camarades réussissent à garder ce maigre avantage pour terminer la partie à leur profit et ainsi retrouver le chemin de la victoire qui les fui depuis deux semaines.

Les Kabyles respirent ainsi avec ces trois points qui les propulsent à la 7e place en compagnie du MCEC, l'USMBA et le CRB en attendant les résultats de ces trois formations qui jouaient hier leur match respectif au moment où on mettait sous presse.

Quant au RC Arba qui souffre surtout depuis la démission de son président Amani, il prend la 12e place en compagnie de l'ASMO en attendant le derby de ce dernier face à ses voisins du MCO qui se disputait justement hier également au moment où on mettait sous presse, tout comme le reste des matchs de cette 13e journée de la Ligue 1 Mobilis.

S.B.

Résultats :

vendredi:

NAHD-USMH	1-2
JSK-RCA	2-1

Samedi:

JS Saoura-MC El Eulma	1-0
MO Béjaïa-USM Alger	0-1
ASM Oran-MC Oran	0-0
MC Alger-CS Constantine	0-0
ASO Chef- USM Bel Abbès	1-1

LIGUE 2 MOBILIS (13^e)

L'USM Blida prend les commandes

L'USM Blida, difficile vainqueur du DRB Tadjenane (1-0) a pris les commandes du championnat d'Algérie de Ligue 2 Mobilis de football, lors de la 13e journée disputée vendredi et marquée également par la remontée spectaculaire du WA Tlemcen et du promu RC Relizane, tandis qu'en bas du tableau, l'AB Merouana a essayé une nouvelle défaite et reste scotché à la dernière place.

L'équipe de la ville des Roses, emmenée par l'entraîneur Kamel Mouassa a confirmé sa belle série en enregistrant une nouvelle victoire, la sixième de la saison, qui propulse l'USMB en tête du classement pour la première fois cette saison.

Un but de Melika (46'), son quatrième cette saison, a suffi aux Blidéens pour prendre deux longueurs d'avance sur le trio : WA Tlemcen, RC Relizane et MC Saida.

Le WAT poursuit de son côté sa marche en avant depuis l'arrivée du nouvel entraîneur Todorov en remportant une précieuse victoire contre la JSM Béjaïa (1-0) dans le choc de cette journée. Les Zianides ont attendu les dernières minutes de la partie pour trouver l'ouverture dans la défense adverse grâce à Belahouel (87').

En revanche, son adversaire du jour la JSMB, sans entraîneur en chef depuis le départ précoce de Mustapha Hedane, glisse à la cinquième place à trois unités du leader. Le promu, le RC Relizane est l'autre grand bénéficiaire de cette journée après son succès contre l'ex-leader le MC Saida (1-0). L'équipe dirigée par Benyelles a inscrit l'unique but de la partie par Meddah (28 sp).

A l'opposé, le MC Saida est en baisse de résultats après cette deuxième défaite de rang après celle essuyée la semaine dernière à domicile face au WAT. L'entraîneur Abderrahmane Mehdoui devrait secouer ses joueurs pour renouer avec le chemin des succès.

Cette 13e journée est marquée également par la défaite d'un autre prétendant à l'accession l'US Chaouia, qui a été stoppé dans son élan par le CA Batna (1-0) et dégringole à la cinquième place en compagnie de la JSMB, le DRB Tadjenane et l'O Médéa, qui est revenu avec un point du match nul de son déplacement à Hadjout face à USMMH (1-1).

Le CRB Ain Fekroun reste au contact des clubs de tête grâce à sa victoire contre l'A Boussaada (1-0) sur une réalisation de Manceur (36'). L'ancien pensionnaire de Ligue 1 occupe la neuvième place à quatre points du premier l'USMB. Dans le bas de classement, l'AB Merouana a essayé sa huitième défaite de la saison en s'inclinant face au CA Bordj Bou Arréridj (2-1). L'AMB compte désormais cinq points de retard sur le premier relégable. L'USMM Hadjout (15e) n'arrive toujours pas à s'imposer après le nul concédé sur sa pelouse, tandis que l'ESM Kolea a obtenu un bon point à l'extérieur contre l'AS Khroub.

Résultats et classement

RC Relizane - MC Saida	1-0
CA Batna - US Chaouia	1-0
USMM Hadjout - O. Médéa	1-1
USM Blida - DRB Tadjenane	1-0
CABB. Arréridj - AB Merouana	2-1
CRB Ain Fekroun - A. Boussaâda	1-0
WA Tlemcen - JSM Béjaïa	1-0
AS Khroub - ESM Kolea	0-0

Classement :

	Pts	J
1. USM Blida	23	13
2. MC Saida	21	13
--. RC Relizane	21	13
--. WA Tlemcen	21	13
5. US Chaouia	20	13
--. DRB Tadjenane	20	13
--. JSM Béjaïa	20	13
--. O.Médéa	20	13
9. CRB Ain Fekroun	19	13
10. CABB Arréridj	17	13
--. CA Batna	17	13
12. AS Khroub	16	13
--. A. Boussaâda	15	13
14. ESM Kolea	13	13
15. USMM Hadjout	12	13
16. AB Merouana	7	13

22 clubs prennent part au championnat amateur de la wilaya de Ghardaïa

Vingt-deux (22) équipes prennent part au championnat de football amateur de la wilaya de Ghardaïa au titre de la nouvelle saison sportive 2014-2015, a-t-on appris samedi auprès de la Ligue de wilaya (LFW). Ce championnat dont le coup d'envoi a été donné mardi et qui compte un groupe de pré-honneur de 12 clubs scindés en deux groupes pour réduire les dépenses et les frais de déplacement de chaque équipe et un autre groupe honneur de 10 clubs, n'a pu démarrer qu'après plusieurs démarques pour l'homologation des terrains, a expliqué le secrétaire général de la ligue, Ali Achouri. «Le manque d'infrastructures sportives notamment les stades de football à travers les communes de

la wilaya et les problèmes financiers que rencontre chaque équipe, sont autant de couacs qui ont empêché le lancement du championnat à temps», a souligné le même responsable. «L'engagement du président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Mustapha Berraf, pour la prise en charge des frais d'engagement et de participation au championnat de l'ensemble des clubs, a soulagé la situation des clubs amateurs», a affirmé M. Achouri.

Pour rappel, le président du COA a annoncé lors de sa visite en juillet dernier à Ghardaïa cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la solidarité sportive, afin d'alléger la souffrance des clubs affectés par les événements

douloureux qu'a connus la région. Pour assurer le bon déroulement du championnat et aussi de la coupe de wilaya de Ghardaïa, la Ligue de football a pris toutes les dispositions nécessaires notamment par l'affection d'une vingtaine d'arbitres locaux formés auparavant.

Par ailleurs, la ligue a programmé en collaboration avec la Fédération algérienne de football (FAF) un stage de formation pour une quarantaine d'entraîneurs de la wilaya de Ghardaïa durant le mois de décembre courant. Près de 2.000 sportifs, toutes catégories confondues, sont affiliés à la Ligue de football de la wilaya de Ghardaïa qui a vu également la création de six écoles de football.

ES SÉTIF

Akram Djahnit dans le viseur du Club Africain et l'ES Tunis

Le milieu offensif de l'ES Sétif Akram Djahnit, récent vainqueur de la Ligue des champions d'Afrique de football, intéresse les deux clubs phares tunisiens, le Club Africain et l'Espérance de Tunis, rapportait vendredi la Radio nationale tunisienne. Âgé de 24, Djahnit serait également pisté par un club européen. Le joueur

sétifien devrait prendre une décision sur son avenir après le mondial des clubs 2014 prévu du 10 au 20 décembre prochain au Maroc. Djahnit avait largement contribué à la victoire finale de l'ESS en Ligue des champions d'Afrique en inscrivant cinq buts lors de cette prestigieuse compétition. Akram Djahnit et son co-



LIGUE 1 - 16^e JOURNÉE L'Algérien Walid Mesloub dans le onze-type de la semaine

L'international algérien du FC Lorient, Walid Mesloub, s'est fait une place de choix parmi le onze-type de la 16^e journée de Ligue 1 française de football, selon le sondage hebdomadaire du *Figaro Sport*, malgré la contre-performance de son équipe à domicile (1-1) face à l'OM Marseille. "L'ancien Havrais a très bien fait parler sa technique et sa force de percussion face à l'OM. Dans les temps faibles de son équipe, il a été très préceux, notamment, pour ressortir proprement les ballons" a argué le journal français pour justifier sa décision d'intégrer Mesloub dans le onze-type de la semaine.

Auteur de quatre arrêts décisifs face au PSG, le gardien de Lille, Vincent Enyeama, a également figuré dans cette équipe-type de la semaine, tout comme les défenseurs stéphanois, Kévin Théophile-Catherine et Paul Baysse, aux côtés du Rennais Edson Mexer et du Toulousain Issiaga Sylla.

Au milieu de terrain, le *Figaro Sport* a sélectionné le Monégasque Tiémoué Bakayoko, le Brésilien du PSG Lucas, et le Marseillais Dimitri Payet, tandis que l'attaque de la semaine est composée de Christophe Mandanne et Claudio Beauvue, tous les deux sociétaires de l'En Avant Guingamp.

C'est la 2^e fois depuis l'entame de la saison en cours que Mesloub figure dans l'équipe-type de la semaine.

FC METZ L'international algérien, Ahmed Kashi, suspendu face à Lorient

L'international algérien du FC Metz, Ahmed Kashi, a écopé d'un match de suspension ferme, effectif à partir du 9 décembre, suite à un troisième carton jaune en moins de dix matchs officiels, toutes compétitions nationales confondues, a annoncé le club lorrain hier sur son site officiel. Kashi avait écopé d'un 1^{er} carton jaune à Evian, face à l'ETG, puis à Nice, face à l'OGC local, et enfin à Amiens, face au Racing club de Lens. Une situation qui le suspend automatiquement pour un match, suivant les règlements en vigueur dans le championnat de France. La suspension de l'international algérien n'étant effective qu'à partir du 9 décembre, il pourra néanmoins participer à la prochaine journée de Ligue 1, prévue demain à Marseille, face à l'OM. Kashi ne sera mis au frigo que le week-end suivant (le 13 décembre, ndlr) coïncidant avec le déplacement des Lorrains à Lorient pour le compte de la 18^e journée de Ligue 1. Pour l'heure, aucune information n'a filtré concernant l'élément qui devrait remplacer Kashi dans l'effectif lorrain, et ça semble être un véritable casse-tête pour le coach Albert Cartier, car déplorant l'absence d'un autre porteur d'eau, en l'occurrence, Romain Rocchi, blessé à un genou et d'ores et déjà forfait pour ce match.

TRANSFERT Limogé du CS Constantine, l'entraîneur Garzitto atterrit à Al-Merrikh

L'entraîneur Diego Garzitto, démis de ses fonctions au CS Constantine (Ligue 1, Algérie) dirigera la barre technique du club soudanais d'Al-Merrikh, deuxième du championnat local de football de l'exercice précédent.

La direction d'Al-Merrikh, réunie jeudi, a opté pour le technicien français qui sera assisté par Bouhrane Tih et Mohsein Sid, alors qu'Adel Abou Gricha a été désigné au poste de directeur sportif, rapporte la presse locale. Plusieurs entraîneurs étaient pistés par la direction de la formation d'Oum Dourmane, dont l'Algérien Rabah Saâdane, avant qu'elle ne jette son dévolu sur Garzitto en vue la nouvelle saison qui débutera dans quelques semaines.

Garzitto avait réussi un bon départ avec le CSC dans le championnat algérien avant de payer les frais de la détérioration de ses résultats il y a quelques semaines.

CAN - 2015

Mandi : «Je vais tout donner pour l'Algérie»

Le défenseur international Aissa Mandi, s'est engagé à "tout donner" pour la sélection algérienne de football lors de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2015) en Guinée équatoriale (17 janvier - 8 février) et à laquelle il participera pour la première fois de sa carrière.

"Ce sera la première fois que je vais partir jouer une Coupe d'Afrique. C'est sûr que c'est un peu bizarre comme sentiment. C'est particulier le fait de savoir qu'on joue avec sa sélection alors que son club fera de même, mais sans vous. (...) Je vais tout donner pour l'Algérie, je ne vais me concentrer que sur ma sélection, même si je suivrai bien entendu l'actualité de mon équipe de Reims", a déclaré le joueur au site officiel de l'O Lyon, à l'occasion du match de ce dernier face à son équipe Reims jeudi, pour le compte de la 16^e journée du championnat de Ligue 1 française.

Mandi, 22 ans, a été appelé pour la première fois en sélection nationale en novembre 2013 lors du match face au Burkina Faso en barrage retour des éliminatoires de la Coupe du monde 2014, mais il a dû patienter jusqu'à cette compétition pour disputer son premier match officiel avec les Verts.

Depuis, il s'est imposé en titulaire indiscutables dans l'échiquier du "Club Algérie", notamment après l'arrivée de l'entraîneur français, Christian Gourcuff à la barre technique en remplacement du Bosnien Vahid Halilhodžić, dont le contrat avait expiré en juillet dernier.

Interrogé sur son choix d'opter pour l'Algérie alors qu'il aurait pu envisager une carrière internationale en sélection de France vu qu'il dispose d'une double nationalité, il a précisé qu'il s'agissait pour lui du "choix du cœur".

"Aussi, la sélection algérienne est devenue une très belle nation du football, comme on a pu le démontrer lors de la Coupe du Monde", a-t-il ajouté. Evocuant cette Coupe du monde, il l'a jugée "réussie" pour l'Algérie, comme l'atteste, selon ses dires, la qualification pour la première fois des Verts aux huitièmes de finale.

"On est sorti de cette compétition la tête haute. C'est un plaisir et une fierté pour tout le peuple algérien ce qu'on est parvenu à faire au Brésil. C'était vraiment quelque chose de fantastique. C'est un souvenir à jamais gravé dans nos mémoires", s'est-il félicité.

Interrogé sur Nabil Fekir, le milieu offensif de Lyon qui n'a pas encore tranché sur son avenir international et s'il comptait jouer pour la France ou l'Algérie, Mandi, a estimé qu'il s'agit d'un "choix personnel". Il a toutefois conseillé au milieu offensif du club rhodanien de prendre sa décision, "selon ce dont il a envie", tout en le rassurant que s'il décide de rejoindre la sélection algérienne les joueurs l'accueilleront "avec grand plaisir".

Il a toutefois conseillé au milieu offensif du club rhodanien de prendre sa décision, "selon ce dont il a envie", tout en le rassurant que s'il décide de rejoindre la sélection algérienne les joueurs l'accueilleront "avec grand plaisir".



Le Sénégalais Mohamed Diamé indisponible six semaines



Le milieu de terrain sénégalais de Hull City (Premier League anglaise), blessé lors du match comptant pour la 14^e journée face à Everton (1-1), sera absent pour au moins six semaines et pourra rater la CAN-2015 en Guinée équatoriale, selon le quotidien sportif spécialisé *L'Equipe*.

L'ancien joueur de West Ham a déjà raté les deux derniers matches des Lions de la Teranga lors de la phase éliminatoire de la compétition africaine face à l'Egypte et le Botswana.

Mohamed Diamé, qui souffre des tendons d'un genou, serait tout pour au moins six semaines, selon le quotidien *L'Equipe*. Il va sans doute rater les préparations du Sénégal et peut-être il serait déclaré forfait pour la CAN.

La sélection sénégalaise de football a été versée dans le groupe C de la phase finale de la CAN-2015 en Guinée équatoriale aux côtés de l'Algérie, du Ghana et de l'Afrique du Sud.

Giresse : «Les terrains d'entraînement et les hôtels sont rares à Mongomo»

Le sélectionneur français de l'équipe du Sénégal Alain Giresse, en visite de prospection dans la ville de Mongomo qui accueillera les matchs du groupe C en Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 de football, a remarqué le manque d'hôtel et de terrain d'entraînement de qualité, dans cette ville équato-guinéenne, rapportait vendredi l'agence de presse sénégalaise APS.

"On est en train de visiter. Déjà qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités", a déclaré le sélectionneur interrogé par le quotidien *Le Populaire*, à propos des réceptifs hôteliers de cette ville équato-guinéenne.

A propos des terrains d'entraînement, il a dit la même chose, informant qu'ils sont rares. "On va voir, on vient de visiter le site de la compétition, tout est à refaire. Il y a beaucoup de travail en vue", a dit le sélectionneur du Sénégal.

"Je comprends. Parce que ce pays vient d'hériter de l'organisation de la CAN. Il y a d'énormes sacrifices à faire", a ajouté l'ancien sélectionneur du Mali et du Gabon. Interrogé sur le même sujet, Me Augustin Senghor, le président de la Fédération sénégalaise de football (FSF) a indiqué qu'il faudrait une capacité d'adaptation, parce que les conditions seront les mêmes pour toutes les quatre équipes du groupe.

Le Sénégal sera opposé en phase de groupe au Ghana, à l'Algérie et à l'Afrique du Sud.

COUPE D'ALGÉRIE - 32^{es} DE FINALE L'ES Béchar Djedid dernier qualifié

Le club de l'ES Béchar Djedid a arraché sa médaille son billet qualificatif pour les 32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie de football, en battant après prolongation le GC Ain Sefra (2-1).

L'ES Béchar Djedid est le dernier club qualifié pour ce tour, marqué par l'entrée en lice des clubs de Ligue 1, et sera opposé le 13 décembre à l'USM Sétif, sociétaire de la division inter-régions.

Le terrain qui abrira le match ESBD-USMS reste à déterminer.

APS

SIMEONE MET FIN AU RÊVE DE UNITED POUR GODIN

«Une offre de 20 M€ pour Diego Godin ? Ce doit être une erreur. Parlons d'autre chose.»

Tels sont les mots de Diego Simeone, l'entraîneur de l'Atlético Madrid aux médias espagnols rapportés par Sky sports, mettant ainsi fin aux espoirs de Manchester United pour le défenseur uruguayen des Colchoneros âgé de 28 ans. Arrivé en 2010 de Villarreal à Vicente Calderón, le défenseur central est un élément clé dans l'équipe du technicien argentin.



CARRICK un nouveau contrat en vue

L'international anglais Michael Carrick devrait prochainement signer un nouveau contrat avec son club de Manchester United.

Michael Carrick (33 ans) fait partie actuellement des éléments les plus anciens de l'effectif de Manchester United. Et il se peut fort que cette situation se poursuit pendant un bon moment encore. Si l'on en croit ce qu'a révélé le Daily Star, les dirigeants du prestigieux club anglais sont en passe de faire signer un

nouveau bail à leur expérimenté milieu de terrain. L'actuel bail de l'ancien joueur de Tottenham avec les Red Devils prend fin en juin prochain. Carrick totalise 359 matches et 22 buts depuis son arrivée à Old Trafford (en 2006).



LE PLAN DE L'AC MILAN POUR RAMENER THIAGO SILVA

Le retour de Thiago Silva à l'AC Milan ne cesse d'être évoqué depuis deux ans et demi. Arrivé au PSG en juillet 2012, le défenseur central n'a en effet jamais fait mystère de son attachement à la cité lombarde, qu'il avait quittée à contre-cœur, ses dirigeants ne pouvant refuser l'offre du club de la capitale (43 millions d'euros).

À en croire le Corriere dello Sport, Barbara Berlusconi, la fille du président rosso Silvio Berlusconi, caresserait l'ambition de rapatrier l'international brésilien. Et pour mener ce projet à terme, la jeune femme compterait sur les rentrées d'argent que l'AC Milan devrait enregistrer dans les prochaines saisons grâce à son partenariat avec la compagnie aérienne Fly Emirates : on parle d'une somme de 100 M€ sur cinq ans. La perspective d'un départ de Thiago Silva paraît toutefois peu probable à court terme : le joueur de 30 ans perçoit un salaire annuel de 12 M€, en plus d'évoluer au sein d'un club où ses compatriotes sont légion et dont les chances de remporter des titres sont actuellement bien supérieures à celles de l'AC Milan.

«RIBÉRY SAIT TOUT FAIRE»

Avant de recevoir Leverkusen, ce vendredi soir, Pep Guardiola a encensé le Français. Franck Ribéry, en expliquant notamment sa capacité à «tout faire» surtout à éliminer ses adversaires. «Franck peut tout faire, a déclaré l'entraîneur du Bayern. C'est un vrai battant, qui peut jouer au centre, sur le flanc, et s'il doit revenir 100 fois en défense il le fera. Mais ce dont on a besoin chez lui et (Arjen) Robben, ce sont leurs qualités en un contre un. On a besoin des dribbles de Franck. Ces actions sont très importantes pour notre jeu». Après 13 journées, le Bayern, leader, est toujours invaincu en Bundesliga.



SISSOKO DE RETOUR

En conflit avec le manager de Newcastle Alan Pardew cet été, Hatem Ben Arfa (27 ans, 8 matches en Premier League cette saison) a été prêté à Hull City pour l'exercice 2014-2015. Mais à en croire le Daily Mail, il se pourrait bien que le Français ne termine pas la saison chez les Tigers étant donné que Steve Bruce voudrait mettre un terme à son prêt au plus vite. En cause, un accrochage entre les deux hommes à la mi-temps du match perdu face à Manchester United le 29 novembre dernier (3-0). Le manager d'Hull City avait sorti Ben Arfa dès la 35e minute en jugeant irrespectueuse l'attitude du milieu offensif envers ses coéquipiers.



DI MARIA veut retrouver la C1

«La Ligue des champions me manque», a-t-il expliqué dans un entretien accordé à Sport Magazine. «Nous allons devoir faire notre maximum afin de nous qualifier pour la compétition l'année prochaine. Ce ne sera pas facile. La chose que nous visons le plus est une qualification pour la Ligue des champions, c'est ce que le club mérite.» Touché à la cuisse le weekend dernier contre Hull City, l'Argentin ne fera pas le déplacement à Southampton lundi. L'information a été confirmée par Louis van Gaal en conférence de presse.



WENGER VEUT GARDER DIABY

Malgré ses blessures à répétition, Abou Diaby est toujours très apprécié par Arsène Wenger. Le manager français des Gunners envisage même de lui proposer une prolongation de contrat. «S'il est en pleine forme, il aura un nouveau contrat», a ainsi affirmé le technicien alsacien. À l'ancien Auxerrois, actuellement «sur le chemin du retour à l'entraînement», de prouver qu'il a encore sa place à Arsenal.



ALGÉRIE - FINLANDE

Le Président Bouteflika félicite son homologue finlandais à l'occasion de la fête nationale de son pays

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de félicitations à son homologue finlandais, Sauli Niinisto, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

«La célébration par la Finlande de sa fête nationale m'offre l'agréable occasion de vous présenter, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations ainsi que mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur personnels, et davantage de progrès et de prospérité pour le peuple finlandais ami», a écrit le président Bouteflika dans son message.

«Je voudrais, aussi, saisir cette heureuse circonstance pour vous dire combien je me félicite de la qualité des relations d'amitié et de coopération qui existent entre nos deux pays et vous renouveler mon attachement à œuvrer, de concert avec votre excellence, à leur consolidation au service des aspirations et du bien-être mutuels de nos deux peuples amis», a ajouté le chef de l'Etat.

ALGÉRIE - MEXIQUE

LES 15 ET 16 DÉCEMBRE À ALGER : Symposium international sur les mécanismes d'évaluation des politiques sociales

L'organisation à Alger du symposium international sur les mécanismes institutionnels nécessaires pour évaluer les politiques publiques dédiées au champ social a été au centre des discussions samedi entre le président du Conseil national économique et social (CNES), Mohamed-Séghir Babès et l'ambassadeur du Mexique en Algérie, Juan José Mijares, indique un communiqué du Conseil.

La rencontre a permis aux deux parties d'examiner divers aspects organisationnels relatifs à la tenue les 15 et 16 décembre de ce symposium, qui sera organisé par le CNES en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Conseil national d'évaluation des politiques sociales du Mexique (Coneval).

Ce symposium sera axé sur "l'implémentation de mécanismes institutionnels appropriés aptes à assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques dédiées au champ social afin d'en garantir l'équité, la rationalité, l'efficacité et l'efficience", précise le communiqué.

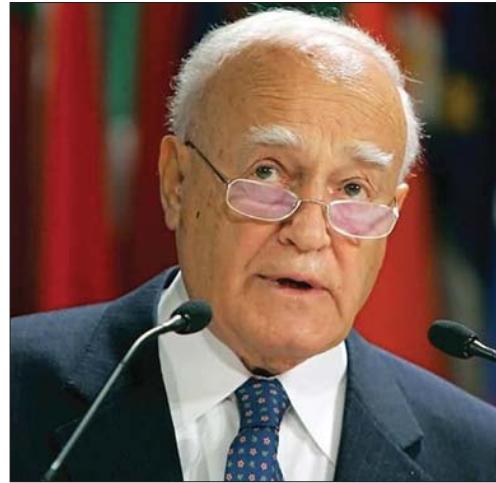
L'ensemble des institutions étatiques, agences exécutives, des centres de recherche nationaux ainsi que des experts nationaux et internationaux prendront part à ce rendez-vous, selon la même source.

APS

ALGÉRIE - GRÈCE

À L'INVITATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA : Le président grec Karolos Papoulias en visite d'Etat en Algérie

Le président grec, Karolos Papoulias, a entamé hier une visite d'Etat de trois jours en Algérie à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. M. Papoulias a été accueilli à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediene par le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et des membres du gouvernement. Les entretiens qui se dérouleront entre les présidents Bouteflika et Papoulias, ainsi que les travaux qui regrouperont les délégations des deux pays, seront l'occasion pour une "impulsion nouvelle" aux relations d'amitié et de coopération qui existent entre l'Algérie et la Grèce, avait précisé un communiqué de la présidence de la République. Les deux chefs d'Etat auront également l'occasion de procéder à un "large échange" de vues sur des questions régionales et internationales d'intérêt commun, dont le dialogue euro-méditerranéen, ainsi que la situation au Moyen-Orient et en Afrique, avait ajouté la même source.

**RUSSIE - FRANCE**

Entretien Poutine-Hollande à Moscou axé sur l'Ukraine

Le président russe Vladimir Poutine s'est entretenu hier à Moscou avec son homologue français François Hollande, de questions d'intérêt commun en particulier la situation en Ukraine.

Le président russe a indiqué que les problèmes qui opposent les deux pays "sont bien difficiles", ajoutant: "Mais je crois que nos discussions ont des résultats positifs".

La visite de M. Hollande aujourd'hui, "quoi qu'elle soit assez courte, est une vraie visite de travail, et va donner aussi des résultats et des avancées", a-t-il souligné.

M. Hollande a indiqué pour sa part: nous devons éviter qu'il y ait d'autres murs qui viennent (nous) séparer. A un moment, il faut être aussi capable de dépasser les obstacles et trouver les solutions".

Il a affirmé que son entrevue avec M. Poutine, à laquelle le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov et le conseiller diplomatique de M. Hollande, Jacques Audibert, prenaient part, devrait prolonger la discussion que les deux dirigeants ont eu lors de leur dernière rencontre au sommet du G20 à Brisbane (Australie).

"Il y a des périodes, où il faut saisir des occasions", a insisté M. Hollande. Vendredi, le président français en visite au Kazakhstan avait appelé à une "désescalade" dans le conflit ukrainien, au lendemain d'un discours du président russe pointant la responsabilité des Occidentaux dans ce conflit.

C'est la première fois depuis le début de la crise ukrainienne que se rend à Moscou un dirigeant occidental, dont le pays prend part aux sanctions décrétées contre Moscou, accusé par les Occidentaux dont la France, de soutenir les séparatistes pro-russes dans l'est de l'Ukraine.

BARRAGES

8,3 millions m³ d'eau supplémentaires aux barrages de Mostaganem

Les barrages de la wilaya de Mostaganem ont accueilli plus de 8,3 millions de mètres cubes d'eau supplémentaires, à la faveur des précipitations enregistrées dernièrement, a-t-on appris hier du directeur des ressources en eau.

M. Lebgaâ Moussa a indiqué que le barrage de Kerarda (Sidi Ali) a accueilli 4 millions m³, celui de Chellif dans la commune de Sour (4 millions m³) et celui de Kramis (24 millions m³).

PARLEMENTARABE

Al-Jarwan réélu à la présidence du Parlement arabe, deux Algériens aux postes de vice-président et de rapporteur

Ahmed Mohamed Al-Jarwan, membre du Conseil national fédéral émirati, a été élu à la présidence du Parlement arabe pour un deuxième mandat de deux ans après le retrait de son concurrent, et deux parlementaires algériens ont été réélus aux postes de vice-président et de rapporteur de la commission des affaires politiques.

Dans une allocution devant les membres du Parlement arabe après sa réélection, M. Al-Jarwan a souligné que l'institution parlementaire arabe avait réussi à transculpier les difficultés auxquelles elle a été confrontée les deux dernières années sous sa pré-

sidence, souhaitant que ce nouveau mandat permette de contribuer à la réalisation des aspirations des peuples arabes.

Le parlementaire algérien Nouredine Essed a été réélu vice-président du Parlement arabe. Son collègue Koraichi Abdelkrim a, quant à lui, été réélu rapporteur de la commission des affaires politiques et de la sécurité nationale. Les commissions permanentes du Parlement arabe se réuniront demain et lundi pour examiner les questions à soumettre au débat lors de la plénière de l'institution parlementaire arabe prévue au siège de la Ligue arabe mardi prochain.